FO FAGE

# Revue de Presse

**Revue de Presse du 9 au 13 mai 2016**

Edito site FAGE-FO

# 49.3 le matin : gueule de bois démocratique

49.3, un beau calibre digne des Tontons Flingueurs qui ramène toute velléité parlementaire au mutisme le plus efficace. Ainsi la Loi El Khomri va être sauvée par l'usage intempestif de cet article d'exception qui émascule la représentation nationale dès lors qu'elle se fait un peu tirer l'oreille ou refuse d'avaler une nième couleuvre. Etrange quand même, de voir que ce sont les mêmes qui disaient pis que pendre de cette subtilité constitutionnelle, prendre un certain plaisir à la mettre en œuvre ... C'est l'éternel problème des nouveaux convertis mais c'est aussi le bis repetita de l'an dernier où l'on avait subitement découvert les vertus de ce petit article pour faire passer la loi dite Macron.

Comme cela avait marché et qu'il est peu probable qu'une motion de censure majoritaire vienne contrarier cette pugnacité gouvernementale, le marigot politique qui a dans son viseur, la ligne bleue horizon de 2017, n'a pas hésité à appliquer sans aucun scrupule ce 49.3 naguère vilipendé.

Quel aveu ! Aveu tout d'abord de la crise structurelle qui ronge la représentativité nationale. Aveu ensuite de la faillite de la démocratie sociale même si l'on nous gargarise à longueur d'émissions, d'interviews, d'articles, de pseudo concertation, de pseudo discussions...Non, on a choisi les bons et les méchants, oublié tous les mécanismes qui auraient permis un vrai débat et, cerise sur le gâteau, ramené la volonté populaire (rappelons que 74% des français sont contre cette loi) a un rôle de simple observateur, allant jusqu'à s'asseoir sur ses représentants élus !

Vous ne voulez pas de ma loi ? Pas grave, je dégaine mon 49.3 !

On est loin du discours de l'entre-deux tours en 2012 où le candidat Hollande des anaphores plein les poches déclarait : ***« Moi, Président de la République, je ferai en sorte que les partenaires sociaux puissent être considérés (...) et que nous puissions avoir régulièrement une discussion pour savoir ce qui relève de la loi, ce qui relève de la négociation ».*** Si l'on considère que l'accord d'un seul syndicat allié objectif du MEDEF suffit, on peut dire que M. Hollande devenu Président a tenu son engagement ! C'est alors faire bien peu de cas des centaines de milliers d'actifs, d'inactifs, de retraités, de jeunes, de vieux qui depuis des semaines demandent le retrait pur et simple de cette loi inique. On moque le peuple qui défile, on moque un mouvement comme Nuit Debout qui, à sa manière, est le produit de ce mal profond qui ronge notre société. On monte les citoyens les uns contre les autres oubliant au passage que la première des violences c'est bien cette loi qui balaie de quelques effets de menton, plus d'un siècle de conquêtes sociales.

La machine semble devenir folle et les conséquences au-delà de cette seule loi peuvent être terribles pour la Démocratie. Dans un premier temps, il serait sans doute sage comme le réclame Jean-Claude Mailly d'organiser un référendum sur la loi Travail.

En somme de rendre la parole au peuple.

Après tout, c'est en son nom que l'on promulgue des lois !

**Brigitte PERROT**

Acteurs Publics

# Pourquoi le gouvernement va relancer la formation tout au long de la vie des fonctionnaires

- **L'entrée dans le dur de la concertation sur le développement des compétences des fonctionnaires a permis de découvrir des freins parfois spectaculaires au développement des outils de formation professionnelle tout au long de la vie des agents.**

Pourquoi les dispositifs de formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics peinent-ils à décoller ? C'était l'objet de la première séance de travail, lundi 2 mai, de la concertation sur le développement des compétences et des parcours professionnels, qu'avait lancée la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, mi-avril. Des outils développés à partir du milieu des années 2000 : droit individuel à la formation, professionnalisation, validation des acquis de l'expérience.

Quel bilan ? *"Le niveau d'accès à la formation est certes plus important dans la fonction publique que dans le privé"*, précise le ministère dans un document distribué aux organisations syndicales que s'est procuré *Acteurs publics,* relevant que 72 % des agents publics, tous versants confondus, ont suivi une formation en 2012 – dernière année étudiée – contre 59 % dans le privé *[cliquez ici pour le détail des chiffres de la direction générale de l'administration et de la fonction publique].* Dans le détail, 79 % des agents hospitaliers ont suivi au moins une formation, contre 73 % pour l'État et 68 % pour la territoriale.

## Un nombre de jours en baisse

*"Mais des disparités subsistent, notamment selon la catégorie professionnelle ou le statut et certains dispositifs de la formation professionnelle tout au long de la vie restent peu sollicités"*, relève le document. Par ailleurs, les fonctionnaires de l'État suivaient, en 2006, 3,8 jours de formation contre 3,2 en 2013 ; ceux de la territoriale, 3 jours en 2007 contre 2,6 jours en 2011. Autres chiffres mis en exergue : pour les trois versants, 72 % cadres A ont suivi en 2012 une formation contre 53 % pour ceux de la catégorie C. Et moins d'un agent sur deux de plus de 55 ans contre 64 % à 69 % pour les fonctionnaires âgés entre 25 et 54 ans.

Les raisons principales qui bloquent l'accès à une formation, par ordre décroissant : le refus de l'employeur, la charge de travail, le manque de soutien de l'employeur, le coût… La réunion du 2 mai visait essentiellement à dresser un état des lieux des outils aujourd'hui disponibles et à lever les freins qui pourraient perdurer à l'occasion du passage du dispositif du droit individuel à la formation à celui du compte personnel de formation.

Des freins manifestement très puissants : si 64 % des agents connaissent le dispositif du droit individuel à la formation (DIF), seulement 16 % l'ont déjà utilisé. Le

chiffre est encore plus spectaculaire concernant le congé de formation professionnel : 62 % en ont connaissance, mais seulement 4 % en ont bénéficié !!!

En réponse, le ministère de la Fonction publique et la DGAFP ont promis d'ajuster les contenus, mais surtout de travailler sur le pilotage et la coordination des dispositifs. Une réflexion qui s'inscrit dans un cadre plus vaste, celui de l'érection en DRH de l'État de la direction générale de l'administration et de la fonction publique. Une puissante DGAFP paraît en effet plus que jamais nécessaire pour lever tous ces freins, lenteurs, difficultés, résistances…

**Sylvain Henry**

Acteurs Publics

# Embouteillage électoral en 2017

**Le gouvernement a fixé les dates de la prochaine élection présidentielle : le 23 avril et le 7 mai 2017. Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin. L'élection de 170 sénateurs est par ailleurs fixée au 24 septembre.**

Pas encore de candidats officiels, mais déjà un calendrier. La prochaine élection présidentielle se tiendra les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, tandis que les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin, a annoncé, le 4 mai, le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll. Quant aux élections sénatoriales, elles auront lieu le dimanche 24 septembre 2017, selon le calendrier présenté ce 4 mai en Conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve.
Il s'agira, l'an prochain, de la dixième élection présidentielle au suffrage universel direct sous la V$^{e}$ République, la onzième si l'on compte celle de 1958 assurée *via* des grands électeurs. Si l'élection n'était remportée ni par François Hollande ni par son prédécesseur Nicolas Sarkozy, elle donnerait lieu à l'élection d'un huitième président (hors intérim) sous l'actuelle Constitution de 1958, cinq ans et un jour après la victoire de François Hollande, le 6 mai 2012.

**Le Sénat se renouvelle aussi**

À noter que le nouveau gouvernement, qui aura à lancer de nombreuses réformes, devra composer avec un calendrier parlementaire un peu plus compliqué, avec une élection de plus qu'à l'accoutumée. Comme d'habitude, l'Assemblée nationale ne pourra siéger qu'à partir de fin juin et devra s'interrompre pendant les congés d'été.

Mais, fait assez rare et hasard du calendrier, le Sénat va lui aussi être renouvelé partiellement dans cette même période, puisque les mandats de 170 de ses membres arrivent à leur terme dans cette même séquence. L'élection, au suffrage universel indirect, de ces sénateurs aura lieu le 24 septembre. Le président de la Chambre haute devra ensuite être élu début octobre, de même que les principaux responsables de cette assemblée : présidents de groupe et de commission, etc.

**Pierre Laberrondo**

Acteurs Publics

# Les négociations sur la santé des fonctionnaires promettent d'être tendues rue de Grenelle

## Si, en coulisses, le ministère de l'Éducation nationale est invité à ouvrir ses référencements à plusieurs organismes, les syndicats pourraient faire barrage à l'arrivée d'un assureur "marchand". Les négociations s'annoncent tendues. Suite de notre dossier.

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur va-t-il, dans les prochains mois, retenir deux, peut-être trois organismes de référence qui bénéficieront de sa participation financière pour proposer aux agents des complémentaires santé et prévoyance ? C'est l'un des très gros enjeux du renouvellement des référencements dans la fonction publique d'État, sept ans après celui qui, en 2009, avait été attribué à la seule Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN). À l'époque, l'affaire avait viré à la crise de nerfs, lorsque la Rue de Grenelle avait envisagé d'attribuer son label à plusieurs opérateurs après qu'au côté de la MGEN, les assureurs Axa et Apri eurent aussi postulé. *"Un loup dans la bergerie !"* avait alerté la FSU, puissant syndicat majoritaire, qui avait aussitôt évoqué un *"casus belli"* si un autre que la MGEN était référencé, martelant que *"la santé n'est pas une marchandise"*.

Le référencement de 2009 devait s'achever le 30 juin 2016 mais, comme les textes en offrent la possibilité, il a été reconduit au 30 juin 2017. Le temps pour le ministère de peaufiner son cahier des charges, aux opérateurs de postuler… et au gouvernement de stimuler "l'ouverture". Une aimable pression sur le ministère. *"Nous avons identifié cette possibilité et nous nous y préparons activement en travaillant nos offres"*, affirme Christophe Lafond, vice-président de la MGEN. Il prévient : *"Les solidarités que nous avons réussi à construire jusqu'à présent reposent sur les 3 millions de personnes protégées. Si demain, elles portent sur des populations plus réduites, alors la mutualisation ne s'opérera pas au même coût."*

### L'histoire se répète ?

En 2012, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Luc Chatel, avait expliqué à la Cour des comptes, dans une réponse à un référé de la Rue Cambon auscultant les dispositifs, que le référencement de plusieurs organismes, *"si l'un d'entre eux prévoit un mécanisme de solidarité plus important qu'un autre, présente le risque d'attirer vers le premier plus de « consommateurs » (populations les plus âgées ou personnes avec des enfants et des salaires modérés) et moins de « contributeurs » (populations les plus jeunes sans enfants et avec les plus forts salaires) et ainsi de déséquilibrer son régime"*. La MGEN n'aurait alors conservé que les "consommateurs" en voyant lui échapper les "contributeurs"… Et Luc Chatel d'insister : *"Le référencement d'un seul organisme permet ainsi de conserver la solidarité très forte entre les personnels qui est un des éléments prépondérants au regard de la réglementation et un souhait affirmé des partenaires sociaux."* Quatre ans plus tard, ce sont les mêmes arguments que défendent la MGEN et les syndicats.

*"Ce sera au cahier des charges rédigé par le ministère d'être suffisamment exigeant pour trier et être sélectif par rapport aux solidarités qui seront exigées"*, prévient Christophe Lafond, qui indique par ailleurs avoir tiqué sur le projet de circulaire présenté mi-avril aux syndicats, dans lequel est évoqué un couplage santé-prévoyance *"partiel"* excluant la dépendance, un champ sur lequel intervient la MGEN mais que n'arrivent pas à appréhender les assureurs. Un point qui pourrait être revu dans la version finale de la circulaire.

Au-delà des enjeux techniques, le vice-président de la MGEN souligne une grande nouveauté entre les référencements à venir et ceux de 2009 : *"À l'époque, les personnels n'étaient pas représentés, alors que depuis la loi de 2010 relative à la rénovation du dialogue social, ils participent à la décision, c'est-à-dire à la négociation et à la construction du cahier des charges."* Cela veut dire que les syndicats sont mieux armés aujourd'hui qu'en 2009, lorsqu'ils avaient fait barrage aux adversaires de la MGEN. Contactée, la FSU se dit très vigilante…

**Sylvain Henry**

Acteurs Publics du 11 mai 2016

# Effectifs, statut, sanctions : le programme d'Alain Juppé pour les fonctionnaires

**Tout en suggérant de développer le recrutement sous contrat dans la fonction publique, Alain Juppé justifie le maintien du statut pour l'exercice des missions non régaliennes, dans son livre programmatique publié le 11 mai. Le candidat à la primaire de la droite veut réduire les effectifs de 250 000 à 300 000 dans la sphère publique.**

Modéré dans l'approche, transversal dans la réflexion, mais encore imprécis sur les points cruciaux. Dans son ouvrage programmatique *Cinq ans pour l'emploi,* paru le 11 mai aux éditions JC Lattès, le maire LR de Bordeaux, Alain Juppé, candidat à la primaire de la droite et du centre prévue en novembre prochain, détaille ses propositions pour le secteur public et se démarque de ses concurrents sur certains aspects en se montrant moins offensif, en tout cas sur le plan sémantique.

**Une légitimation ambiguë du statut de la fonction publique.** Alain Juppé ne laisse pas entrevoir clairement un grand soir pour le statut des fonctionnaires, s'il accédait à l'Élysée. *"Sa première justification* [celle du statut, ndlr], *c'est de mettre à l'abri les fonctionnaires de l'arbitraire ou de différentes formes de pression y compris politiques, lorsqu'ils exercent leurs missions, en particulier dans le champ régalien,* commence-t-il par énoncer. *C'est légitime par exemple pour les magistrats, les militaires, les policiers, les professeurs, les agents de l'administration fiscale et j'en passe. (…) Si je prévois le maintien du statut, c'est à la condition de réaffirmer et de mettre en œuvre les très fortes contreparties qui vont avec"*, ajoute-t-il, en promettant que les textes qui prévoient des possibilités de licenciement pour insuffisance professionnelle ou refus de poste en cas de réorganisation seront davantage utilisés. Rappelant qu'il est aujourd'hui possible de recruter des agents publics soumis à des contrats de droit privé, il indique sans s'attarder que cette piste peut être développée *"encore davantage dans les missions non régaliennes"*. Mais sans dire clairement qu'il faut supprimer, dans ce cas, systématiquement le statut pour les nouveaux entrants. Un ton différent de celui de ses deux principaux concurrents. Nicolas Sarkozy plaide clairement pour la suppression du statut hors le champ des missions régaliennes dans l'État, quand Bruno Le Maire a annoncé sa suppression dans la territoriale. À noter qu'Alain Juppé s'était déjà aventuré sur ce terrain dans *La Gazette des communes* en novembre dernier : *"J'ai dit que les nouveaux arrivants prendraient un statut de droit privé et que ceux déjà en fonction pourraient choisir entre le statut de droit privé ou le maintien du statut de droit public. C'est sans doute une piste qu'il faut tracer pour la fonction publique territoriale…"* En cas de victoire d'Alain Juppé en 2017 comme de celle de ses concurrents de droite, il faudra sans doute attendre les projets de loi et de décret pour être sûr d'avoir bien compris le programme…

**Du flou sur les efforts et les effectifs.** Alain Juppé veut réaliser 9 à 12 milliards d'euros économies sur la masse salariale et sur la durée du quinquennat pour l'ensemble de la sphère publique, dont 4 à 6 pour l'État et certains opérateurs, 2 à 3 pour les administrations sociales et 3 milliards pour les collectivités locales. Pour y

parvenir, le candidat entretient un certain flou sur les efforts en termes d'effectifs et surtout sur leur répartition entre l'État, les hôpitaux et les collectivités, ces dernières jouissant d'un principe constitutionnel que seule une baisse des dotations a jusqu'ici pu contourner. *"Une baisse de 200 000 à 250 000 postes sur cinq ans dans les deux fonctions publiques nationales doit être mise en œuvre"*, juge Alain Juppé après avoir évoqué, 3 lignes plus haut, la *"maîtrise de la masse salariale des trois fonctions publiques."* Au final, le candidat évoque *"la baisse des effectifs de 250 000 à 300 000 postes"*. Nicolas Sarkozy propose, lui, la suppression sur cinq ans de 300 000 postes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Bruno Le Maire a promis la suppression d'1 *million* d'*emplois* publics sur dix ans, sans plus de précision. Pour rappel, en quittant le pouvoir en 2012, la droite avait supprimé 150 000 postes de fonctionnaires de l'État durant les cinq années de la Présidence Sarkozy, grâce au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

**Un nouveau contrat avec les collectivités locales.** Notant le besoin de stabilité du monde local, fortement chamboulé par les réformes ces dernières années, Alain Juppé proposera aux collectivités un contrat d'engagement réciproque sur cinq ans. L'État s'engagera à compenser durablement les nouvelles charges transférées, donnera plus de souplesse à la fois dans la gestion en matière de fonction publique et dans l'organisation sur le plan juridique (compétences, etc.). *"Faire diminuer la dépense publique dans la richesse nationale impose de ne plus agir à périmètre et organisation constants"*, juge-t-il. Refusant de modifier la Constitution pour rogner leur autonomie, le favori de la primaire à droite annonce en revanche que les conditions d'attribution des dotations de l'État seront modifiées pour encourager les collectivités *"qui auront fait des efforts de bonne gestion, en particulier sur la masse salariale et le fonctionnement plutôt que celles qui accroissent leurs dépenses"*. Ce qui revient à introduire des critères de performance et une sorte de "bonus-malus". Pour réduire le poids des nomes et accentuer la déconcentration, Alain Juppé veut également *"réduire fortement les effectifs des administrations centrales qui ont des services extérieurs. Elles cesseront de produire des normes et de refaire le travail des échelons locaux"*.

**Les autres pistes.** Alain Juppé propose aussi d'instaurer deux jours de carence en cas d'arrêt maladie dans la fonction publique afin de lutter contre *"l'absentéisme qui est plus important que dans le privé"*. L'âge légal de départ à la retraite sera, lui, porté à 65 ans. Les fonctionnaires des trois fonctions publiques recrutés à partir de 2018 seront pour leur part affiliés au régime général et aux caisses de retraite complémentaire, comme pour les salariés du secteur privé. Il annonce enfin la fin des 35 heures, qui s'appliquera aussi dans le secteur public. *"Comme dans le secteur privé, il y aura une négociation entre employeurs et représentants des fonctionnaires, avec des modalités différentes selon les trois fonctions publiques et, à l'intérieur de chacune, selon les différents métiers exercés et selon les collectivités,* indique Alain Juppé. *Des hausses de rémunération en contrepartie de l'augmentation de la durée du travail, devront résulter de gains de productivité issus de la modernisation des administrations et de la réduction des effectifs."*

Le Parisien
Mardi 10 mai 2016

# Mailly : « Je réclame un référendum sur la loi Travail »

**SOCIAL.** Le patron de Force ouvrière est vent debout contre ce texte, dont l'examen se poursuit à l'Assemblée. Il demande le retrait de l'article 2, l'ouverture de négociations et la consultation des Français.

**POUR LE SECRÉTAIRE** général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, le texte reste inacceptable en l'état.

**Maintenez-vous la demande du retrait de la loi Travail ?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY.** Oui nous réclamons toujours le retrait. Sur ce que j'appelle la philosophie du texte, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes prévue dans l'article 2, le gouvernement n'a pas bougé d'un pouce. Il maintient sa position. C'est notre ligne rouge. Et pas la seule : les points sur le licenciement économique comme sur le référendum qui court-circuite les syndicats sont inacceptables en l'état.

**Hier, le rapporteur Christophe Sirugue a proposé sur ce point dur du projet de loi, l'article 2, une porte de sortie : que chaque accord d'entreprise négocié soit, préalablement à sa signature, soumis à la branche professionnelle du secteur...**

**Ça ne vous suffit pas ?**

Le rapporteur fait beaucoup d'efforts pour essayer de trouver un compromis acceptable. Mais il doit d'abord recueillir l'accord du gouvernement. Voilà la réalité. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple et dire que l'accord de branche sert de cadrage et, s'il n'y en a pas, on discute dans l'entreprise. Aujourd'hui, une PME qui est en situation de sous-traitance a déjà les pressions de son donneur d'ordre pour faire baisser les prix sachant qu'ils touchent les aides du CICE (crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi). Pas mal d'employeurs sont déjà victimes de ce dumping social déloyal. Ils me l'ont expliqué. Demain, si le verrou de la branche, qui fixe actuellement la règle, n'existe plus sur la rémunération des heures sup, l'employeur aura les mêmes pressions pour baisser la rémunération de ses salariés et il cherchera à négocier un accord d'entreprise pour réduire le montant des heures sup !

« La mobilisation ne s'essoufle pas », affirme Jean-Claude Mailly, qui rencontre ce soir « les six autres organisations syndicales pour parler du 18 mai et d'autres dates encore ». (LP/Olivier Lejeune.)

> *« Ce n'est plus la loi qui domine mais un dogme économique qui s'impose à tous »*

**Le texte est donc inamendable ?**

Si le gouvernement maintient la priorité donnée à la négociation au niveau de l'entreprise par rapport à la branche, oui. Même les représentants patronaux des artisans sont contre cette évolution ! Il y a un risque de dumping social accéléré. Ce n'est plus la loi qui domine mais un dogme économique qui s'impose à tous. Demain, le droit du travail, les droits des salariés seront dictés par les besoins de l'entreprise. Ce que permet l'accord de branche, c'est justement d'assurer un minimum de droits entre les salariés, et un minimum de régulation de la concurrence entre les entreprises. La ministre du Travail comme la CFDT n'osent pas employer le terme d'inversion de la hiérarchie des normes, ils parlent de « décentralisation ». Mais c'est un artifice de langage !

**Que proposez-vous alors ?**

Pourquoi ne pas demander aux partenaires sociaux de négocier sur ce point ? A tous ceux qui sont pour l'inversion de la hiérarchie des normes côté syndical, comme la CFDT, ou du côté gouvernement, je propose d'ouvrir une discussion avec le patronat. Retirons l'article 2 du projet de loi et discutons sur l'articulation des niveaux de négociation. C'est quand même nous qui négocions ! On verra ce que ça donne.

**Et le référendum en entreprise, pourquoi FO est-il contre ?**

Cet outil servira à court-circuiter les syndicats et pourra remettre en cause les syndicats majoritaires. Avec cette mesure, le gouvernement a mis le droit d'opposition à la poubelle. Quelle drôle de conception de la démocratie sociale...

> *« Le 49-3 est un déni de démocratie »*

**Que voulez-vous dire ?**

Je voudrais que ce gouvernement soit cohérent. Il veut imposer la procédure référendaire dans l'entreprise parce qu'il n'y aurait pas de majorité. Mais alors, s'il n'y a pas de majorité sur la loi Travail, au lieu d'utiliser le 49-3, ce qui semble être dans les tuyaux, pourquoi le gouvernement n'arrête-t-il pas les travaux parlementaires pour organiser un référendum auprès des Français ? Il faut être logique. On ne peut pas l'exiger dans un cas et ne pas le faire dans l'autre. Le 49-3 est un déni de démocratie, voilà pourquoi je réclame un référendum.

**Vous avez menacé Myriam El Khomri d'un éventuel recours pour non-respect de la procédure de concertation avant la présentation du projet de loi. Où cela en est-il ?**

FO a déposé hier un « référé liberté » auprès du tribunal administratif contre le gouvernement pour non-respect de l'article L.1 du Code du travail, car on ne nous a pas envoyé de document d'orientation. C'est une première procédure. Nous n'excluons pas de saisir le Conseil constitutionnel.

**Appelez-vous à de nouvelles mobilisations ?**

Nous nous voyons ce soir avec les six autres organisations syndicales pour parler du 18 mai et d'autres dates encore. Les routiers ainsi que les agents de la SNCF et d'autres professions vont entrer dans le mouvement. Non, la mobilisation ne s'essoufle pas !

Propos recueillis par CATHERINE GASTÉ

■ **Coup de théâtre.** Le Medef a finalement décidé hier de prendre son temps. Sa décision sur un éventuel retrait de la négociation d'assurance chômage, pour protester contre la loi Travail qui ne lui convient pas en l'état, est reportée sine die.

# El Khomri suspend le vote des amendements

**ÇA COMMENCE MAL** pour le gouvernement. Hier, alors que l'examen du texte a commencé à l'Assemblée, Myriam El Khomri a suspendu jusqu'à nouvel ordre le vote des amendements déposés contre l'article 1 de sa loi après avoir constaté... qu'elle n'avait pas de majorité suffisante. L'utilisation de cette « réserve des votes », sorte de mini 49-3, est une procédure rarissime : « Je n'ai jamais rien vu de tel ! Quelle image déplorable », grogne André Chassaigne, patron des quinze députés Front de gauche, à l'origine de 2 305 amendements (sur 4 640). Un signe de « fébrilité », a jugé le centriste Francis Vercamer. Alors même que l'article 2, la partie la plus explosive de la loi, qui est supposé donner la primauté aux accords d'entreprise sur les accords de branche et casus belli pour FO et la CGT, n'est même pas encore examiné. C'est lui qui est accusé par les syndicats, les frondeurs du PS et au-delà de favoriser le « dumping social » et qui concentre l'essentiel des amendements de suppression ou de modification.

## La proposition de Sirugue

Ce matin, quinze députés PS, y compris des frondeurs, doivent être reçus à Matignon pour tenter de trouver un compromis autour de la dernière proposition du rapporteur de la loi, Christophe Sirugue. Son idée : que les branches (syndicales) donnent « un avis a priori » sur les accords négociés dans l'entreprise « sans pour autant que ce soit la branche qui écrive l'accord d'entreprise ».

Pour faire passer sa loi, à part lâcher du lest sur le fond ou laisser planer la menace d'un 49-3, dont il ferait porter le chapeau aux frondeurs et à l'aile gauche, l'exécutif peut aussi user d'un autre joker : le « vote bloqué » sur tout ou partie du texte, c'est-à-dire un vote sur les seuls amendements présentés ou acceptés par lui. Il peut aussi décider de prolonger les débats d'une semaine, au-delà du 17 mai. Car à ce jour il reste toujours 4 640 amendements à discuter, dont 1 291 du groupe PS. Certains de ces amendements sont de simples copier-coller. « Ça nous permettait de gagner deux minutes de temps de parole par amendement », reconnaît Chassaigne.

La dématérialisation des principaux actes de l'Assemblée nationale ces dernières années permet aux parlementaires de s'en donner à cœur joie. Déjà, en 2006, lors de la loi sur l'énergie prévoyant le rapprochement entre EDF et GDF Suez, Jean-Louis Debré, alors au perchoir, avait posé en photo coincé entre des piles de papier... soit 137 500 amendements dont la gauche, alors dans l'opposition, avait bombardé le gouvernement. Un record sous la Ve République.

Aujourd'hui, générer un amendement est élémentaire : les députés et leurs collaborateurs rédigent directement leur texte dans le serveur Eloi. Les services de l'Assemblée se chargent ensuite d'une fastidieuse vérification de recevabilité (constitutionnelle, financière). Une fois considérés comme « bons pour le service », les amendements sont imprimés et alors seulement distribués aux députés présents dans l'hémicycle à l'heure de leur examen. Cela pour économiser les montagnes de papier.

MARTINE CHEVALET

# social-syndicats-travail-gouvernement-parlement-manifestation
## Loi travail: le 49-3 "va mettre de l'huile sur le feu" (Mailly)

**Paris, 11 mai 2016 (AFP)** - Le recours du gouvernement au 49-3 sur le projet de loi de travail, loin d'étouffer le mouvement social, "va mettre de l'huile sur le feu", estime mercredi le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, dans l'Humanité.

Interrogé par le quotidien sur un possible essoufflement du mouvement social après le recours à l'article 49-3 par le gouvernement, M. Mailly répond: "Non, je pense même que le 49-3 va mettre de l'huile sur le feu".

"On sait bien que c'est un combat qui ne se règle pas en quinze jours. Après les déclarations du Premier ministre, du président de la République, de la ministre du Travail, qui ne veulent pas lâcher, nous voyons bien que nous sommes inscrits dans un mouvement de fond", poursuit-il.

"Pour nous la bagarre n'est pas terminée (...). Nous allons affiner nos stratégies pour les semaines à venir. Car même avec un recours au 49-3 à l'Assemblée, il y aura un débat au Sénat a priori début juin", ajoute-t-il.

"Parallèlement, il existe des conflits liés ou non à la loi travail, comme à la SNCF ou chez les routiers", prévient-il.

"L'une des inquiétudes fortes des conducteurs routiers est ainsi la possibilité induite par le projet de loi de négocier au niveau de l'entreprise des heures supplémentaires payées 10% en plus au lieu de 25% actuellement. Quand vous savez le nombre d'heures supplémentaires que font les routiers, cela peut entraîner une sacrée chute de leurs revenus", souligne le leader syndical.

ls/cel/gf

**2016/05/11 11:01:51 GMT+02:00**
#692457 DVBP 0733 RTX99 (4) AFP (242 words)

Le Figaro du 9 mai 2016

# Comment la loi El Khomri change le marché du travail... sans augmenter l'emploi

Une évaluation quantitative – via un modèle innovant – montre que la loi El Khomri substitue des jeunes à des moins jeunes, et des CDI désormais plus précaires aux CDD. Par Jean-Daniel Kant, Maître de Conférences en Informatique ; Gérard Ballot, Professeur émérite d'Économie et Olivier Goudet, ATER Informatique.

Depuis plusieurs semaines, le projet de loi sur le travail, dit « loi El Khomri » est au centre de l'actualité économique, sociale et politique de notre pays, notamment pour les inquiétudes qu'il suscite auprès de la population, et plus particulièrement des jeunes. Il est en effet toujours difficile de prévoir l'effet d'un tel projet, assez complexe, car il combine plusieurs dispositifs. Il faut pour cela un outil de prévision le plus réaliste possible.

À l'aide d'une méthode novatrice, la simulation informatique à base d'agents, nous avons évalué les effets des mesures les plus importantes du projet de loi tel qu'il a été adopté par le Conseil des ministres du 24 mars 2016. Avant de détailler ces résultats, nous allons présenter notre méthode fondée sur le simulateur WorkSim.

## La méthode WorkSim

WorkSim est un modèle à base d'agents informatiques en interaction qui reproduisent les comportements des acteurs économiques. Ces agents prennent des décisions qui sont basées sur les analyses microéconomiques les plus récentes, mais en tenant compte du fait que la rationalité est limitée dans un monde complexe.

Cette complexité implique qu'un agent ne peut pas calculer la décision optimale, mais peut parfois apprendre de ses erreurs : par exemple la décision pour une entreprise de créer ou non un nouveau poste, en CDD ou en CDI, suivant la demande. Ou la décision pour un chômeur de postuler ou non à une offre d'emploi, ou de quitter le marché du travail. WorkSim est à l'échelle de 1/4700ème environ et calibré sur plus d'une centaine de données réelles (venant de l'INSEE, de la DARES, etc.), il reproduit les faits stylisés importants du marché du travail français et fait l'objet d'articles parus ou à paraître dans des revues internationales. Il a déjà permis d'évaluer plusieurs politiques du marché du travail (allègement de charges, contrat de génération, etc.).

Nous avons décidé, afin d'apporter un nouvel éclairage au débat actuel sur la loi travail, de la simuler avec WorkSim, pour en étudier les effets sur l'emploi. Nous nous sommes concentrés sur les deux mesures les plus discutées actuellement et qui sont susceptible d'avoir le plus d'effets sur le marché du travail, notamment à court terme.

- **1. Licenciements économiques** : les motifs de licenciement économique ont été précisés (Art. L. 1233-3-2). Nous appliquons deux options : ECO1, correspondant aux limites de ce que la loi prévoit par la négociation collective, et ECO2 qui est le barème en absence d'accord :
  - ECO1 le licenciement économique est possible quand l'entreprise a une baisse de sa demande pendant deux trimestres consécutifs ou une perte pendant un trimestre.

- ECO2 le licenciement économique est possible quand l'entreprise a une baisse de sa demande pendant quatre trimestres consécutifs ou une perte pendant un semestre.

- **2. Paiement des heures supplémentaires** : la majoration sera négociée et pourra baisser jusqu'à 10% (3123-21). Nous appliquons au-delà du seuil une majoration de 10% pour le paiement des heures supplémentaires.

## Les principaux résultats

Nous présentons d'abord les résultats pour le premier bloc, et pour le second ajouté au premier. Nous comparons à chaque fois avec notre simulation de référence du marché du travail, c'est-à-dire avec les dispositions légales actuelles. Ces résultats sont mesurés quatre ans après l'introduction de la réforme.

- **1. Facilitation des Licenciements économiques**

C'est le cœur de la réforme, en termes de flexibilité sur les CDI mais aussi de la substitution des jeunes aux non-jeunes qu'elle induit. Pour ECO1, après une baisse transitoire de 150.000 chômeurs et une création de 200.000 emplois après deux ans, la mesure ECO1 voit ces effets s'annuler au bout de quatre ans et donne les mêmes résultats que la simulation de référence. On voit qu'elle est favorable aux jeunes (-173.000 chômeurs, +277.000 emplois) mais cette insertion se fait au détriment des 25-49 ans (+25.000 chômeurs, -44.000 emplois) et surtout des séniors de 50-64 ans (+122.000 chômeurs, -183 000 emplois). Les embauches en CDD chutent fortement (on passe de 84% à 24% des embauches) et celles en CDI augmentent nettement (de 24% à 76%).

La physionomie du marché du travail pourrait donc profondément changer, car le CDI devient le contrat majoritaire d'embauche, mais il devient plus court (durée médiane passant de quatre à deux ans) à cause de la forte augmentation du taux de licenciement économique (qui passe de 1 à 19 %). Les CDD qui restent, moins d'un tiers, sont encore plus courts en moyenne. Les entreprises ont moins recours aux CDD, car elles anticipent qu'elles pourront, en cas de baisse de leur demande, licencier plus rapidement, ce qui diminue le coût anticipé des CDI. Ce calcul économique les incite à recruter en CDI, car les CDD ont aussi des inconvénients. Ils ne peuvent être renouvelés au-delà de 18 mois, une prime de précarité de 10% doit être versée, un délai de carence avant un nouveau recrutement sur le poste interrompt la production, et des éventuelles dépenses de formation ne peuvent pas être rentabilisées.

La précarité augmente avec une plus grande probabilité de perdre son emploi en CDI : elle passe de 7,6 % à 12,3 % (soit +60 %) pour l'ensemble de la population, mais baisse légèrement pour les jeunes (-10 %). Notons enfin que cette mesure profite aux entreprises, avec un profit en hausse de 20 % en moyenne. Ceci provient de ce que les entreprises bénéficient globalement d'une plus forte flexibilité sur les CDI pour s'ajuster à la demande.

Pour ECO2, la mesure dégrade fortement la situation avec globalement 243 000 chômeurs de plus après quatre ans et 356 000 emplois en moins : cette mesure n'est pas suffisante pour créer suffisamment de CDI qui compenseraient l'augmentation des licenciements, la stimulation à l'embauche est insuffisante, même si cela améliore l'emploi des

jeunes, mais au détriment des autres catégories d'âge. La physionomie du marché du travail change comme dans ECO1.

- **2. Ajout de la majoration à 10% des heures supplémentaires**

À la mesure ECO1, on ajoute maintenant le passage de la majoration actuelle des heures supplémentaires à 25% à partir de la 36e heure à une majoration à 10%. Cela ne change rien pour les jeunes et les séniors, mais diffère la dégradation de la situation des 25-64 ans : d'abord une baisse de 80.000 chômeurs et une hausse de 110.000 emplois au bout de deux ans, pour revenir à la situation de référence après quatre ans. Globalement, après quatre ans, cette majoration n'apporte rien de plus aux individus. On a donc toujours le résultat précédent avec l'amélioration de la situation des jeunes au détriment des 25-64 ans.

## Un effet de substitution sans amélioration

Grâce une méthode novatrice, la simulation économique à base d'agents, nous avons pu évaluer deux mesures centrales de la loi El Khomri. Globalement, la loi El Khomri modifie profondément le marché du travail. Elle substitue des jeunes à des moins jeunes, et des CDI désormais plus précaires aux CDD. Elle contient essentiellement des éléments de flexibilité sans les accompagner de dispositifs de sécurité (comme une meilleure assistance aux chômeurs dans la recherche d'emploi, un système de formation plus important et plus efficace, etc.) de sorte qu'elle n'améliore pas l'emploi global et peut le dégrader.

S'il convient toujours de rester prudent vis-à-vis des résultats d'une simulation et d'un modèle, il apparaît que la loi El Khomri risque d'avoir des effets structurants très importants sur le marché du travail, et ceci montre tout l'intérêt d'un outil qui permet d'étudier de manière *ex ante* les effets d'un politique économique.

---

Par Jean-Daniel Kant, Maître de Conférences en Informatique, Université Pierre et Marie Curie (UPMC) - Sorbonne Universités ; Gérard Ballot, Professeur émérite, Économie, Université Paris 2 Panthéon-Assas et Olivier Goudet, ATER Informatique, Université Pierre et Marie Curie (UPMC) - Sorbonne Universités.

Le Monde - jeudi 5 mai 2016

# La surtaxe des CDD n'atteindra aucun des objectifs qu'on lui assigne

Adapter au marché du travail le principe du « pollueur-payeur » va à l'encontre de la mutualisation solidaire, sur laquelle se fonde le modèle français d'assurance sociale

PAR MATHIEU GRÉGOIRE ET CLAIRE VIVÉS

La diversité de ceux qui défendent l'introduction d'une modulation des cotisations patronales à l'assurance-chômage (sous forme de surtaxation des contrats courts ou de « bonus » sur les contrats longs) a de quoi surprendre. La plupart des syndicats de salariés, les économistes néolibéraux actuellement les plus en vue (voir *Le Monde* du 18 février 2016) et un gouvernement soucieux d'afficher des marqueurs de « gauche » face à la contestation de la loi El Khomri convergent autour de ce qui est présenté comme une triple solution : solution contre la précarisation du marché du travail, en incitant les employeurs à offrir des contrats à durée indéterminée (CDI) ; solution financière, susceptible de réduire le déficit de l'assurance-chômage ; solution politico-morale, permettant d'afficher de la fermeté vis-à-vis des « mauvais patrons ».

De ces trois points de vue, la surtaxation des contrats à durée déterminée (CDD) et de ses variantes conduit au contraire à des impasses.

Augmenter les cotisations patronales à l'assurance-chômage pour les contrats courts est-il de nature à inciter les employeurs à substituer des CDI à des CDD ? L'expérience montre qu'on peut sérieusement en douter. Le surcoût ancien et massif lié à l'emploi d'intérimaires n'a pas empêché un large développement du travail temporaire. Le doublement des cotisations, depuis 2002, pour les intermittents du spectacle ne s'est pas traduit par la création d'un seul CDI pour les artistes ou les techniciens de ce secteur. On voit mal comment le renchérissement de quelques euros du coût d'un CDD pourrait conduire les employeurs à lui préférer un CDI : en modulant les cotisations à l'assurance-chômage, on parle en effet de ne moduler qu'une part extrêmement réduite du coût salarial.

**ON VOIT MAL COMMENT LE RENCHÉRISSEMENT DE QUELQUES EUROS DU COÛT D'UN CDD POURRAIT CONDUIRE LES EMPLOYEURS À LUI PRÉFÉRER UN CDI**

A défaut d'incitation, surtaxer les « mauvais patrons » peut-il avoir un effet significatif sur les finances de l'Unedic ? D'après la Cour des comptes, la hausse de 1 point de cotisation sur les seuls CDD rapporterait seulement 250 millions d'euros. Pour combler le déficit de 4,5 milliards d'euros de l'Unedic, il faudrait donc augmenter la cotisation patronale de 18 points, en passant d'un taux de 4 % à un taux de 22 %… ce que personne n'imagine !

## PEU D'EFFETS POUR L'UNEDIC

Il suffit de comparer cette hypothèse de surtaxation des CDD à celle d'une hausse générale des cotisations pour comprendre ce que pourrait être une gestion progressiste, pragmatique et raisonnable de l'Unedic : d'après la Cour des comptes toujours, une hausse générale de seulement 0,5 point des cotisations patronales et salariales (ou de 1 point des seules cotisations patronales) sur l'ensemble des contrats générerait 5 milliards d'euros de recettes supplémentaires et rendrait l'assurance-chômage excédentaire.

En termes de « valeurs », enfin, surtaxer les CDD doit-il être considéré comme une mesure « de gauche » ? Certainement pas. Passons sur les contradictions de certains syndicats dits « réformistes » qui entendent « faire payer » les employeurs qui fournissent de mauvais contrats, alors même qu'ils promeuvent depuis des années des mesures incitant les salariés à accepter ces mêmes emplois de mauvaise qualité. La satisfaction « morale » à punir de « mauvais patrons » relève d'un réflexe simpliste et de très courte vue : l'assurance-chômage, comme toutes les assurances sociales, fonde sa force économique sur une mutualisation à grande échelle des risques, qui l'ancre en même temps dans des valeurs de solidarité. Les seuls malades ne peuvent assumer le coût de la santé, les seules femmes en âge de procréer, le coût des congés maternité, les seuls emplois instables, celui des indemnités-chômage. C'est à la fois une question de pragmatisme économique et de valeurs de solidarité.

## L'INFLUENCE DU NÉOLIBÉRALISME

A l'opposé de cette logique de mutualisation constitutive du modèle français d'assurance sociale, les économistes qui défendent la modulation des cotisations promeuvent en fait le modèle américain d'assurance-chômage fondé sur l'*experience rating*. Ce modèle, qui cherche à substituer aux normes du droit du travail des mécanismes financiers, tend à valoriser une logique de « pollueur-payeur », dont l'horizon ultime est celui de la responsabilité de chaque employeur sur « ses » propres chômeurs. Faire cotiser à hauteur de ce que chacun coûte constitue le cœur d'une idéologie néolibérale qui feint d'ignorer que la mutualisation est la seule manière d'alléger le poids du risque pour tous. Adhérer à l'idée de la modulation des cotisations en fonction de la nature du contrat, c'est aller dans le sens de l'affaiblissement des finances de l'assurance-chômage et des valeurs de solidarité.

A l'opposé, une hausse raisonnable des cotisations patronales de 1, 2 ou 3 points pour tous les contrats augmenterait le budget de l'assurance-chômage (actuellement de 32 milliards d'euros) de 5, 10 ou 15 milliards supplémentaires. Autrement dit, seul un renforcement de la logique de mutualisation est en mesure de financer de nouveaux droits pour les près de 6 chômeurs sur 10 qui ne sont pas indemnisés par l'assurance-chômage, et pour l'ensemble des salariés à l'emploi précaire, auxquels on chante les vertus de la « flexisécurité ». ■

**Mathieu Grégoire** *est maître de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre*
**Claire Vivés** *est chercheuse au Centre d'études de l'emploi*

Les Echos - lundi 9 mai 2016

LE POINT DE VUE

*de* Stanislas de Bentzmann

# Ne surtaxez pas le CDD, supprimez-le !

Monsieur le Président, il faut en finir avec cet arsenal incessant de règles bureaucratiques ! Nous avons parfaitement conscience de la précarité que connaissent les jeunes et les nouveaux entrants, tristement réunis sous la bannière « CDD un jour, CDD toujours ». Et c'est justement contre cela que nous voulons lutter. Pour gagner la bataille de l'emploi dans un contexte de formidable mutation de l'économie, les entreprises n'ont pas besoin de davantage de rigidités, mais au contraire d'agilité. Les instruments que vous utilisez, comme vos prédécesseurs, depuis trente ans, sont aussi inopérants à faire baisser le chômage qu'ils sont toxiques et décourageants pour les entreprises.

Lors de votre émission politique, vous avez annoncé que la loi travail ne serait pas retirée. Cet acte de fermeté veut répondre au mouvement de contestation lycéen, étudiant et syndical. Pour autant, de nouvelles corrections, pour ne pas dire des concessions, ont été annoncées qui vont à l'encontre de ce qu'il faudrait faire pour inciter les entreprises à embaucher.

Première reculade, et non des moindres : votre Premier ministre a annoncé le 11 avril que serait rendue obligatoire (et non plus optionnelle) la modulation des cotisations patronales à l'assurance-chômage pour décourager le recours aux contrats courts. C'est une vieille revendication syndicale : surtaxer les CDD au nom de la lutte contre la précarité.

Le principe même, dans un contexte où le coût du travail, beaucoup trop lourd, pèse sur notre compétitivité et donc sur l'emploi, est aberrant. Que l'on pense simplement à l'absurdité de vouloir surtaxer les CDD saisonniers, qui accompagnent l'activité touristique, ou les contrats d'intérim, déjà très réglementés. Voilà qui montre, une fois de plus, à quel point l'efficacité économique n'est pas une préoccupation pour nos dirigeants syndicaux et politiques.

Il faut arrêter cette dérive actuelle de la loi travail, qui, au lieu de parvenir à relancer l'emploi par la levée de verrous bien identifiés – son objectif initial – pourrait aboutir au résultat opposé. Nous, entrepreneurs, en sommes arrivés à la conclusion que c'est le maintien du CDD qui bloque toute adhésion de l'opinion à une réforme d'envergure du marché du travail. Quand l'embauche en CDD devient la règle et, en CDI, l'exception, la flexibilité est trop souvent confondue avec la précarité.

> Le maintien du CDD bloque toute adhésion à une réforme d'envergure du marché du travail.

> La solution ? Le supprimer pour créer un CDI d'un nouveau genre.

C'est à ce malentendu auquel il faut mettre un terme. C'est pourquoi, monsieur le Président, ne surtaxez pas le CDD, supprimez-le ! Vous oserez ainsi une réforme vraiment audacieuse du droit de travail qui fera date. Nous, entrepreneurs, nous osons donc dire qu'il faut à la fois supprimer le CDD et substituer au CDI actuel un CDI d'un nouveau genre, répondant à ce besoin d'agilité.

Pour que cela soit possible, il est nécessaire de réformer le futur contrat de travail, d'en faire un CDI pour tous, véritablement agile, qui réduise la précarité, encadre le juge et rassure les entreprises. Avec le CDI dit « agile », nous proposons que la loi laisse à l'employeur le soin de prévoir dès l'embauche dans son contrat de travail, le ou les motifs de rupture potentiels. Ce motif devra être objectif, d'ordre professionnel et répondre aux besoins de l'entreprise. Il pourra correspondre par exemple à la réalisation d'un projet, permettre des cas de remplacement en congé maternité, mais surtout prévoir une chute d'activité de l'entreprise.

Pour éviter tout risque de motifs fantaisistes, nous proposons qu'il soit validé au préalable par l'administration. Ce contrat mettra tout le monde à égalité et donnera sa chance à tout nouvel embauché, quand, aujourd'hui, un employé en CDD connaît déjà sa date de départ !

Donnons-nous de l'agilité contractuelle plutôt que de continuer à segmenter un peu plus le marché du travail entre « insiders », précaires et chômeurs. Seule cette agilité sécurisée du contrat de travail et de ses modes de rupture nous permettra de mettre un terme au problème bien identifié de la peur de l'embauche, ainsi qu'au chômage de masse et à la précarité des « outsiders ».

Monsieur le Président, vous avez affirmé qu'il faut qu'on puisse embaucher en CDI et pour cela que l'on ait des règles claires pour les salariés aussi bien que pour les employeurs. Eh bien, chiche ! Nous, entrepreneurs, avec l'assurance de ceux qui connaissent les ressorts de développement des entreprises, nous vous proposons d'aller jusqu'au bout de la démarche.

**Stanislas de Bentzmann** est président de Croissance Plus.

# La hiérarchie des normes, vrai ou faux débat de la loi travail?

**Alors que l'examen de la loi El Khomri reprend cet après-midi à l'Assemblée nationale, la possibilité de recourir au 49-3 plane sur l'avenir des débats.**

**Depuis le début de l'examen, les débats se sont focalisés sur une question: le projet de loi inverse-t-il la hiérarchie des normes?**

La discussion parlementaire de la loi El Khomri ira-t-elle jusqu'au bout? La possibilité du recours au 49-3, qui devait être discutée hier soir à l'Élysée, plane en tout cas sur les débats. À l'Assemblée nationale, où l'examen du texte doit reprendre cet après-midi, une question semble cristalliser la fracture entre opposants et partisans du texte: ce projet de loi inverse-t-il vraiment la hiérarchie des normes?

En apparence obscure, la question est pourtant susceptible d'avoir des répercussions sur la vie quotidienne des salariés. *« La hiérarchie des normes est une théorie qui décrit le droit comme une pyramide inversée, avec en haut un bloc constitutionnel, puis un bloc légal, puis un bloc conventionnel, qui regroupe ce qui est négocié,* résume l'avocat Stéphane Béal, qui dirige le département droit social chez Fidal. *Cette structure pyramidale impose que chaque norme respecte la norme qui lui est supérieure.* » En droit du travail, complète Pascal Lokiec, professeur de droit à l'université de Nanterre, *« cette notion est indissociable du principe de faveur, qui dit que, en cas de concurrence entre différentes normes, c'est celle qui est la plus favorable au salarié qui doit prévaloir ».* Autrement dit: le contrat de travail doit être au moins aussi favorable que l'accord d'entreprise, qui lui-même ne peut être inférieur à ce que prévoit l'accord de branche, qui ne peut faire moins bien que la loi…

> *« En cas de concurrence entre différentes normes, c'est la plus favorable au salarié qui doit prévaloir. »*

En donnant plus de place, en ce qui concerne le temps de travail, à la négociation d'entreprise, le projet de loi remet-il en cause ce principe fondamental du droit du travail? Non, assure la ministre Myriam El Khomri, qui affirme: *« Du sommet – la Constitution et la loi –, au terrain de l'entreprise, aucune hiérarchie n'est inversée dans ce texte. » « Bien sûr que si,* répond le député du Front de gauche Marc Dolez. *Il ne faut pas dire n'importe quoi ! »*

*Une inversion de la hiérarchie des normes pourrait avoir des répercussions sur la vie quotidienne des salariés.* Stephane Audras/REA

Alors qu'en penser? Le texte de loi réécrit la partie temps de travail du code du travail en trois morceaux: ce qui n'est pas négociable, ce qui l'est, ce qui s'applique en cas d'échec de la négociation. Autrement dit, il définit des sujets sur lesquels il est possible de déroger par accord d'entreprise à la loi ou à l'accord de branche. Cependant, insiste Stéphane Béal, *« ce n'est pas une révolution puisque les lois Auroux de 1982, la loi Fillon de 2004 et la loi de 2008 permettent déjà les dérogations ».* Effectivement. Mais, pour l'instant, cette faculté n'existe que sur un périmètre de sujets limités (le contingent d'heures supplémentaires autorisées, la modulation du temps de travail…). Et avec un verrou important: la branche peut décider de ne pas permettre ce type de négociation.

La loi travail étend les sujets de dérogations possibles sur l'organisation du temps de travail (astreintes, congés, modulation…). Surtout, elle ne permet plus aux branches d'empêcher les entreprises de négocier des majorations d'heures supplémentaires inférieures à 25 % (jusqu'à 10 %). Enfin, elle étend aux entreprises en bonne santé la possibilité de demander par accord des efforts aux salariés en termes de rémunération et de temps de travail.

Ce qui fait dire à Fabrice Angei, chargé du dossier à la CGT, que *« jusqu'ici, les dérogations étaient limitées, maintenant, elles vont devenir la règle ».* Mais, répond Véronique Descacq, son homologue à la CFDT, *« ça ne veut pas dire qu'on aboutira à du moins-disant pour les salariés. Quand on négocie, on fait un compromis, on peut lâcher sur l'organisation du travail en échange de jours de récup ou de prises en charge de frais de garde. »* Pour cette syndicaliste, trois précautions permettent d'espérer des compromis favorables aux salariés: l'obligation de parvenir à un accord majoritaire (ou en cas d'accord à seulement 30 %, de consulter les salariés par référendum), le haut niveau du droit qui s'applique en cas d'absence d'accord, et la possibilité pour les syndicats de recourir à des experts. *« Il ne faut pas être angélique,* rétorque Fabrice Angéi. *Quand on voit comment se passent les négociations, où le chantage à l'emploi est permanent, on a toutes les craintes. »*

À l'Assemblée, de nombreux députés se sont aussi fait l'écho d'un risque de concurrence par le moins-disant social entre entreprises d'un même secteur. Pour encadrer ce danger, le rapporteur Christophe Sirugue a déposé un amendement imposant aux branches d'examiner une fois par an les accords. Le risque d'une complexification du droit, et d'un contentieux important sur les accords signés, est aussi pointé. Bref, autant dire qu'on ne saura vraiment si cette loi aura été une révolution, dans un sens ou un autre, que quand on pourra évaluer les accords qui auront été signés. Ou pas.

**Nathalie Birchem**

## Le BHV va ouvrir le dimanche

**Huit mois après la promulgation de la loi Macron, le BHV-Marais (groupe Galeries Lafayette) va être le premier grand magasin parisien à pouvoir mettre en œuvre un accord sur l'ouverture dominicale à partir de début juillet. La CFTC, non signataire comme la CGT de cet accord paraphé par SUD et la CFE-CGC, a en effet annoncé vendredi qu'elle ne mettrait pas son veto au texte, rendant ainsi impossible l'exercice d'un droit d'opposition.**
**L'accord – conclu pour trois ans – prévoit un plafond de 15 dimanches travaillés (majorés de 100 %, c'est-à-dire payés double, et assortis d'une récupération) par an pour les salariés travaillant habituellement la semaine. Pour ceux de fin de semaine (environ 150 embauches prévues), les 15 premiers dimanches seront majorés de 100 %, les suivants de 50 %, sans récupération.**

MERCREDI 11 MAI 2016 | N° 21921 | 1,90 € l'Humanité.fr

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

# Hollande et Valls censurent le peuple, censurons-les !

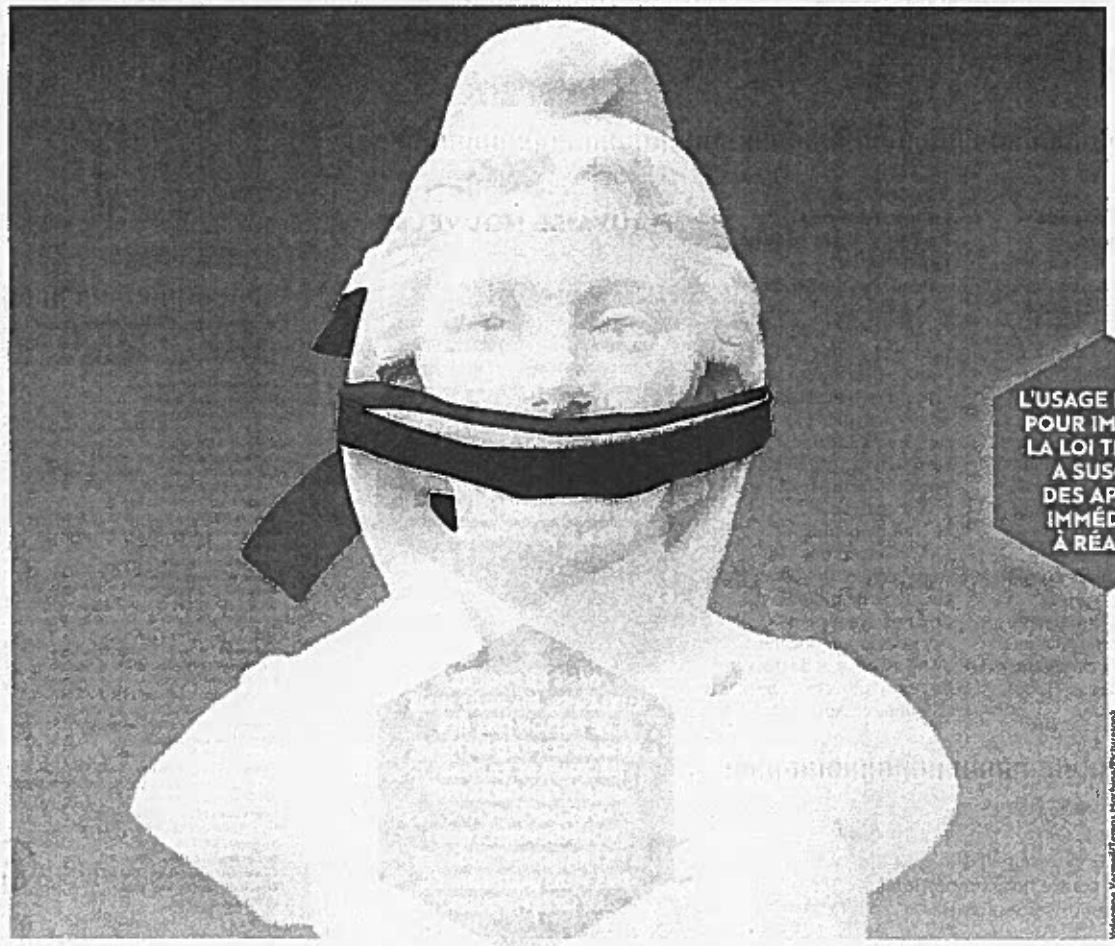

Valeriane Vermeil/Temps Machine/Picturetank

L'USAGE DU 49-3 POUR IMPOSER LA LOI TRAVAIL A SUSCITÉ DES APPELS IMMÉDIATS À RÉAGIR.

François Hollande et Manuel Valls ont finalement dû se rendre à l'évidence : il n'existe ni dans le pays ni au Parlement de majorité pour soutenir leur « réforme » du Code du travail. C'est ce que n'ont cessé de leur répéter les manifestants et une large partie des parlementaires de gauche, socialistes, écologistes, communistes, en demandant le retrait du projet de loi El Khomri. C'est pourtant une tout autre conclusion qu'en ont tiré François Hollande et Manuel Valls, acculés de toutes parts, en convoquant un Conseil des ministres extraordinaire, hier après-midi, peu avant la reprise des débats sur le texte dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

À 15h10, le chef du gouvernement a annoncé l'emploi de l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer, sans vote des députés, la loi travail, après l'avoir déjà utilisé l'an dernier pour la loi Macron. Ce *« triple coup de force, à la fois contre le monde du travail, contre l'opinion française puisque sept Français sur dix s'opposent à cette loi, et contre la représentation nationale privée de son rôle de législateur »*, comme l'a déploré hier le chef de file des députés Front de gauche, André Chassaigne, intervient alors que l'examen du tout premier article du projet de loi travail n'était même pas encore terminé. Un geste largement condamné à gauche et par les syndicats. •••

Lire la suite de notre article page 4

**BRUNO LE ROUX ENFONCE LE CLOU**
« La loi travail est un progrès pour le monde du travail. Nous la défendons devant les Français », peut-on lire dans le communiqué du groupe PS à l'Assemblée nationale, présidé par Bruno Le Roux, à l'issue du recours au 49-3.

**3**
**C'est le nombre de fois auxquelles le gouvernement Valls a eu recours au 49-3 : le 18 juin, puis le 11 juillet 2015 pour faire passer la loi Macron, et hier sur la loi travail.**

LOI TRAVAIL

# La démocratie bafouée par Hollande et Valls

**Le premier ministre a dégainé hier l'arme constitutionnelle du 49-3 pour imposer la loi travail, méprisant le dialogue parlementaire après avoir méprisé le dialogue social. Cet acte brutal vient couronner la parodie de débat organisée par le gouvernement.**

Suite de la page une

Le suspense n'aura été que de très courte durée. Lundi, alors que l'Assemblée nationale entamait sa deuxième semaine d'examen du projet de loi travail, la ministre Myriam El Khomri bloquait le vote des amendements jusqu'à nouvel ordre. Ce nouveau coup de force contre un Parlement *« humilié par une parodie de débat sans vote »* selon André Chassaigne laissait entendre que le 49-3, déjà évoqué par la ministre le 17 février dernier, était sur le point d'être ressorti du chapeau.

Un scénario écrit d'avance puisque, dès midi, ce n'est non pas un, comme de coutume, mais cinq représentants du Parti socialiste qui se sont rendus au point presse du mardi au Palais Bourbon, afin de se livrer à une très virulente charge contre les socialistes opposés à la loi travail, les accusant de forcer le gouvernement à faire adopter son texte sans vote des députés. *« Le premier ministre est toujours à la recherche d'un compromis, mais des minorités jouent le blocage. Il faut sortir de ce bal de dupes. La minorité contraint la majorité. Ce n'est pas ça la démocratie »*, tonnait le porte-parole Hugues Fourage, sans se préoccuper du fait qu'un gouvernement qui se passe du Parlement pour légiférer n'a sans doute aucune leçon de démocratie à donner.

### Les partisans du texte invoquent un pseudo-principe majoritaire

*« Les modifications qui ont été apportées au texte de loi sont énormes. Si une arme est aujourd'hui utilisée par le gouvernement, c'est à cause de la minorité »*, poursuivait Catherine Lemorton, présidente PS de la commission des Affaires sociales. *« Les 240 députés PS loyaux et légitimistes en ont marre de la quarantaine pour qui ce texte n'est qu'un prétexte »*, taclait à son tour le député de l'Isère Michel Issindou, ex-rapporteur de la réforme des retraites. Christophe Sirugue, rapporteur du texte, a conclu sur le même refrain : *« Les débats et les confrontations sont légitimes, mais le non-respect du principe majoritaire est illégitime. »*

Le député de Saône-et-Loire, qui joue au démineur depuis des semaines, rappelle qu'à ses yeux tous les sujets délicats ont été traités : de la barémisation des indemnités prud'homales au périmètre international des licenciements. Il a même tenté le tout pour le tout lundi en prétendant lâcher du lest sur le cœur battant de la loi, à savoir l'inversion de la hiérarchie des normes, proposant que les commissions de branche se prononcent a priori sur les accords d'entreprise permettant de se passer du Code du travail.

*« Tout cela, c'est de l'artifice »*, rétorque André Chassaigne. *Sur 700 branches, cinquante sont vraiment en activité et une centaine en capacité d'émettre un avis conforme dans le délai d'un mois exigé. Le fond de la loi reste le même et constitue toujours une régression historique du droit du travail. »* Et c'est bien sûr ce fond que les socialistes frondeurs s'opposent toujours au texte.

### Vote interne au PS : seuls 84 députés pour le texte

Les cinq députés PS présents au point presse ont aussi fait valoir que la loi travail était arrivée en tête lors d'un vote de groupe le matin même, souhaité par Manuel Valls. Sauf que, sur 288 députés PS, seuls 109 étaient présents (84 voix pour, 14 contre et 11 abstentions, comme l'a précisé Benoît Hamon sur Twitter).

Un autre député PS opposé à la loi préfère parler anonymement à *l'Humanité*, car *« la charge serait interprétée plus forte que dans un autre journal »*. Voici son sentiment : *« Premièrement, un député vote en son âme et conscience. Deuxièmement, quand je vote, je le fais sur le contenu d'une loi et pas pour affaiblir ou non Valls et Hollande. Troisièmement, le gouvernement ne peut pas ignorer que son objectif initial est de servir le patronat avec un texte digne de la droite, et que les modifications faites depuis, à la marge, sont insuffisantes. Tout le travail que nous avons réalisé pour proposer un projet réellement progressiste n'a*

### RÉACTIONS SYNDICALES, POLITIQUES ET CITOYENNES

La CGT dénonce ce *« passage en force »* et *« condamne ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement »*, ajoutant que *« l'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70 % de la population est inadmissible »*. Elle précise qu'elle *« poursuivra et amplifiera la mobilisation et appelle tous les salariés à s'inscrire dans le mouvement, à se réunir en assemblées générales pour décider ensemble la poursuite de la mobilisation »*. Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, *« appelle, dans l'unité la plus large, à faire échouer ce déni de démocratie »* et invite *« les parlementaires de gauche à constituer et à voter une motion de censure de gauche. La loi travail doit être retirée »*, dit-il. Jean-Luc Mélenchon, le fondateur du PG, dénonce une *« fin de règne crépusculaire pour passer sans débat et sans majorité la loi El Khomri contre le droit du travail ! Qui veut l'empêcher doit voter la censure ! Pas d'élégance des dégoûtés face aux dégoûtants »*, ajoute-t-il. Le mouvement Nuit debout dénonce lui aussi un *« déni de démocratie après un mouvement social qui a regroupé des centaines de milliers de personnes dans la rue, dans les entreprises, les universités, les lycées et sur les places de France. C'est une insulte au peuple de ce pays »*.

**DES FRONDEURS PAS INTIMIDÉS**
***« L'enjeu d'une motion de censure, ce n'est pas simplement d'exprimer la défiance à l'égard du gouvernement, c'est d'abord faire en sorte que la loi travail ne soit pas adoptée. »***
**Christian Paul**, député (PS) de la Nièvre

*pas été entendu. Le seul objectif de Valls, après nous avoir méprisés, a été de nous amadouer. Nous n'avons pas de leçons de compromis à recevoir de lui. »*

### « Certains s'en sortent bien avec le 49-3 »

Privés de vote sur la loi, les députés socialistes hostiles au projet n'ont plus aucun levier au Parlement, hormis celui d'une motion de censure qui ferait tomber le gouvernement si elle venait à être adoptée. Les frondeurs ont annoncé qu'ils se prononceraient mercredi.

Le groupe Front de gauche entend construire une motion de gauche, et verra en cas d'échec – il faut réunir au moins 10 % de l'Assemblée, soit 58 députés pour avoir le droit d'en déposer une, quand le groupe auquel appartiennent les élus Front de gauche ne compte que 15 membres – si la motion de droite pourra ou non être votée. *« Les députés du Front de gauche lance(nt) un appel »* aux députés de gauche opposés au texte pour *« élaborer ensemble une motion de censure de gauche au gouvernement. Nous pensons qu'il est temps qu'aujourd'hui, sur le constat que le gouvernement n'a plus de majorité, de laisser la place à un gouvernement qui ferait une politique de gauche »*, a déclaré André Chassaigne sur La chaîne parlementaire (LCP).

**LE DÉBAT SUR LA LOI MACRON N'ÉTAIT ALLÉ QU'AU BOUT DE 24 JOURS DE DÉBAT SUR LES 30 PRÉVUS. POUR LA LOI TRAVAIL, LE 49-3 EST TOMBÉ AVANT MÊME QUE LE TOUT PREMIER ARTICLE NE SOIT VOTÉ.**

De leur côté, les partis de droite, « Les Républicains» et l'UDI, ont annoncé bâtir une motion de censure commune. Cette censure sera sans doute impossible à voter pour de nombreux socialistes. *« Certains s'en sortent plutôt bien. Ils n'ont plus à voter pour ou contre la loi travail, et pourront dire en circonscription qu'ils n'y sont pour rien »*, mesure un assistant parlementaire. Sébastien Denaja, député PS de l'Hérault, ne croit pas à cet argument : *« Quand vous dites sur le terrain que la loi Macron vous ne l'avez pas votée parce qu'il y a eu le 49-3, l'électeur vous répond que c'est tout comme et que c'est la majorité à laquelle vous appartenez qui a voulu cette loi. »*

L'utilisation du 49-3, pour beaucoup, apparaît ainsi comme une étape supplémentaire de la dérive et de l'isolement autoritaire du gouvernement. •

**AURÉLIEN SOUCHEYRE**

# « Le 49-3 ne va pas étouffer le mouvement mais plutôt mettre de l'huile sur le feu »

**DÉMOCRATIE Le numéro un de FO dénonce le coup de force du gouvernement. Jean-Claude Mailly demande toujours le retrait du texte, qui n'a jamais été discuté avec les organisations sociales concernées.**

**Que pensez-vous de l'usage du 49-3 par le gouvernement sur le projet de loi travail ?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** C'est une erreur. Je remarque juste que, quand les politiques sont dans l'opposition, ils cartonnent systématiquement le 49-3. C'était le cas notamment de François Hollande, qui disait en 2006, je le cite, *« le 49-3 est une brutalité »*, *« le 49-3 est un déni de démocratie »*, *« le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher les débats parlementaires »*… Or, une fois en responsabilité, les hommes politiques y ont recours ! Cela fait partie des choses que les gens admettent le moins possible : on dit une chose dans l'opposition et on fait le contraire quand on est au pouvoir. Deuxièmement, je trouve ça cocasse, pour ne pas dire plus : pour un texte que le gouvernement veut nous présenter comme une loi de progrès social, il ne trouve pas de majorité au Parlement. Franchement, si c'était un texte réellement de progrès social, il n'y aurait pas de problème du côté de la majorité. En reprenant la formule *« le 49-3 est un déni de démocratie »*, je peux faire un parallèle avec le projet de loi. Dans ce dernier, il y a une disposition qui prévoit de mettre en place des référendums dans les entreprises. Ce que le gouvernement voudrait faire dans les entreprises, il ne le fait pas dans la société : il pourrait très bien consulter les Français par référendum. Même si je ne suis pas un adepte systématique du référendum, en lancer un serait au moins cohérent de la part du gouvernement. On ne peut pas vouloir l'imposer dans l'entreprise et ne pas le faire au niveau national. User du 49-3 est une erreur en termes de démocratie.

**Jean-Claude Mailly**
**Secrétaire général de Force ouvrière**

**Cela ne va-t-il pas étouffer le mouvement ?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** Non, je pense même que le 49-3 va mettre de l'huile sur le feu. On sait bien que c'est un combat qui ne se règle pas en quinze jours. Après les déclarations du premier ministre, du président de la République, de la ministre du Travail, qui ne veulent pas lâcher, nous voyons bien que nous sommes inscrits dans un mouvement de fond. Quand on remarque qu'il n'y a pas de majorité, même à gauche, c'est bien qu'il y a anguille sous roche. Il faut arrêter de dénoncer les soi-disant postures des uns ou des autres, syndicats ou responsables politiques. Le débat de fond est nécessaire, or nous ne l'avons pas eu au préalable.

Pour nous, la bagarre n'est pas terminée. Il y a eu des lois votées qui ont ensuite été aménagées. Notamment en 2006, le CPE avait été voté puis modifié ensuite. Les sept organisations dans le conflit depuis le début continuent de se rencontrer. Nous allons affiner nos stratégies pour les semaines à venir. Car, même avec ce recours au 49-3 à l'Assemblée, il y aura un débat au Sénat a priori début juin. Parallèlement, il existe des conflits liés ou non à la loi travail, comme à la SNCF, ou chez les routiers. L'une des inquiétudes fortes des conducteurs routiers est ainsi la possibilité induite par le projet de loi de négocier au niveau de l'entreprise des heures supplémentaires payées 10 % en plus au lieu de 25 % actuellement. Quand vous savez le nombre d'heures supplémentaires que font les routiers, cela peut entraîner une sacrée chute de leurs revenus.

**Comment FO mobilise-t-elle dans les entreprises ?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** Les salariés discutent dans les entreprises ou les administrations. Même si le projet de loi concerne aujourd'hui le secteur privé, tout le monde a bien compris, par exemple, que si l'article 2 introduisant l'inversion de la hiérarchie des normes passe dans le privé, les statuts nationaux pourront suivre. Au départ, peu de personnes en parlaient. Aujourd'hui, avec toute l'information que nous diffusons depuis plusieurs semaines, les gens se sont emparés de la question et mesurent tous les dangers de ce texte et ses conséquences sur l'organisation du travail, sur les rémunérations, etc. Nous sommes aussi allés à la rencontre des parlementaires dans leur circonscription. Ensuite c'est aux salariés de décider s'ils veulent arrêter le travail au-delà des mots d'ordre sur une journée d'une confédération. Il ne faut pas mettre en permanence le social sous la coupe de dogmes économiques. Visiblement le gouvernement est dans une logique néolibérale. Nous sommes, nous, sur une logique de renforcement des droits des salariés, pour une simplification du Code du travail, mais à droit constant. •

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR KAREEN JANSELME**

L'Humanite - mercredi 11 mai 2016

# « Le 49-3 ne va pas étouffer le mouvement mais plutôt mettre de l'huile sur le feu »

**DÉMOCRATIE** Le numéro un de FO dénonce le coup de force du gouvernement. Jean-Claude Mailly demande toujours le retrait du texte, qui n'a jamais été discuté avec les organisations sociales concernées.

**Que pensez-vous de l'usage du 49-3 par le gouvernement sur le projet de loi travail?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** C'est une erreur. Je remarque juste que, quand les politiques sont dans l'opposition, ils cartonnent systématiquement le 49-3. C'était le cas notamment de François Hollande, qui disait en 2006, je le cite, *« le 49-3 est une brutalité »*, *« le 49-3 est un déni de démocratie »*, *« le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher les débats parlementaires »*... Or, une fois en responsabilité, les hommes politiques y ont recours ! Cela fait partie des choses que les gens admettent le moins possible : on dit une chose dans l'opposition et on fait le contraire quand on est au pouvoir. Deuxièmement, je trouve ça cocasse, pour ne pas dire plus : pour un texte que le gouvernement veut nous présenter comme une loi de progrès social, il ne trouve pas de majorité au Parlement. Franchement, si c'était un texte réellement de progrès social, il n'y aurait pas de problème du côté de la majorité. En reprenant la formule *« le 49-3 est un déni de démocratie »*, je peux faire un parallèle avec le projet de loi. Dans ce dernier, il y a une disposition qui prévoit de mettre en place des référendums dans les entreprises. Ce que le gouvernement voudrait faire dans les entreprises, il ne le fait pas dans la société : il pourrait très bien consulter les Français par référendum. Même si je ne suis pas un adepte systématique du référendum, en lancer un serait au moins cohérent de la part du gouvernement. On ne peut pas vouloir l'imposer dans l'entreprise et ne pas le faire au niveau national. User du 49-3 est une erreur en termes de démocratie.

Éric Feferberg/AFP

**Jean-Claude Mailly**
**Secrétaire général de Force ouvrière**

**Cela ne va-t-il pas étouffer le mouvement?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** Non, je pense même que le 49-3 va mettre de l'huile sur le feu. On sait bien que c'est un combat qui ne se règle pas en quinze jours. Après les déclarations du premier ministre, du président de la République, de la ministre du Travail, qui ne veulent pas lâcher, nous voyons bien que nous sommes inscrits dans un mouvement de fond. Quand on remarque qu'il n'y a pas de majorité, même à gauche, c'est bien qu'il y a anguille sous roche. Il faut arrêter de dénoncer les soi-disant postures des uns ou des autres, syndicats ou responsables politiques. Le débat de fond est nécessaire, or nous ne l'avons pas eu au préalable.

Pour nous, la bagarre n'est pas terminée. Il y a eu des lois votées qui ont ensuite été aménagées. Notamment en 2006, le CPE avait été voté puis modifié ensuite. Les sept organisations dans le conflit depuis le début continuent de se rencontrer. Nous allons affiner nos stratégies pour les semaines à venir. Car, même avec ce recours au 49-3 à l'Assemblée, il y aura un débat au Sénat a priori début juin. Parallèlement, il existe des conflits liés ou non à la loi travail, comme à la SNCF, ou chez les routiers. L'une des inquiétudes fortes des conducteurs routiers est ainsi la possibilité induite par le projet de loi de négocier au niveau de l'entreprise des heures supplémentaires payées 10 % en plus au lieu de 25 % actuellement. Quand vous savez le nombre d'heures supplémentaires que font les routiers, cela peut entraîner une sacrée chute de leurs revenus.

**Comment FO mobilise-t-elle dans les entreprises?**

**JEAN-CLAUDE MAILLY** Les salariés discutent dans les entreprises ou les administrations. Même si le projet de loi concerne aujourd'hui le secteur privé, tout le monde a bien compris, par exemple, que si l'article 2 introduisant l'inversion de la hiérarchie des normes passe dans le privé, les statuts nationaux pourront suivre. Au départ, peu de personnes en parlaient. Aujourd'hui, avec toute l'information que nous diffusons depuis plusieurs semaines, les gens se sont emparés de la question et mesurent tous les dangers de ce texte et ses conséquences sur l'organisation du travail, sur les rémunérations, etc. Nous sommes aussi allés à la rencontre des parlementaires dans leur circonscription. Ensuite c'est aux salariés de décider s'ils veulent arrêter le travail au-delà des mots d'ordre sur une journée d'une confédération. Il ne faut pas mettre en permanence le social sous la coupe de dogmes économiques. Visiblement le gouvernement est dans une logique néolibérale. Nous sommes, nous, sur une logique de renforcement des droits des salariés, pour une simplification du Code du travail, mais à droit constant. •

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR KAREEN JANSELME**

# social-syndicats-travail-gouvernement-parlement

## 49-3: "un gouvernement autoritaire, droit dans ses bottes" - Jean-Claude Mailly, FO - (France Info)

**Paris, 10 mai 2016 (AFP)** - Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO

Utiliser le 49-3 pour faire adopter le projet de loi travail, "c'est dramatique". "C'est vraiment un gouvernement autoritaire, socialement, économiquement, droit dans ses bottes."

"Si c'était vraiment un texte de progrès social, il n'y aurait pas de problème de majorité, la majorité serait trouvée. Donc le 49-3, c'est parce qu'ils n'ont pas de majorité, y compris dans leur propre majorité".

Recourir au 49-3, "ce n'est pas pour ça que la mobilisation s'arrêtera."

"François Hollande en 2006, il parlait de déni de démocratie. (...) En général, les politiques, quand ils sont dans l'opposition, ils sont contre le 49-3, et puis quand ils sont au gouvernement, ils l'utilisent, ça fait partie du discrédit des politiques".

"Ils préconisent dans les entreprises des référendums, pour l'aéroport à Nantes, on fait un référendum, et pour la loi travail, quelque chose de beaucoup plus important, non, on ne fait pas de référendum. Pourquoi ils ne consultent pas les Français ?"

"S'ils ne sont pas sûrs du résultat au Parlement, s'ils ne sont pas sûrs du résultat avec un référendum, c'est bien qu'ils se plantent. Donc quand on se plante, on en tire les conclusions."

jah/cel/kp

**2016/05/10 13:44:17 GMT+02:00**
#689901 DVBP 1200 RSB65 (4) AFP (195 words)

# social-travail-gouvernement-Parlement-Assemblée-syndicats
## Recours au 49-3: "Une véritable honte", s'insurge la CGT

**Paris, 10 mai 2016 (AFP)** - Le recours par le gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi travail est "inadmissible" et est une "véritable honte", s'insurge mardi la CGT dans un communiqué.

"L'utilisation du 49-3 pour faire adopter une loi rejetée par plus de 70% de la population est inadmissible, une véritable honte !", réagit la CGT.

"Cette décision ne vient que s'ajouter à un processus anti-démocratique depuis le début. Faut-il rappeler la non-consultation des organisations syndicales avant l'écriture du texte, les rencontres éclair avec la ministre du Travail, le blocage des votes à l'Assemblée nationale ?", poursuit la première organisation syndicale française.

"Les salariés sont méprisés, les citoyens bafoués et leurs représentants ignorés", dit-elle, condamnant "ce déni de démocratie et la brutalité affichée par le gouvernement".

La CGT, FO, la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse Unef, UNL et FIDL ont appelé à une nouvelle mobilisation nationale jeudi pour réclamer le retrait du texte. Une intersyndicale doit se tenir dans la soirée mardi pour décider de la suite de la mobilisation contre la loi travail.

bow/cel/bma

**2016/05/10 17:28:46 GMT+02:00**
#690603 DVBP 1901 RSP20 (4) AFP (176 words)

Libération Mercredi 11 Mai 2016

ÉDITORIAL

Par GRÉGOIRE BISEAU

## Divorce

Ce 49.3 est un terrible aveu d'échec. Celui d'un exécutif qui n'a pas su ou pu convaincre sa majorité parlementaire. Celui d'une minorité de députés socialistes qui n'ont pas su ou voulu se contenter des avancées qu'ils ont pourtant obtenues. Comme si le film avait été écrit à l'avance. Comme si ces deux gauches, emportées par une invraisemblable pulsion suicidaire, n'attendaient que ça pour prendre acte de leur divorce. Comme si cette issue annonçait le funeste présage d'une débâcle en 2017. Comment la gauche pourrait-elle espérer gagner demain si elle ne sait plus aujourd'hui se parler, se comprendre, se faire confiance? La première responsabilité revient à François Hollande et Manuel Valls. Cette loi travail, dans sa version initiale, est apparue, à juste titre, comme une provocation libérale à une très grande partie de la gauche et de l'opinion publique. Non seulement le chef de l'Etat n'avait pas été élu par les Français pour faire voter ce texte, mais en entamant la dernière année de son quinquennat lesté d'une impopularité record, Hollande n'était plus en situation de légitimité pour imposer à sa majorité un texte qui s'était fixé pour objectif de lever la «peur d'embaucher» en donnant plus de «souplesse pour licencier». La loi El Khomri était mal née. Un mouvement social d'une ampleur et d'une forme inédite en France naissait. Pour espérer trouver une porte de sortie, encore fallait-il que la gauche démontre une volonté collective de valoriser les compromis élaborés. Jusqu'au bout, le texte a bougé. Mais l'exécutif a refusé de donner du temps de débat aux frondeurs. Et les frondeurs de donner du crédit à l'exécutif. Le bilan est ravageur, pour tout le monde. Sauf peut-être pour Manuel Valls et Jean-Luc Mélenchon, c'est-à-dire les deux seuls qui font le pari que désormais, il n'existe plus que *«deux gauches irréconciliables»*. Et donc perdantes pour 2017. ◂▸

**Loi travail** L'enlisement avait commencé la veille à l'Assemblée: après une rencontre mardi avec les «frondeurs», l'exécutif a acté l'absence de majorité sur le texte et choisi de passer en force.

# 49.3, la fracture sociale au PS

Manuel Valls devant les députés pendant la séance de questions au gouvernement, mardi.

Par
**LILIAN ALEMAGNA, SYLVAIN MOUILLARD et NOÉMIE ROUSSEAU**
Photo **ALBERT FACELLY**

Drôle d'anniversaire. Trente-cinq ans, jour pour jour, après l'accession de François Mitterrand à l'Elysée, François Hollande et Manuel Valls ont constaté, mardi, qu'ils n'avaient plus de majorité à l'Assemblée nationale sur les grands textes économiques et sociaux. Fustigeant une *«opposition des contraires»*, le Premier ministre a engagé, en fin d'après-midi, la responsabilité de son gouvernement sur le projet de loi réformant le code du travail, en ayant recours pour la quatrième fois (dont trois pour la loi Macron) du quinquennat à l'article 49.3 de la Constitution. *«Poursuivre le débat parlementaire fait courir le risque de revenir sur l'ambition du projet de loi, de renoncer à sa cohérence, d'abandonner le compromis que nous avons construit, et d'offrir le spectacle désolant de la division et des postures politiciennes dues à une minorité de blocage»*, a justifié Valls à la tribune de l'Assemblée nationale.

RECIT

Un an après avoir fait passer la loi Macron en force, voilà donc l'exécutif contraint d'user à nouveau de cette arme constitutionnelle. La menace brandie dès la présentation du texte par la ministre du Travail, Myriam El Khomri, et Manuel Valls avait déjà mis le feu à la plaine socialiste et alimenté le mouvement social. *«Si on en est arrivé là, c'est à cause de la manière dont le débat a débuté*, regrette un membre du gouvernement. *Il était impossible de revenir à de vrais débats sur le fond. Cela ne pouvait que finir comme ça, en accentuant l'idée de gauches irréconciliables. C'est mortifère.»* Retour sur une journée qui, à tout juste un an de l'élection Suite page 16

# «Cette contestation est problématique pour la gauche au pouvoir»

**Pour Alain Bergounioux, historien et membre du Parti socialiste, «la situation est grave dans un moment où les rapports de force dans le pays sont très défavorables à la gauche».**

INTERVIEW

Alain Bergounioux est historien, membre du PS et directeur de la *Revue socialiste*. Il est notamment l'auteur, avec Gérard Grunberg, de *l'Ambition et le Remords : les socialistes et le pouvoir»* (Hachette, 2007).

**Au PS, les débats sur les questions économiques et sociales ne sont pas une nouveauté. La fracture sur la loi travail est-elle inédite?**

La situation est à la fois classique et singulière. Quand vous prenez toutes les expériences où la gauche a été au pouvoir en France, depuis disons le Front populaire dont on fête les 80 ans, il y a toujours eu des oppositions de gauche plus ou moins virulentes. C'était déjà le cas entre la gauche de la SFIO et le gouvernement de Léon Blum, ça s'est terminé par une scission en 1938. Ça, c'est pour la tradition. Mais il y a une dimension nouvelle : jusqu'ici la contestation se faisait à la fin de l'exercice du pouvoir, comme ce fut encore le cas pour Lionel Jospin en 2002, avec notamment le Parti communiste français. Au sein du PS, au-delà des congrès internes, l'opposition n'était jamais allée aussi loin que les «frondeurs» au Parlement depuis 2013. Inédit sous la Ve République et, surtout, problématique pour la gauche au pouvoir.

**A moins d'un an de 2017, la gauche du gouvernement et celle des «frondeurs» apparaissent aussi *«irréconciliables»* que Manuel Valls le disait...**

La situation est grave dans un moment où les rapports de force dans le pays sont très défavorables à la gauche dans son ensemble. On a tendance à l'oublier, mais nous ne sommes plus dans un contexte, comme dans les années 90, où la gauche pesait 45 % des voix face à la droite. Aujourd'hui, dans un tripartisme avec la droite et l'extrême droite, c'est plutôt 35% pour l'ensemble de la gauche, si on se base sur les élections intermédiaires ou partielles depuis le début du quinquennat. De plus, les divisions étant particulièrement aiguës, les logiques de report sont beaucoup moins automatiques en faveur du PS.

**Cela demande une clarification?**

Pour redresser la situation, clarifier les positions est un préalable indispensable. Tous les socialistes doivent discuter de ce qui doit maintenir l'unité du parti, se mettre d'accord sur ce qui leur est encore commun. Cela demande une explication sur quelques points fondamentaux, au-delà de la loi travail. On l'a déjà vu au moment du pacte de responsabilité ou de la loi Macron. C'est la question du redressement économique, du rapport à l'entreprise, du cadre de la redistribution... Aujourd'hui, certaines oppositions deviennent des fractures de manière peut-être irrationnelle, alors que les voies d'un compromis existaient sûrement. Mais pour aboutir à un compromis, il faut la volonté politique.

**Manuel Valls comme les frondeurs semblent se réaffirmer avec ce nouveau clash...**

Ça, c'est l'illusion de chacun. Comment penser qu'on peut trouver son compte dans une telle situation, alors qu'il en va de l'intérêt du PS et donc malgré tout de la gauche pour la prochaine présidentielle. Il s'agit quand même de mener une bataille politique contre la droite et l'extrême droite, et d'exposer un programme qui reste très différent. A la gauche du parti, il serait temps de prendre ses responsabilités : l'alternative ne peut pas qu'être contestataire.

**La semaine dernière à l'invitation de la Fondation Jean-Jaurès, François «ça va mieux» Hollande a tenté de parler à sa gauche ou plutôt de parler de sa gauche...**

Pour la première fois, et alors que beaucoup de socialistes l'y incitaient depuis longtemps, il a essayé de démontrer la cohérence de son action en y donnant un peu d'ampleur. Il a revendiqué ses orientations, défendant que beaucoup de ce qui a été fait s'inscrit dans l'histoire de la gauche et peut souffrir la comparaison avec les actions engagées au même moment dans les autres pays européens. Il a seulement concédé des erreurs d'appréciation sur la situation initiale. Mais ses propos n'ont pas marqué les esprits autant qu'espéré, cela n'a pas ouvert un débat sain avec les frondeurs.

**Alors que le tournant de la rigueur, deux ans après mai 1981, a été plus massif que les «trahisons» depuis 2012, pourquoi la fracture semble-t-elle plus béante aujourd'hui?**

Il y a aujourd'hui une vraie fatigue de la société française comme des forces politiques et, à gauche, un sentiment de déception à répétition. Il faut se souvenir qu'avant le tournant de la rigueur il y avait déjà eu d'importants progrès sociaux, alors qu'en 2012 les réformes engagées sur le front social ont été plus modestes. Mais, dans le fond, la politique d'aujourd'hui s'inscrit dans celle engagée en 1983 : François Mitterrand, Pierre Mauroy et Laurent Fabius parlaient de *«moderniser et rassembler»*, aujourd'hui François Hollande défend le «moderniser et protéger».

*Recueilli par*
**JONATHAN BOUCHET-PETERSEN**

Suite de la page 15 présidentielle, a fracturé davantage la gauche.

### 9 h 40. Dernière chance à Matignon

Dur réveil pour la majorité. Lundi soir, les débats dans l'hémicycle ont viré à l'affrontement gauche-gauche. Les députés n'en sont même pas encore à l'article 2 que, déjà, le gouvernement utilise un artifice réglementaire pour repousser les votes sur les amendements. *«Ils n'ont pas été capables de trouver 25 députés légitimistes pour voter l'article 1! Les types étaient tous planqués»*, fait remarquer un député francilien. La veille, dimanche, lors d'une réunion à l'Elysée autour de François Hollande, l'idée avait été arrêtée d'ajouter des journées à la discussion parlementaire et de proposer, dans la semaine, par l'intermédiaire du rapporteur Christophe Sirugue, une nouvelle rédaction de l'article 2 sur l'inversion de la hiérarchie des normes *(lire ci-contre)*. Un compromis présenté mardi matin à Matignon, lors d'une nouvelle réunion avec des députés légitimistes, mais aussi des frondeurs, reçus pour la première fois sur ce texte par Valls. *«Cette mise en scène était cousue de fil blanc*, raconte l'ex-ministre de Benoît Hamon. *A partir du moment où on refusait la proposition de Sirugue, une usine à gaz, on était présenté comme les méchants.»*

### 11 h 05. Compromis impossible

La réunion à Matignon est terminée. Rendez-vous au groupe socialiste à l'Assemblée nationale, trois rues plus loin. Les voitures aux vitres teintées filent. L'un des porte-voix des frondeurs, Christian Paul, s'attarde devant les micros: *«Les propositions de compromis sincères pour sortir de la crise sociale par le haut n'ont pas été retenues par le gouvernement»*, lâche-t-il. *«Sans réécrire le texte»*, le député de la Nièvre plaidait pour un principe simple: *«Quand l'accord d'entreprise est moins favorable au salarié, c'est l'accord de branche qui prévaut.»* Avant de s'exprimer devant les députés, Valls échange au téléphone avec Hollande qui doit, lui, participer aux commémorations en hommage aux victimes de l'esclavage. Décision est prise de convoquer un Conseil des ministres extraordinaire dès l'après-midi pour autoriser Valls à utiliser le 49.3, sans attendre celui – ordinaire – de ce mercredi matin.

### 12 h 33. Valls fait porter le chapeau aux frondeurs

*«Projet de loi travail: Conseil des ministres extraordinaire convoqué mardi à 14 h 30 en vue du 49.3.»* La dépêche AFP tombe en pleine réunion du groupe socialiste. Laquelle ne tourne pas à l'avantage des frondeurs. Christian Paul est interrompu dans son intervention par des camarades légitimistes agacés de le voir occuper le devant de la scène. *«Les faucons veulent du passage en force»*, sourit le député, croisé juste avant la pause déjeuner. La stratégie du gouvernement et de la majorité du groupe PS est limpide: faire porter la responsabilité de ce passage en force à son aile gauche. *«Ce matin, il y avait encore un compromis possible sur la base du travail du rapporteur*, lance Valls devant le groupe. *Le gouvernement l'accepte! [...] On ne peut pas dire que le gouvernement n'a pas cherché le compromis.»* Problème: ce n'est pas la vingtaine de frondeurs qui empêchent l'exécutif d'avoir une majorité, mais tout un ventre mou de députés qui, soit y sont publiquement opposés, soit traînent désormais des pieds pour venir voter. D'ordinaire proche de Valls, le député des Bouches-du-Rhône Patrick Mennucci est contre, comme *«une très grande majorité du parti est opposée à la loi en l'état»*, dit-il. *«Que chacun prenne ses responsabilités d'ici à 16 heures!»* lance de son côté Bruno Le Roux, patron des députés PS. *«On a à peine commencé la discussion qu'on nous dit: "Fermez le ban!" C'est une fuite en avant dans le césarisme aux petits pieds»*, balance Pascal Cherki, opposé au texte.

La stratégie du gouvernement et de la majorité est limpide: faire porter la responsabilité de ce passage en force à son aile gauche [...]. Problème: ce n'est pas la vingtaine de frondeurs qui empêche le gouvernement d'avoir une majorité mais tout un ventre mou de députés qui, soit y sont opposés, soit traînent des pieds pour venir voter.

### 15 heures. Le gouvernement moqué par la droite

Bien installés sur la droite de l'hémicycle, les députés LR chambrent, en attendant le début des questions d'actualité au gouvernement: *«Et ils sont où? Et ils sont où…?»* Les ministres sont en retard, de retour de l'Elysée, où ils ont autorisé Valls à user du 49.3 quand il le souhaite. A l'Assemblée, Sirugue demande à Valls: *«Qu'allez vous faire maintenant?»* Le Premier ministre, le nez dans ses notes, vante les mérites d'un texte, *«fruit [...] d'un accord avec l'ensemble des organisations syndicales réformistes»*. Sans hausser le ton, il confirme qu'il fera usage du 49.3. *«La représentation nationale est privée de son rôle législatif, elle est humiliée par cette manœuvre grossière!»* s'insurge, le patron des députés Front de gauche, André Chassaigne. *«Le 49.3 ne peut qu'exacerber les tensions alors que les violences ne font que croître»*, prévient l'ancien président LR de l'Assemblée, Bernard Accoyer. Philippe Vigier, président du groupe UDI, dénonce, lui, *«l'immobilisme»* comme *«seul horizon»* du gouvernement et *«le renoncement»* comme *«seule issue»*. Salle des Quatre-Colonnes, c'est la cohue. Les parlementaires oscillent entre colère et embarras. L'étape d'après, c'est la motion de censure. A droite, elle est déjà prête: *«C'est la deuxième fois en un an que le gouvernement [...] sort l'arme atomique pour un texte creux, vidé de sa substance»*, jubile la LR Nathalie Kosciusko-Morizet.

Les frondeurs socialistes, de leurs côtés, réfléchissent à un *«acte collectif»* qu'ils détermineront lors de réunions prévues ce mercredi. Dès la mi-journée, l'ex-PS Pouria Amirshahi a annoncé qu'il allait faire le tour des *«députés de gauche»* pour une motion de censure de gauche. *«Je prévois d'échanger avec de nombreux députés sur l'attitude à adopter»*, confirme Hamon. En coulisse, l'ex-ministre est à la manœuvre pour trouver près de quarante de ses camarades pour leur propre motion. *«C'est mal engagé*, plaisante un pilier de l'Assemblée. *La vie est longue en politique. Certains ont des circonscriptions à garder…»* D'autant que les aubrystes ne veulent pas être embringués dans un renversement du gouvernement.

### 16 h 25. Valls dégaine

A la tribune, Valls confirme dans une courte allocution qu'il engage, dès la reprise des débats, la responsabilité du gouvernement sur ce projet: *«Avec la ministre du Travail [...], nous nous sommes battus pour convaincre»*, répète-t-il, confirmant que le texte reprendrait *«469 amendements»* apportés par les députés PS. Le Premier ministre dénonce une *«sorte d'alliance des contraires, des conservatismes»*. L'argument agace un socialiste: *«Ce n'est pas nous qui avons voté la déchéance de nationalité avec la droite…»* Le Premier ministre en termine, suspendant de fait les débats jusqu'à l'examen, jeudi, de la motion de censure déposée par la droite: *«Nous avons le devoir d'aller de l'avant, de dépasser les blocages, nos vieux réflexes, pour consolider la reprise de la croissance et pour amener notre pays vers demain. C'est cette exigence qui m'amène, en conscience dans l'intérêt supérieur des Français à engager la responsabilité de mon gouvernement.»*

### 18 heures. Nuit debout devant l'hémicycle

*«49.3 on n'en veut pas»*, *«Assemblée nationale, assemblée du capital»*: c'est au son de ces slogans que plusieurs centaines de manifestants commencent à se rassembler devant le Palais-Bourbon, sous des trombes d'eau. Rapidement entourés de très nombreux CRS, les militants de Nuit debout et de plusieurs organisations syndicales sont contenus sur le pont de la Concorde. Dans la soirée, ils continuaient à faire face aux forces de l'ordre, déterminés à dénoncer ce qu'ils considèrent comme un coup de force du gouvernement. Par ailleurs, la CGT, FO, FSU, Solidaires, l'Unef, l'UNL et Fidl envisagent deux nouvelles journées de grèves et manifestations les 17 et 19 mai.

**Un mardi agité : un des «frondeurs» et député de la Nièvre, Christian Paul (à gauche), lors de la réunion du groupe PS à l'Assemblée nationale. Au centre, les ministres quittent le Conseil des ministres extraordinaires à l'Elysée. Nuit debout devant l'Assemblée (à droite).** PHOTOS ALBERT FACELLY, DENIS ALLARD, REA, BORIS ALLIN, HANS LUCAS

# Quatre blocages et quelques ajustements

**L'exécutif n'a pas réussi à convaincre les députés sur certaines mesures emblématiques du projet de loi travail, rejetées notamment par les frondeurs.**

Entre l'avant-projet de loi travail présenté le 18 février par Myriam El Khomri et la version soumise mardi au Parlement, de nombreuses modifications ont été apportées au texte réformant le code du travail. Quatre points, cependant, posaient encore problème aux frondeurs, à la veille de la décision du gouvernement de recourir au 49.3. Retour sur leur version définitive, après les ultimes arbitrages de Matignon.

### LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

C'était l'un des plus gros points à trancher lors du débat parlementaire avorté : comment définir un licenciement économique, et surtout, sur quel périmètre apprécier les raisons qui le justifient ? Dans le texte d'origine, ces motifs étaient caractérisés, entre autres, par une baisse des commandes, du chiffre d'affaires ou des pertes d'exploitation pendant plusieurs mois, ou par une importante dégradation de la trésorerie. La commission des affaires sociales a différencié ces durées suivant la taille des entreprises. La *«baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires»* doit ainsi être égale à au moins un trimestre pour une entreprise de moins de onze salariés, et jusqu'à quatre trimestres consécutifs pour les plus de 300 salariés. Concernant le périmètre d'appréciation de ces critères, surprise : le gouvernement a accepté, mardi, d'en revenir au droit actuel, c'est-à-dire au niveau européen ou mondial pour les groupes, excluant ainsi le seul périmètre français. Les détracteurs du projet de loi initial craignaient en effet qu'un groupe puisse «organiser» des pertes dans sa filiale hexagonale pour justifier des licenciements, même si son activité restait fleurissante au niveau européen ou mondial.

### L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Selon El Khomri, c'est un pur mirage, mais les frondeurs – et nombre d'experts en droit social – n'en démordent pas : le projet de loi, et notamment son article 2, inverse la hiérarchie des normes sur les durées du travail. Et pour cause, il permet, dans ce domaine, à une norme inférieure (l'accord d'entreprise) de déroger, et donc d'être moins favorable à une norme supérieure (l'accord de branche). Pour le gouvernement, il s'agit de faire de la *«primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail»* un *«principe de droit commun»*. Avec, toujours le même objectif : renforcer la capacité d'adaptation des entreprises. Mais les frondeurs dénoncent le risque de dumping social, qui pourrait tirer les conditions des salariés vers le bas. D'où leur ferme opposition. Malgre geste consenti par le gouvernement, après l'annonce du 49.3 : un compromis proposé par Christophe Sirugue pour répondre à leurs critiques va être ajouté au texte. Il prévoit que *«les accords d'entreprise, une fois adoptés, [soient] adressés à des commissions paritaires de branches, qui pourront alors faire des recommandations»*, explique le rapporteur du texte à *Libération*. L'idée d'un contrôle a priori par les branches, plus contraignant, a donc été abandonnée.

### LE RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE

Il n'aura pas eu le temps d'arriver sur les bancs de l'Assemblée pour être débattu. Mais à regarder les amendements, une centaine, déposés contre lui, l'article 10 n'a pas moins creusé le fossé entre les deux gauches. Son but : *«Renforcer la légitimité des accords d'entreprise en modifiant [leur] règle de validité.»* Selon cet article, pour être valides, ils devront désormais être signés par des syndicats représentatifs ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles. Soit 50 % des voix, contre 30 % aujourd'hui. Ce qui doit, selon le gouvernement, renforcer la légitimité de la négociation de terrain. Mais le projet de loi ne s'arrête pas là : *«Afin d'éviter des situations exceptionnelles de blocage»*, c'est-à-dire lorsque l'accord d'entreprise n'atteint pas la barre des 50 %, il prévoit que *«des organisations syndicales ayant réuni au moins 30 % des suffrages des salariés pourront déclencher une consultation des salariés»*. Si ces derniers l'approuvent, l'accord sera alors validé, même si la majorité des syndicats y est opposée. Un scénario inacceptable pour les opposants au texte qui dénoncent la volonté de *«court-circuiter»* les syndicats et le risque d'affaiblissement du dialogue social. Selon plusieurs frondeurs PS (qui demandent dans un amendement commun la suppression de l'article 10), la mesure ouvrirait aussi la voie à *«de possibles chantages à l'emploi de la part de l'employeur»*. Sans convaincre le gouvernement qui, fort du soutien de la CFDT, a décidé de ne pas bouger sur ce point.

### LES ACCORDS OFFENSIFS

Le projet de loi prévoit la possibilité, pour les entreprises, de négocier des accords dérogatoires (hausse du temps de travail pour un même salaire, par exemple), en vue de la *«préservation ou du développement de l'emploi»*. Sans pour autant pouvoir baisser la rémunération mensuelle. Dans la première version du texte, si un salarié refusait, il était licencié pour motif *sui generis*, soit en raison de son refus de voir son contrat de travail modifié suite à l'accord. La commission des affaires sociales a rétabli le caractère économique de ce licenciement, c'est-à-dire avec les mesures d'accompagnement qui s'y rattachent. Mais ce dernier reste «individuel» et non collectif, donc sans plan social. Mais pour les frondeurs comme Pascal Cherki, le fond du problème subsiste : ces accords constituent *«un mécanisme de chantage permanent pour les salariés»*.

**AMANDINE CAILHOL** et **LUC PEILLON**

A+ A- X

# CGT et FO rêvent d'un mois de mai agité

C.G.

**L'ESSOUFFLEMENT** du mouvement social, observé avec soulagement ces derniers jours par l'exécutif sera-t-il de courte durée ? Après quelques hésitations dues au calendrier des examens des jeunes, et le temps de prendre le pouls des débats à l'Assemblée, les opposants au projet de loi Travail ont décidé de repartir à l'offensive. Pas question de lâcher. Surtout pas au moment où le spectre du recours au 49-3 bruisse jusque dans les QG. Enragés par la détermination de Manuel Valls à passer en force, et plus que jamais arc-boutés contre la primauté de l'accord d'entreprise dans l'aménagement du temps de travail ou les règles d'assouplissement des licenciements économiques, les syndicats contestataires — CGT et FO en tête — réclament toujours le retrait du texte.

**12 mai.** Sept syndicats de salariés, d'étudiants et de lycéens appellent ce jour-là à une mobilisation pour « interpeller les parlementaires ». Hasard du calendrier, le policier accusé d'avoir frappé un jeune lycéen parisien en marge d'une précédente manifestation comparaît le même jour.

**15 mai.** Nuit debout appelle à une journée de mobilisations « autonomes » dans plusieurs villes européennes. Une date choisie en référence au mouvement espagnol des Indignés, né à Madrid le 15 mai 2011. L'occasion aussi de « reénergiser » la mobilisation à Paris et en France née de l'opposition à la loi Travail.

**16 mai.** Les routiers entrent dans la danse. FO et la fédération CGT transports appellent les salariés du secteur à une grève reconductible à partir du 16 mai au soir. Pourquoi ? « Avec la primauté des accords d'entreprise, la loi Travail risque de se traduire chez les routiers par une baisse de la rémunération des heures sup, qui serait ramenée à 10 % », prévient Jean-Claude Mailly.

**18 mai.** Selon nos informations, l'intersyndicale, qui doit de nouveau se réunir demain, va décider d'une sixième date d'action unitaire, le 18 mai, avec la CGT, FO et SUD notamment. Les salariés des raffineries et des dépôts de carburant pourraient s'y joindre, tout comme les cheminots et les agents d'EDF.

# social-travail-syndicats-gouvernement-parlement-Assemblée,LEAD
## Recours au 49-3: "ce n'est pas une bonne méthode" (Berger, CFDT)

**Paris, 11 mai 2016 (AFP)** - Le recours au 49-3 "n'est pas une bonne méthode" et "relève d'une certaine irresponsabilité" du gouvernement et du parlement, a déclaré mercredi Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, principal soutien syndical de la loi travail.

"La méthode est un problème, évidemment. Ce n'est pas une bonne méthode, ça relève d'une certaine irresponsabilité des uns et des autres", notamment "du gouvernement et du parlement", a-t-il estimé sur France Info.

La veille, Manuel Valls avait salué le soutien des syndicats dits "réformistes", dont la CFDT, à ce texte décrié par les organisations contestataires (CGT, Solidaires ou FO).

Le secrétaire général de la CFDT a continué toutefois de soutenir le projet, le qualifiant d'"équilibré".

"Moi je veux distinguer la méthode, qui n'est pas une bonne méthode, du contenu", a-t-il souligné: "ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de dialogue dans la classe politique qu'il ne doit pas y avoir de dialogue social dans les entreprises".

"J'en ai assez des postures, de ceux qui s'expriment en disant par exemple que ce texte remet en question tous les droits des salariés. Qu'ils disent lesquels!", a-t-il lancé, évoquant des "syndicalistes", des "hommes et femmes politiques", sans les nommer.

"Ce texte, il est équilibré, il permet à la fois des protections pour les salariés tout au long de leur parcours professionnel, avec y compris des droits nouveaux", selon lui. Il a également salué le fait que cette loi laisse "davantage d'espace à la négociation d'entreprise".

La CFDT sera "extrêmement vigilante" sur les navettes qui vont encore s'effectuer entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

bow/cel/bma

**2016/05/11 19:27:32 GMT+02:00**
#694014 DVBP 2279 RVC99 (4) AFP (259 words)

Le Monde.fr du 12 mai 2016

# Loi travail : plusieurs milliers de manifestants à Paris et dans toute la France

**Les manifestations à l'appel des syndicats opposés au projet de loi travail ont démarré dans la matinée, jeudi 12 mai, notamment à Paris, Rennes et Nantes. Alors que l'Assemblée débat dans l'après-midi de la motion de censure déposée par la droite, le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, estime, dans une interview à *L'Humanité*, qu'il *« y a besoin de passer à la vitesse supérieure »* dans la mobilisation.**

La CGT, FO, FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL ont ainsi appelé à manifester contre la loi travail partout en France, soit la cinquième journée de mobilisation nationale et unitaire en deux mois. A Paris, le cortège de plusieurs milliers de manifestants, très encadré par les forces de l'ordre, se dirigeait depuis la place Denfert-Rochereau (14e arrondissement) vers l'Assemblée nationale.

*« Le gouvernement n'arrivera pas à faire taire les jeunes »*, a affirmé le président de l'UNEF, William Martinet, en tête de manifestation, tandis que Jean-Claude Mailly a voulu se montrer *« optimiste »* en rappelant qu'il y a dix ans le contrat première embauche (CPE) avait été *« adopté, voté, et retiré »*.

En milieu d'après-midi des affrontements ont éclaté près des Invalides (7e arrondissement), quelques personnes cagoulés lançant des projectiles sur les manifestants, ont constaté des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP).

## Deux autres journées de mobilisation en mai

Du côté de Nantes, une manifestation sur le périphérique a entraîné d'importants bouchons, tandis qu'à Rennes, une mobilisation bloquait un dépôt de bus, causant des perturbations sur le réseau de transports en commun. Près de 1 500 personnes étaient rassemblées dans la capitale bretonne. A Toulouse, 12.000 personnes selon les syndicats, 3.000 selon la préfecture manifestaient dans le centre-ville.

A Grenoble, un millier de personnes selon la police, 4 000 selon la CGT, ont manifesté dans le calme aux cris de *« 49-3 on n'en veut pas, Grenoble, soulève-toi »*. Deux autres journées de mobilisation sont prévues pour les 17 et 19 mai, à l'appel de sept syndicats. D'autres rassemblements ont eu lieu à Bayonne, Marseille, Bordeaux et Pau.

# social-travail-Parlement-Assemblée-gouvernement-syndicats,PREV
## Loi travail: échec de la motion de censure dans un climat toujours tendu dans la rue et à gauche (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Fabrice RANDOUX
=(Live Report+Photo+Video)=
ATTENTION - Ajoute vote et déclarations ///

**Paris, 12 mai 2016 (AFP)** - L'Assemblée a rejeté sans surprise jeudi une motion de censure de droite contre le gouvernement sur la loi travail, dans un climat tendu dans l'hémicycle et entre socialistes, de même que dans la rue.

Des manifestations ont eu lieu un peu partout en France, à l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl. Cette cinquième journée de mobilisation contre le projet de loi porté par la ministre du Travail Myriam El Khomri a été moins suivie et parfois émaillée de violences.

Deux jours après le recours à l'arme constitutionnelle du 49-3 pour forcer l'adoption du texte controversé, seuls 246 députés ont voté la motion LR-UDI, alors qu'il en aurait fallu 288 pour provoquer la chute du gouvernement.

Outre la droite, le centre et les deux élus FN, la motion a été soutenue, pour des raisons opposées, par 15 députés de gauche, principalement du Front de gauche, qui ont plaidé ne pas avoir d'autre choix pour contrer une loi de "régression sociale" après une motion des gauches avortée (à deux signatures).

Aucun socialiste n'a apporté ses suffrages à cette initiative de l'opposition.

Le projet de loi est maintenant considéré comme adopté en première lecture et poursuivra son parcours au Sénat à partir du 13 juin.

A un an de la présidentielle, les orateurs de droite, critiques d'un texte devenu au fil des "renoncements" pas assez libéral à leurs yeux, ont surtout fait un réquisitoire du quinquennat de François Hollande, qui aura "ruiné la France, trahi les siens".

Christian Jacob (LR) a appelé à "mettre fin, et vite" à "l'aventure" d'un pouvoir "en perdition". "La France se rappellera du quinquennat de François Hollande comme d'un interminable congrès du Parti socialiste", selon Philippe Vigier (UDI).

Dans cette ambiance de campagne, Bruno Le Roux, chef de file PS, a dénoncé en retour "la radicalité" des propositions LR sur le Code du travail, dont celles d'Alain Juppé, sous les protestations d'élus de droite, qu'il a qualifiés de "gueulards".

Déterminé à "mettre plus encore notre pays en mouvement" mais critique des solutions de droite, Manuel Valls a fustigé les "frondeurs" socialistes associés à la tentative de motion des gauches, prévenant qu'il ne laisserait pas "détruire la gauche de gouvernement".

Aussitôt après le résultat du scrutin, le numéro un du PS, Jean-Christophe Cambadélis a annoncé la saisine de la Haute autorité éthique du parti concernant les 24 socialistes signataires du projet de censure du gouvernement, dont d'anciens ministres comme Benoît Hamon et Aurélie Filippetti.

"Le gouvernement n'a pas de leçons de gauche à recevoir de vous", a aussi lancé le Premier ministre au chef de file Front de gauche André Chassaigne, qui a dénoncé "un quinquennat de renoncement aux principes et valeurs de la gauche".

Si les débats ont été interrompus quasiment dès le début de l'examen du texte par le 49.3, le gouvernement a retenu plusieurs amendements du rapporteur PS Christophe Sirugue, par exemple pour renoncer à restreindre le périmètre géographique des difficultés d'un groupe pour les licenciements économiques. Il a également renoncé à la surtaxation des CDD, un temps envisagée pour satisfaire les organisations de jeunesse, mais qui ulcérait le patronat.

Mais figure toujours l'un des points les plus contestés par une partie de la gauche et des syndicats : la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche. François Hollande a estimé jeudi qu'elle ne devait pas remettre en cause les "principes fondamentaux" du droit du travail.

- Le précédent du CPE -

Dans la rue, les opposants étaient à Paris entre 12.000 (selon la police) et 50.000 (selon la CGT). Le cortège s'est dirigé, sous haute protection des policiers et services d'ordre des syndicats, vers les Invalides, non loin de l'Assemblée, où quelques jeunes cagoulés ont lancé brièvement des projectiles sur les manifestants.

A Toulouse, de 3.000 (préfecture) à 12.000 personnes (syndicats) ont défilé, tandis qu'à Grenoble, entre un millier (police) et 4.000 personnes (CGT) ont manifesté, aux cris de "P comme pourris, S comme salauds, à bas le Parti socialiste".

Des heurts entre manifestants et forces de l'ordre se sont produits à Nantes, où la manifestation a rassemblé quelque 2.500 personnes, et, au Havre, le local PS a été saccagé.

"L'opposition, cela ne peut jamais être la violence, les menaces, les saccages de permanences", a tonné le Premier ministre à l'Assemblée.

Deux autres journées de mobilisation sont prévues les 17 et 19 mai, ainsi que des grèves reconductibles dans certains secteurs (dockers, marins, SNCF...). Le numéro un de la CGT, Philippe Martinez, a appelé à "passer à la vitesse supérieure".

Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly, s'est voulu "optimiste", rappelant qu'il y a dix ans le contrat première embauche (CPE) avait été "adopté, voté, et retiré". Précédent également rappelé par le Front de Gauche au Palais-Bourbon.

bur-soc-far/ic/mat/bma

by : Fabrice RANDOUX

**2016/05/12 19:55:00 GMT+02:00**
#697319 DVBP 2635 RXO99 (4) AFP (789 words)

Libération Vendredi 13 Mai 2016

# Le PS contraint de garder toutes ses divisions

**Loi travail** Même si les frondeurs ont failli réussir à déposer une motion de censure contre le gouvernement, le statu quo socialiste risque de durer jusqu'en 2017.

Par
**LILIAN ALEMAGNA**
Photos **ALBERT FACELLY**

Une fracture de plus. Mais surtout pas de scission. Au lendemain de la tentative d'une partie du groupe PS à l'Assemblée, mercredi, de réunir les 58 signatures de députés nécessaires au dépôt d'une motion de censure contre Valls, aucun d'entre eux n'a voté, jeudi, celle de la droite et du centre finalement rejetée *(lire encadré ci-dessous)*. Mais si, pour la première fois du quinquennat, les opposants socialistes à la ligne économique de François Hollande sont allés jusqu'à menacer de renverser le gouvernement, après utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer le projet de loi réformant le code du travail, le statu quo entre socialistes risque de durer. Au moins jusqu'au coup d'envoi de la présidentielle.

### POURQUOI LES FRONDEURS RESTENT-ILS AU PS ?

Avant tout pour ne pas laisser ce parti à François Hollande, Manuel Valls et leurs camarades les plus libéraux. Considérant qu'ils représentent – selon le score de leur motion au dernier congrès – un tiers du PS, ils estiment aussi, sur le projet de loi travail, être en phase avec la majorité du pays *(lire page suivante)*. *«Nous ne sommes pas dans une logique de scission mais, dans ce moment de tension politique et sociale, dans une stratégie d'avertissement et de détermination»*, défend le député de la Nièvre, Christian Paul. *«Chevènement en 1993, Mélenchon en 2008… On ne peut pas dire que les aventures personnelles d'anciens camarades ont fait avancer la gauche»*, fait remarquer un élu. Lequel pointe aussi l'importance de *«l'attachement personnel»* de ces députés au poing et à la rose, même si, depuis quelques mois, certains d'entre eux expliquent qu'ils ne craignent plus d'être exclus du PS.

En échouant à deux signatures pour que leur motion de censure soit jugée recevable, ils ont flirté avec la ligne rouge sans la mordre. Un membre de la direction PS s'en amuse : *«En politique, quand on dit "on a tout tenté", c'est qu'on n'a pas voulu renverser la table.»* Côté frondeurs, on assure au contraire que les 56 signatures n'étaient qu'une *«étape»*.

### POURQUOI LA DIRECTION DU PS NE LES VIRE-T-ELLE PAS ?

Parce qu'elle en a besoin. Si, côté frondeurs, on fait le choix de la minorité pour peser sur l'orientation de la majorité socialiste, du côté de la direction du PS – et de François Hollande –, il est important de garder une aile gauche solide pour ne pas voir les sociaux-libéraux prendre leurs aises. Mercredi, ce sont d'ailleurs les plus à droite du PS qui ont réclamé l'exclusion de leurs camarades. *«Qu'ils rejoignent Jean-Luc Mélenchon!»* a lancé le député social-libéral du Val-d'Oise Philippe Doucet. Mais même le patron du groupe, Bruno Le Roux, refuse de parler de sanctions. S'ils avaient déposé leur motion de censure ou bien voté jeudi avec la droite, le premier secrétaire du PS aurait déclenché une procédure d'exclusion. L'intention ne compte pas : *«Dans le droit, on ne juge pas de la même façon l'intention et l'action»*, fait valoir Cambadélis à *Libération*. Jeudi soir, il a informé qu'il avait, pour la forme, saisi la haute autorité éthique de son parti sur les 24 députés socialistes qui ont cherché à renverser le gouvernement. L'Elysée et Matignon avaient envoyé mercredi des messages à Solférino pour menacer les frondeurs d'exclusion. Valls y voyant là une nouvelle marque de *«clarification»*. *«Mais si on les vire, comment on passe le premier tour de la présidentielle ?* interroge un cadre PS. *On a besoin d'additionner à gauche, pas de soustraire.»* *«Il y a une deuxième lecture, un deuxième 49.3 possible*, rappelle-t-on à Solférino. *Si on les vire, qui nous dit que la droite n'en profitera pas pour voter leur motion de censure ?»*

### ET MAINTENANT ?

Il faut déjà s'attendre à un nouveau bras de fer lors de la seconde lecture du texte à l'Assemblée. *«Ce sera la dernière fenêtre de tir pour Hollande s'il veut rassembler son camp»*, dit un proche d'Aubry. Hollande peut ainsi utiliser cette seconde chance pour construire, plus en amont et après un texte charcuté par la droite au Sénat, un compromis lui permettant de recoller les morceaux de sa majorité. En revanche, si le gouvernement use de nouveau du 49.3, les frondeurs se disent capables d'aller au bout de leurs intentions. Par contre, il n'est pas du tout envisagé de constituer un groupe parlementaire rouge-rose-vert comme certains députés l'avaient proposé en septembre 2015 dans *Libération*. Et quid d'une candidature commune à la présidentielle sachant qu'à l'aile gauche du PS, on compte plusieurs prétendants, que les écologistes veulent un des leurs et que Mélenchon est déjà parti ? Pour le patron du PCF, Pierre Laurent, l'épisode de la motion de censure rend *«possible»* ce rassemblement de *«l'ensemble des familles de la gauche»* opposée à Hollande et Valls. Lui veut croire que les frondeurs les rejoindront d'ici 2017. ◆

DECRYPTAGE

## LA DROITE ET VALLS EN VERVE

A défaut de voir passer sa motion de censure, la droite s'est offert, jeudi à l'Assemblée, une journée de défouloir contre un *«gouvernement en perdition»*, selon Christian Jacob, le patron du groupe LR. De son côté, Manuel Valls a prévenu qu'il ne laisserait pas *«détruire la gauche de gouvernement. Cette démarche aventureuse a néanmoins eu un intérêt, de clarifier les choix entre ceux qui s'arc-boutent sur le passé et ceux qui préparent l'avenir. Entre ceux qui assument l'exercice du pouvoir et ceux qui se contentent d'être dans la proclamation»*. C.F.

Laurent Baumel en quête de députés, pour

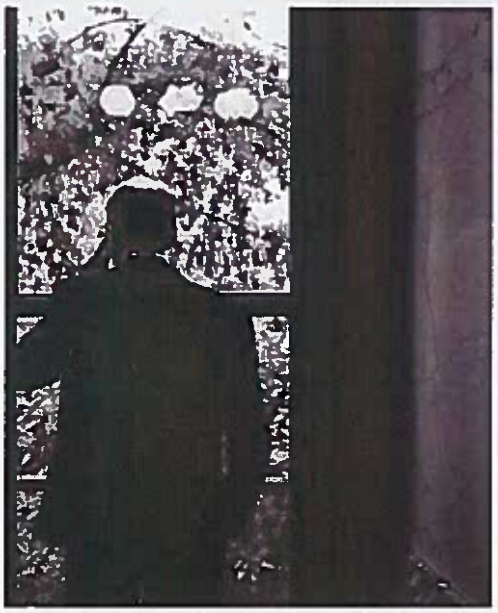

r une motion de censure, mercredi. Il en manquera deux.

# Après le 49.3, les manifestants entre espoir et fatalisme

**Malgré l'essoufflement du mouvement, en province comme à Paris, les opposants espèrent une relance de la contestation après le passage en force du gouvernement.**

Mobilisation inégale pour cette nouvelle journée de manifestation, jeudi, contre la loi travail, deux jours après l'annonce par le Premier ministre, Manuel Valls, du recours au 49.3 pour faire passer le texte contesté du gouvernement. Alors que les cortèges étaient maigrelets le matin en régions, le rassemblement parisien a réuni l'après-midi près de 12000 personnes, entre Denfert-Rochereau et Invalides, sous la pluie et les lacrymos.

En tête de cortège, avant que la manif ne s'ébranle, le patron de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, peste devant les journalistes contre l'utilisation du 49.3: *«C'est un oukase constitutionnel, un aveu de faiblesse de la part du Premier ministre qui n'a plus de majorité à l'Assemblée.»* Et d'ajouter, furieux: *«La Ve République est morte!»* A ses côtés, Eric Beynel, porte-parole de Solidaires, n'est pas moins remonté: *«Ce texte est rejeté massivement par les organisations syndicales et visiblement par la majorité de gauche à l'Assemblée. Et pourtant, Valls profite du 49.3 pour supprimer la mesure qui imposait la taxation des CDD.»*

**«Lamentable».** Point le plus contesté dans le projet de loi dernière version, selon lui: *«L'inversion de la hiérarchie des normes* [où un accord d'entreprise peut déroger à un accord de branche, ndlr], *qui va instituer un code du travail à la carte et une concurrence sociale entre les boîtes d'un même territoire.»* Egalement présents dans le carré de tête, Philippe Martinez (CGT), Bernadette Groison (FSU), et William Martinet (Unef). Vers 14 heures, le cortège s'élance, devancé par un dispositif policier imposant. Entre 100 et 200 CRS avancent collés au carré de tête, créant une tension avec les manifestants.

Parmi eux, Cédric, 38 ans, agent d'accueil syndiqué à la CGT, avoue ne plus savoir s'il est encore possible de faire reculer l'exécutif. *«J'ai envie d'y croire, mais j'ai beaucoup de doutes. Quand je vois l'entêtement du gouvernement sur la loi Macron...»* Et de dénoncer lui aussi, comme de nombreux manifestants, *«l'inversion de la hiérarchie des normes, qui fait que cette loi est inacceptable»*. Laurent, 59 ans, salarié d'un centre pour handicapés et adhérent SUD, juge, lui, *«lamentable»* le recours au 49.3: *«C'est un scandale et maintenant ça va être dur de les faire plier. Il reste bien les sénateurs, mais bon, on ne peut pas trop compter sur eux.»*

Un peu plus loin, Benoît, 37 ans, prof syndiqué au Snes, reconnaît être venu par *«solidarité»*: *«Mais je sais aussi que quand on commence à s'en prendre aux protections collectives dans le privé, les fonctionnaires sont très vite concernés derrière.»* Victor, militant de Nuit debout, espère, pour sa part, que le 49.3 va *«relancer le mouvement»*. Parce que *«ça montre comment Valls en a rien à foutre de ce que pensent les Français»*.

**Envahissement.** Victor a à peine le temps de finir sa phrase qu'éclatent les premiers incidents entre des centaines d'autonomes et la police. Jets de projectiles contre gaz lacrymogène et grenades assourdissantes: la scène se répétera tout au long de la manif. Devant les Invalides, point d'arrivée du cortège, ce sont même les militaires, gardiens du lieu, qui interviendront, dans une certaine confusion, pour empêcher l'envahissement du bâtiment par la foule. En fin d'après-midi, des centaines de personnes tentaient de rejoindre l'Assemblée.

Les opposants au projet de loi ont d'ores et déjà prévu deux nouvelles mobilisations, mardi et jeudi. Nuit debout, de son côté, organise une journée mondiale, dimanche. Par ailleurs, une pétition en ligne demandant à ce que les députés de gauche votent la motion de censure de la droite *(lire encadré)*, avait recueilli, jeudi, plus de 330000 signatures. Affaibli, le mouvement contre la loi travail a encore de la ressource.

**LUC PEILLON**

> «C'est un scandale et, maintenant, ça va être dur de les faire plier.»
>
> **LAURENT** adhérent SUD

# « Loi travail » : tous perdants

## La CGT n'a pas obtenu le retrait du texte, le Medef le juge décevant, le front syndical réformiste s'est fissuré

Le Monde - vendredi 13 mai 2016

L'épilogue qui se profile sur la réforme du code du travail a déjà fait trois victimes : François Hollande, Manuel Valls et Myriam El Khomri. Le président, qui s'était fait, avec succès pour ses premières réformes, le chantre de la démocratie sociale est obligé de constater que la culture du compromis peine à s'imposer en France. Le premier ministre paie ses erreurs de méthode – l'absence de véritable concertation, le déficit de communication et de pédagogie – qui, dès le départ, ont dynamité le projet de « loi travail ». Le chef de la majorité est comme le maréchal de Soubise, il a perdu ses troupes et se trouve dans l'incapacité de faire voter par sa propre majorité une réforme qui se veut de gauche. La ministre du travail, qui s'est pliée avec courage à un exercice difficile auquel elle n'était pas préparée, aurait bien aimé se passer du passage en force du 49.3 pour faire adopter sa réforme. Mais les principaux perdants se trouvent chez les acteurs sociaux, avec au premier rang Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, et Pierre Gattaz, le président du Medef.

Pour les syndicats contestataires, qui réclament le retrait pur et simple du texte de Mme El Khomri, c'est un échec. La *« casse du code du travail »* qu'il symbolise à leurs yeux continuera son chemin. Le 10 mai au soir, après l'annonce du recours au 49.3 qu'elles ont jugé *« inacceptable »*, les sept organisations qui depuis trois mois se mobilisent – CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL – ont appelé à *« amplifier la mobilisation face au* ...

**Pierre Gattaz (à gauche) et Philippe Martinez, lors de la présentation de la « loi travail », à Matignon, le 14 mars.** ALAIN GUILHOT/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Loi travail : tous perdants

*déni de démocratie*». Des manifestations étaient prévues, jeudi 12 mai, jour du vote de la motion de censure, et deux nouvelles «*journées de grèves et manifestations*» sont programmées pour les 17 et 19 mai, tandis qu'une manifestation nationale n'est pas exclue. Les sept invitent leurs structures «*à organiser des assemblées générales avec les salarié(e)s pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction*».

**«De l'huile sur le feu»**

Mercredi, M. Martinez a appelé sur Europe 1 à «*durcir le mouvement*», tout en reconnaissant qu'il n'est «*pas facile de se mobiliser*». Dans *L'Humanité* du 12 mai, le secrétaire général de la CGT juge la mobilisation «*plus que jamais indispensable*» et invite à «*passer à la vitesse supérieure*». Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, qui n'a pas bougé d'un iota sur sa demande de retrait du texte, même s'il a aussi tenté de négocier des amendements, est sur la même ligne. «*Le 49.3 va mettre de l'huile sur le feu*», avait-il déclaré dans *L'Humanité* du 11 mai : «*Pour nous, la bagarre n'est pas terminée* (...). *Nous allons affiner nos stratégies pour les semaines à venir*», jusqu'au débat au Sénat, début juin.

Les opposants ne désarment pas mais la mobilisation s'essouffle. Le point d'orgue avait été atteint le 31 mars avec 1,2 million de manifestants dans toute la France (390 000 selon le ministère de l'intérieur) – contre autour de 500 000, selon les syndicats, le 9 mars (224 000 selon la police) – mais le 9 avril, qui était pourtant un samedi, on ne comptait plus que 120 000 manifestants. Le 28 avril, alors que de nouveaux heurts se produisaient en marge des cortèges, les autorités faisaient état de 170 000 manifestants (500 000 selon la CGT). Et le 1er mai, qui a vu défiler, une première, Philippe Martinez et Jean-Claude Mailly côte à côte à Paris, la mobilisation a été de faible ampleur (84 000 manifestants sur l'ensemble du territoire selon la police).

**Pour les syndicats contestataires, c'est un échec. La «casse du code du travail» continuera son chemin**

Contrairement à ce que prétend la CGT, la mobilisation en cours n'est en rien «*exceptionnelle*». Elle prend souvent en référence le combat contre le contrat première embauche (CPE) en 2006 où de puissantes manifestations à répétition de tous les syndicats et des organisations de jeunesse avaient conduit Jacques Chirac à promulguer la loi tout en annonçant... qu'elle ne serait pas appliquée. Mais c'est le dernier exemple où les syndicats ont fait reculer un gouvernement. Les syndicats contestataires font mine d'oublier que leur échec en 2010, quand ils ne sont pas parvenus à faire reculer Nicolas Sarkozy sur la réforme des retraites, a traumatisé leurs militants. Les dix manifestations qui avaient émaillé l'année, dans une unité sans faille de tous les syndicats, avaient été pourtant de grande ampleur : selon les chiffres de la police, elles avaient rassemblé 797 000 manifestants le 24 juin ; 1,12 million le 7 septembre ; 997 000 le 23 septembre ; 1,23 million le 12 octobre (3,5 millions selon la CGT) ; 1,1 million le 19 octobre. Le pouvoir n'avait pas cédé et aujourd'hui, on est très loin de tels records d'affluence.

**«Un premier pas»**

Le patronat est l'autre grand perdant de la réforme. Le Medef avait accueilli favorablement la première version du texte puis il avait marqué sa déception sur la seconde mouture, qui donnait satisfaction aux demandes de la CFDT, d'abord sur un mode modéré avant de durcir sa position. Après l'annonce de M. Valls sur une surtaxation des CDD, il avait menacé de suspendre sa participation aux négociations sur l'assurance-chômage. Mercredi 11 mai, le Medef a réagi avec mesure, jugeant que «*le texte répond en partie aux fortes attentes exprimées*», notamment «*l'absence de surtaxation des CDD, le retour à un compte personnel d'activité un peu plus cohérent et des avancées sur la capacité à conclure des accords pour toutes les entreprises*». Mais il estime «*au final*» que «*cette loi ne répondra pas aux attentes des entreprises et ne relancera pas la dynamique de création d'emplois qui était pourtant son objectif premier*».

**Le Medef estime que «cette loi ne relancera pas la dynamique de création d'emplois qui était pourtant son objectif»**

«*C'est un premier pas*, note un proche de M. Gattaz, *mais on est très loin de l'ambition initiale. C'est un coup pour rien. L'obsession de l'équilibre conduit à ne toucher à rien. Il vaudrait mieux un déséquilibre actif qui favoriserait la création d'emplois.*» Pour autant, le Medef ne menace plus de suspendre sa participation aux négociations sur l'assurance-chômage, qui reprenaient jeudi 12 mai : «*Les gros cailloux qui empêchaient d'avancer ont été levés.*»

Le seul gagnant semble bien être la CFDT. Si Laurent Berger juge que le recours au 49.3 n'est pas «*une bonne méthode*», comme il l'a déclaré mercredi sur France Info, il dénonce surtout «*le manque de maturité des responsables politiques*». «*J'en ai assez des outrances, des postures*, déclare-t-il au *Monde*. *Le jeu politicien, c'est la négation du dialogue social. C'est un texte équilibré qui contient des avancées importantes et est porteur de progrès pour les salariés.*» Mais le front réformiste est fissuré – la CFE-CGC et l'UNSA contestent toujours le recours au référendum prévu par la loi sur le temps de travail – et la fracture entre les syndicats s'est fortement accentuée. Dommages collatéraux. ■

MICHEL NOBLECOURT

## Une future réforme du code de travail est-elle encore possible ?

**«IL FAUT UNE RÉFORME DU TRAVAIL** *parce que nous sommes face à des enjeux majeurs et un de ces enjeux, c'est le changement du modèle de développement*», a assuré la députée écologiste Cécile Duflot, le 11 mai.

La CGT propose un «*code du travail du XXIe siècle*», qui n'a fait l'objet d'aucun débat lors de son congrès de Marseille en avril, avec une réduction à 32 heures de la semaine de travail. FO préconise une «*simplification*» du code mais «*à droits constants*».

La révision à la baisse de l'ambition de la réforme du droit du travail portée par la loi El Khomri, va-t-elle interdire toute velléité de revenir sur un sujet qui réclame autant de précaution que le maniement de la nitroglycérine ? «*Il faut déjà mettre en œuvre cette réforme qui ne retire aucun droit aux salariés mais en apporte de nouveaux*, déclare Laurent Berger au *Monde*. *Peut-être cela évitera-t-il d'autres bêtises qui, là, nous feraient revenir, non pas au XIXe siècle mais au Moyen-Age*».

Pour le gouvernement, la partie n'est pas finie. La loi El Khomri porte pour l'essentiel sur le temps de travail. Le 16 février, Manuel Valls a saisi le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour «*aller au-delà*» et «*construire une feuille de route partagée engageant l'ensemble des acteurs publics et sociaux dans la nécessité de conforter le dialogue social dans notre pays*». Un rapport sur «*la nouvelle architecture du code du travail*», sous la houlette de Jean-François Pilliard, ancien monsieur social du Medef, et de Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, doit être soumis au CESE avant la fin mai.

**«Un premier électrochoc»**

«*La réforme du code du travail reste à faire*» souligne-t-on au Medef. L'organisation patronale attend «*avec impatience*» des mesures qui permettent de «*simplifier le droit du travail*», de «*donner plus de liberté dans la conclusion d'accords entre chefs d'entreprise et salariés tant dans les thématiques qui peuvent être abordées (et au-delà du simple thème de la durée du travail) que dans la méthode*», «*reculer ou supprimer les seuils qui entravent la croissance des entreprises*». «*Je ne crois pas que cela va plomber le sujet*, observe un proche de Pierre Gattaz. *La pédagogie a commencé à être faite même si cela a été dans la douleur. Il y a eu un premier électrochoc. La seconde fois cela se passera mieux.*»

La droite, qui avait salué le rapport Combrexelle, en septembre 2015, et accueilli plutôt positivement la première version de la loi El Khomri, envisage, en cas de victoire en 2017, une refonte radicale du code du travail. Les candidats à la primaire rivalisent de propositions détonnantes.

François Fillon, Bruno Le Maire, Nicolas Sarkozy et Alain Juppé veulent supprimer la durée légale hebdomadaire de 35 heures, ce qui n'a pas été fait pendant le quinquennat du président des Républicains.

Pour les trois premiers, chaque entreprise doit fixer la durée du travail dont elle a besoin dans le cadre d'une négociation, ce qui correspond à la position du Medef.

Le maire de Bordeaux va plus loin et veut faire revenir la durée légale hebdomadaire à 39 heures au bout de deux ans, «*sauf pour les entreprises*, a-t-il confié aux *Echos* du 11 mai, *qui, par accord, souhaiteront rester à un niveau inférieur*». Une remise en cause des 35 heures qui, pour le coup, a toutes les chances de ressouder un front syndical uni. ■

M. N.

Loi travail : tous perdants

# Gauche : jeux tactiques autour d'une motion de censure avortée

## Il a manqué deux voix pour que cette arme parlementaire soit enclenchée

Dans les couloirs de l'Assemblée, une dizaine de cameramen courent dans un sens, puis dans l'autre, dans une cohue généralisée. Au milieu, le « frondeur » socialiste Laurent Baumel, à quelques minutes de la fin du délai de dépôt d'une motion de censure contre le gouvernement, mardi 11 mai, après l'engagement du 49.3 sur la loi travail. Les opposants de gauche ont-ils réussi à déposer leur propre motion, ont-ils eu les 58 signatures nécessaires ? De l'autre côté de la pièce, Christophe Caresche, député PS à l'opposé de la ligne des frondeurs, ne peut que rire devant cette situation quasi-burlesque quand, au milieu des va-et-vient de la presse, l'ex-ministre, Guillaume Garot, se dit lui *« atterré »*. Des députés cherchant à déposer une motion pour renverser un gouvernement issu du même parti qu'eux, c'est tout simplement inédit.

Encore une fois, les frondeurs sont passés très près de provoquer une crise politique majeure, si près que cela paraît presque suspect. 56 signatures, voilà le chiffre final obtenu, soit une motion déposée *« à deux voix près »*, comme ils ont tenu à le répéter. A ceux qui doutaient, ils ont répondu en publiant en fin de journée la liste des noms comprenant 28 socialistes, soit les habituels « frondeurs », auxquels se sont ajoutés d'autres élus, comme Yann Galut ou Thomas Thévenoud. Si les anciens ministres Benoît Hamon et Aurélie Filippetti ont également signé, les proches de Martine Aubry avaient fait savoir dès lundi soir qu'ils refuseraient de le faire, malgré leur opposition au texte. *« On n'a pas voulu ajouter de la division à la division créée par le premier ministre en recourant au 49.3 »*, explique le député François Lamy, précisant que la maire de Lille *« n'est pas dans une logique de scission au sein du PS et refuse la politique du pire »*.

### « Un acte grave »

Malgré la publication de la liste, beaucoup doutent de la sincérité de la démarche. *« C'est du pipeau, ils n'ont jamais été 56 ! Ils ont été au plus une vingtaine de socialistes prêts à signer, et une fois que c'était trop tard, d'autres ont pu coller leurs noms sans risque pour faire masse »*, balaie un dirigeant du PS. Le danger passé, les responsables du parti ont minimisé l'acte : *« Alors, comme ça, j'entends que l'événement de la journée, c'est un chiffre ? »*, se moquait le président du groupe PS, Bruno Le Roux, quand le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, a refusé de s'exprimer sur d'éventuelles sanctions. Mais pour l'exécutif, le geste ne peut rester impuni : *« C'est un acte grave et extrêmement problématique qui acte une volonté de scission chez une minorité de parlementaires socialistes »*, estime l'entourage de Manuel Valls. *« Les choses doivent être clarifiées »*, a ajouté, jeudi matin, le ministre des relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen.

Comment sanctionner un acte qui n'a pas eu lieu ? Ou comment cet épisode d'une motion de gauche avortée illustre de nouveau le gigantesque jeu de posture auquel s'est résumé ce texte. La droite n'a pas non plus démérité en expliquant que, si elle voterait sa propre motion de censure, jeudi, elle ne voterait sûrement pas une éventuelle motion des frondeurs. *« Si on fait tomber le gouvernement, quel est le plan B ? Nous ne cherchons pas le chaos ! »*, se justifiait Philippe Gosselin, confirmant donc que son camp ne cherchait là qu'un outil de plus pour communiquer.

### « Un événement politique »

La remarque vaut aussi pour Jean-Luc Mélenchon, qui se réjouissait dans l'après-midi sur son compte Twitter qu'*« il ne manque que 5 signatures pour une motion de censure de gauche ! La loi El Khomri peut être bloquée »*... tout en sachant qu'aucune motion n'avait de chance d'être adoptée et donc de bloquer le texte. Il n'y a peut-être que les élus du Front de gauche et les écologistes critiques qui ont vraiment pris au sérieux la démarche et n'ont pas ménagé leurs efforts. Au final, les 10 députés Front de gauche ainsi que trois élus ultra-marins siégeant dans le même groupe ont signé, avec 10 écologistes. Pour le député de la Gironde, Noël Mamère, cette initiative, même si elle a échoué, constitue un *« événement politique »*. *« Cela veut dire que des députés socialistes ne se sont pas laissés intimider par les menaces du premier ministre sur les exclusions du PS et les investitures pour les législatives »*, juge-t-il, y voyant même le début d'un *« socle de gauche entre socialistes, écologistes, communistes et radicaux »*.

*« J'estime qu'au moins on aura essayé de faire quelque chose »*, explique de son côté Laurent Baumel. Et maintenant ? A ce stade, les frondeurs n'expriment pas la volonté de quitter le PS pour le concurrencer au sein d'une nouvelle formation politique. Au contraire, leurs camarades socialistes les accusent de parier sur la défaite de François Hollande en 2017 et de préparer déjà le congrès de l'après-présidentielle. *« Hamon veut incarner la ligne anti-Valls et anti-Hollande et mettre la main sur le parti après 2017. Il envoie un signal »*, affirme une députée PS. *« Le débat qui suit est celui de la primaire »*, a déclaré, mercredi soir sur BFM-TV, l'ex-ministre de l'éducation nationale, qui ne s'interdit pas d'y participer si celle-ci devait avoir lieu. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN, RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES ET BASTIEN BONNEFOUS

Le Monde - 13/05/2016

# Dans la rue comme à gauche,

LOI TRAVAIL. La décision de Manuel Valls de recourir au 49-3 n'a fait que raviver la volonté des syndicats de rééditer l'exploit de 2006 contre le CPE. Au PS, les frondeurs rêvent désormais de renverser le gouvernement.

**Vincent Vérier**

Paris, hier. Seulement 12 500 personnes ont défilé hier dans les rues de la capitale. Les casseurs n'ont pas hésité à envoyer des cocktails Molotov, des pavés et des bouteilles sur les forces de l'ordre (ci-dessous). (AFP/Joël Saget/LP/Yann Foreix.)

**DANS LES QG** des syndicats (CGT, FO, SUD, FSU...) qui veulent la peau de la loi Travail, la question obsède : la grosse colère ravivée par le recours au 49-3 va-t-elle rameuter le bataillon de manifestants nécessaire pour faire plier le gouvernement ? Philippe Martinez (CGT), Jean-Claude Mailly comme les autres va-t-en guerre ont en tête le scénario du mouvement anti-CPE (contrat premier embauche) de 2006. Deux mois après l'adoption de la loi par le Parlement et dix jours après sa validation par le Conseil constitutionnel Dominique de Villepin (le Premier ministre) jetait l'éponge fin avril. La loi était alors retirée, signant une incroyable victoire syndicale après trois mois (février-mars-avril) d'une mobilisation conduite par les étudiants et lycéens, et soutenue par la plupart des syndicats. Un épisode qu'ils veulent rejouer aujourd'hui. Sauf que le scénario est un peu différent. Si le mouvement a commencé en février, les lycéens et les étudiants sont dorénavant en période d'examen. Ou sur le point de l'être. Les casseurs ont fini par faire fuir aussi certains manifestants. Les journées de grève commencent aussi à peser sur le porte-monnaie des salariés obligés de se mettre en grève pour manifester. Et les troupes sont un peu fatiguées. Voilà pourquoi les syndicats anti-loi Travail cherchent à étendre le mouvement à de nouvelles recrues. Et à surfer, à un mois du début de l'Euro de foot, sur d'autres mécontentements dès la semaine prochaine en plus des deux journées de grève contre la loi des 17 et 19 mai. **L Chez les routiers,** la CGT et FO appellent à un mouvement reconductible à partir de la nuit du 16 au 17 mai. « La loi El Khomri aura directement un impact sur nos rémunérations, a analysé Jérôme Vérité, secrétaire général de la CGT-Transports. Les heures supplémentaires seront moins bien payées. Jusqu'à 1 300 € en moins sur un an. » Un mouvement qui concerne les salariés et non les employeurs. Conséquences, les grévistes ne devraient pas disposer de leurs camions pour bloquer les axes routiers. **L A la SNCF,** si l'Unsa et la CFDT attendent, aujourd'hui, les dernières propositions de la direction sur les conditions de travail pour se lancer dans une grève, SUD-Rail et la CGT ont déjà annoncé la volonté d'en découdre. Le premier a appelé à un mouvement reconductible à partir du 18 mai, tandis que la CGT a déposé un préavis reconductible illimité pour des grèves tous les mercredi et jeudi dès la semaine prochaine. Ils seront suivis, à partir du 1 er juin, d'une grève illimitée. « C'est une stratégie qui ménage la chèvre et le chou, décrypte un militant CGT. Elle reflète les débats internes entre nos militants plus durs et ceux plus modérés. » **L Sur mer,** la CGT

# Au PS, la scission est... en marche

**Eric Hacquemand**

Assemblée nationale (Paris VIIe), hier. Le Premier ministre Manuel Valls n'a que peu goûté le comportement des frondeurs, évoquant « cette vieille gauche [...] qui regarde vers le passé et se trompe depuis cent ans ». (AFP/G. Van Der Hasselt.)

**LE PS** boira le calice jusqu'à la lie... Manuel Valls n'a certes pas eu à présenter sa démission hier. La motion de censure déposée à l'Assemblée par l'opposition LR-UDI a sans surprise été rejetée (246 voix au lieu des 288 nécessaires), malgré le renfort de députés communistes, frontistes et écologistes. Mais si la loi Travail est désormais adoptée en première lecture sur le papier, le chef de la majorité — ou ce qu'il en reste — n'en a pas fini pour autant. Car les contestataires ont toujours en tête de faire chuter le gouvernement !

Après un passage au Sénat à partir du 13 juin, la loi El Khomri va en effet revenir à l'Assemblée en seconde lecture en juillet. A moins que le gouvernement ne renonce au texte sous la pression des manifestants, un nouveau recours à l'article 49-3 pour le faire passer sans vote est donc hautement probable. « Inutile de se battre encore avec le Viêt-minh dans les rizières... » ironise le député PS Philippe Doucet, proche du Premier ministre. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le chef de file des frondeurs Christian Paul a d'ores et déjà prévenu sur BFMTV : « Nous lancerons une deuxième motion de censure » de gauche.

Pas question pour lui de lâcher le morceau, surtout après avoir frôlé l'exploit : mercredi, 56 députés communistes, écologistes, socialistes et divers gauche avaient échoué à deux voix près à déposer leur propre motion de censure. Du jamais-vu au sein d'une même majorité. Mais l'enjeu n'est plus seulement pour eux de torpiller la loi Travail. « Il faut montrer qu'une autre voie est possible à gauche », clame Mathieu Hanotin, député PS de Seine-Saint-Denis.

**Arnaud Montebourg dans les starting-block**

La présidentielle est donc clairement en ligne de mire pour les frondeurs. Et la nouvelle coalition « rouge-rose-verte » de l'Assemblée prépare désormais la piste de décollage pour une candidature alternative à celle de François Hollande. Et ce, au moment où Arnaud Montebourg est dans les starting-blocks...

A gauche, la logique politique de la scission est donc engagée. Alors que le chef des députés les Républicains, Christian Jacob, s'est livré hier à un réquisitoire saignant contre François Hollande qui a, selon lui, « ruiné le France et trahi les siens », Manuel Valls a préféré réserver ses flèches aux frondeurs et à « cette vieille gauche [...] qui regarde vers le passé et se trompe depuis cent ans ».

Rarement mots aussi durs auront été prononcés entre deux gauches qui apparaissent désormais irréconciliables. Le Premier ministre a d'ailleurs acté le divorce en parlant de « clarification entre ceux qui s'arc-boutent sur le passé et ceux qui préparent l'avenir ».

Ne manquait plus à ce tableau qu'une purge au sein du PS. Poussé par le Premier ministre à couper des têtes, le patron du parti Jean-Christophe Cambadélis a transmis hier à la haute

# social-banque-emploi-licenciements-technologies-syndicats
## Emploi: FO craint de voir la banque devenir "la sidérurgie de demain"

**Paris, 11 mai 2016 (AFP)** - La fédération FO-Banques a dépeint mercredi le "tableau sombre" d'une profession "en constante restructuration" et qui pourrait devenir "la sidérurgie de demain", les mutations technologiques pouvant conduire à une "catastrophe sociale".

Depuis la crise financière de 2007, les banques commerciales françaises "sont toutes revenues à des bénéfices, substantiels et récurrents", pour atteindre un gain total de 20 milliards d'euros en 2015, a affirmé le responsable fédéral, Sébastien Busiris, devant la presse.

Malgré cela, les plans sociaux "s'enchaînent" dans une profession qui "détruit de l'emploi" (3.000 emplois nets supprimés par an), et ce "quelles que soient les aides accordées par le gouvernement", a-t-il dit.

D'après FO, les établissements affiliés à l'AFB (banques commerciales) ont touché 300 millions d'euros sur trois ans au titre du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et toucheront, d'ici à 2020, 6 milliards d'aides à travers le pacte de responsabilité.

"Une fois de plus, un chèque en blanc va être accordé au patronat bancaire, qui va l'encaisser sans jouer son rôle en termes de création d'emplois", a déploré M. Busiris.

Les salariés sont pris "entre le marteau et l'enclume", avec des objectifs commerciaux en hausse et des effectifs en baisse, selon lui.

A la Société Générale par exemple, le nombre d'arrêts pour "maladie, dépression ou, pire, burn-out", est élevé selon Eric Fogel, délégué FO.

"Les conditions de travail se détériorent", "le moral des salariés est de plus en plus bas", poursuit Angélique Faria de HSBC France, un établissement "en constante restructuration interne depuis 2008".

Dans les Caisses d'Épargne, "le stress et les ventes forcées" épuisent les salariés, affirme Christiane Sogorb, faisant état de "beaucoup de suicides, dont certains reconnus par la Sécurité sociale".

Et le pire pourrait être à venir, prévient M. Busiris.

"La banque sera très certainement la sidérurgie de demain", avec l'arrivée de "nouveaux outils +intelligents+ qui pourraient encore accélérer (les) suppressions d'emplois". "On pourrait rapidement avoir à gérer une catastrophe sociale", craint-il.

Son syndicat s'inquiète particulièrement du partenariat noué entre IBM et le groupe Crédit Mutuel CIC pour développer la version française du projet Watson, un système d'intelligence artificielle qui sera à terme capable de dialoguer avec un client.

Avec ces outils-là, "le sens donné à notre travail va être dévalorisé", affirme un délégué FO. Pour Eric Anglade du Crédit mutuel, la solution n'est pas de supprimer le banquier mais de revenir à son métier originel: prodiguer "des conseils avisés" au client, et non "lui fourguer un produit dont il n'a pas besoin".

jta/cel/nm

HSBC HOLDINGS

IBM

SOCIETE GENERALE

CIC - CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

**2016/05/11 18:18:32 GMT+02:00**
#693755 DVBP 2022 RUY16 (4) AFP (409 words)

services-Poste-syndicats-social

# La Poste: FO et Unsa s'insurgent contre la Cour des comptes

Paris, 11 mai 2016 (AFP) - Les syndicats FO et Unsa de La Poste s'insurgent mercredi contre "l'ingérence" de la Cour des comptes, qui vient une nouvelle fois d'épingler le groupe, auquel elle reproche de tarder à réaliser sa modernisation.

"La Cour des comptes rêve-t-elle de diriger La Poste ?", s'interroge FO (4e syndicat) dans un communiqué.

Le syndicat accuse les "Sages de la rue Cambon" d'"ingérence caractérisée dans la sphère des relations sociales" et de s'ériger "en prescripteurs des orientations stratégiques et décisions qui relèvent de la seule prérogative du gouvernement et des dirigeants des entreprises publiques".

L'Unsa, "pas opposée à la modernisation de La Poste", dit cependant refuser "que cette dernière se fasse au mépris de la santé des agents".

"Le rôle de la Cour est de surveiller les dépenses publiques, et La Poste doit également trouver un équilibre entre satisfaction des clients, service public et conditions de travail de ses salariés", souligne-t-elle.

"Sur ce dernier point, l'employeur est responsable de la santé de ses employés, et aujourd'hui, il y a encore des agents qui se suicident à La Poste, bien que La Poste essaie de minimiser les faits", poursuit l'Unsa, qui évoque une enquête du CHSCT en cours concernant le suicide d'une responsable d'animation commerciale dans le Nord.

Dans un référé rendu public mardi, la Cour des comptes a recommandé de moderniser les services de La Poste au guichet par des horaires mieux adaptés en ville mais aussi une externalisation accrue de l'activité des bureaux les moins rentables.

Dans leur réponse commune, datée du 27 avril, le ministre des Finances Michel Sapin et celui de l'Économie Emmanuel Macron affirment que les mesures préconisées ont déjà commencé à être mises en oeuvre.

"Face à la révolution numérique qui bouleverse à la fois son modèle économique et les modes de relations avec tous les réseaux de distribution, La Poste a parfaitement conscience de la nécessité d'adapter sa présence sur les territoires", a réagi officiellement la direction de La Poste dans un communiqué.

Elle avait déjà été épinglée par la Cour des comptes en février, dans son rapport annuel, notamment pour l'organisation de la distribution du courrier.

ls/cel/nm

**2016/05/11 17:23:56 GMT+02:00**
#693561 DVBP 1829 RUU38 (4) AFP (351 words)

Le Monde - jeudi 5 mai 2016

# Urvoas imprime sa patte réformatrice à la justice

## Le garde des sceaux a déposé 105 amendements aux deux projets de loi préparés par Christiane Taubira

*Mon ambition est modeste !»* C'est ainsi que Jean-Jacques Urvoas, le ministre de la justice, a conclu mardi 3 mai devant la commission des lois de l'Assemblée nationale son exposé sur les deux projets de loi de réforme de la justice qui vont être débattus à partir du 17 mai. C'est peut-être ce qui va le sauver. Se concentrer sur quelques curseurs sur lesquels il a prise permettra d'être plus efficace que de lancer de grands débats de principes ou de grandes réformes auxquelles il laisserait son nom. De toute façon, il n'aurait le temps ni de les élaborer ni de les mettre en œuvre.

En arrivant le 27 janvier dans le fauteuil laissé par Christiane Taubira, partie en guerre contre le projet de déchéance de nationalité, le député du Finistère savait son temps compté : quatorze mois pour agir. Trois ont déjà passés... Il compte d'ailleurs littéralement le nombre de jours depuis sa nomination. Celui qui s'était plutôt imaginé ministre de l'intérieur et qui avait parfois, en tant que président de la commission des lois, croisé le fer avec Mme Taubira n'est pas mécontent d'afficher sa différence de méthode.

### « Pragmatique »

*« Il ne part pas d'une conviction arrêtée dès le début et se veut pragmatique »*, analyse un proche du garde des sceaux. Mais il travaille beaucoup et vite, et centralise le processus de décision avec un cabinet mis sous pression. Ces deux projets de lois sur la *« justice du XXIe siècle »* et sur *« le statut des magistrats »* préparés par son prédécesseur et déjà votés, et remaniés, en première lecture au Sénat en novembre 2015, fournissent la

**Depuis sa nomination, le ministre ne cesse de déplorer l'état délabré de la justice et de plaider pour plus de moyens**

seule véritable fenêtre législative qui s'offrira à M. Urvoas. Il ne va pas se priver de cette occasion pour imprimer sa marque. Sur les 530 amendements déposés sur les deux textes dont la commission des lois devait achever l'examen mercredi dans la soirée, 105 l'ont été par la chancellerie, et plusieurs dizaines de ceux déposés par des députés ont son soutien.

Ces deux textes techniques dont l'objectif est de faciliter l'accès à la justice, d'en simplifier le fonctionnement et de moderniser certains de ses aspects étaient déjà un peu fourre-tout. Ils le seront davantage.

Les bancs de l'Assemblée risquent de s'enflammer ainsi au sujet de la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs que le garde des sceaux souhaite inclure dans le texte. Cette promesse du candidat Hollande était défendue bec et ongles par Mme Taubira, mais sans cesse repoussée comme son vaste projet de réforme de la justice de mineurs devenu un chiffon rouge pour l'opposition. Ces tribunaux, instaurés en janvier 2012 sous Nicolas Sarkozy, sont destinés à juger les mineurs de plus de 16 ans pour des délits passibles d'une peine d'au moins trois ans d'emprisonnement.

L'idée était de contourner les juges pour enfants accusés de laxisme par l'ancien président de la République. En pratique, ces tribunaux ajoutent de la lourdeur à la machine judiciaire et s'avèrent moins sévères que les juges pour enfants qui connaissent mieux les mineurs pour les avoir suivis.

Détricoter ce symbole promet des débats virulents et le retour des procès en laxisme, même si la cible préférée de l'opposition a démissionné du gouvernement. Surtout, M. Urvoas va plus loin en reprenant à son compte une autre proposition de Mme Taubira instaurant une césure dans les procédures afin de déclarer rapidement la culpabilité d'un jeune et de prendre un délai pour adapter les mesures éducatives ou les sanctions.

### Pas de rallonge budgétaire

Depuis sa nomination, le garde des sceaux ne cesse de déplorer l'état délabré de la justice et de plaider pour davantage de moyens. Il n'aura finalement pas la rallonge budgétaire sur laquelle il comptait dès 2016 puisque Manuel Valls a récemment abandonné l'idée d'un collectif budgétaire en juillet. En attendant le projet de budget 2017, pour lequel il se bat déjà en prenant l'opinion publique, les syndicats et les parlementaires à témoin, le ministre de la justice recherche les solutions pour mieux gérer et désengorger l'institution. Il consulte tous azimuts.

*« En trois mois, nous avons été reçus autant de fois que toute l'année 2015 à la chancellerie*, se réjouit Céline Parisot, secrétaire générale de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire), *et en plus, c'est constructif ! »* Jean de Maillard, de FO Magistrats salue la *« franchise »* et

...

# L'inquiétant turnover des magistrats

## En 2015, 31 % d'entre eux ont été nommés à un nouveau poste. Un phénomène qui nuit au travail des juridictions

Une entreprise ou une administration pourrait-elle fonctionner si près du tiers de ses effectifs changeait de poste chaque année ? La justice le peut ! Ou du moins le pense-t-elle. Selon les chiffres qui devraient être officialisés fin juin par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), 2251 magistrats ont été nommés à de nouvelles fonctions ou dans une autre juridiction en 2015. Avec les auditeurs de justice (les magistrats sortis d'école) nommés à un premier poste, cela représente 2576 mouvements dans l'année pour un corps qui comptait 8215 professionnels en activité.

Ce taux de rotation de 31,4 % des effectifs constitue un record historique, mais pas un accident. « *Ces chiffres sont en augmentation constante depuis une décennie* », affirme Daniel Barlow, le secrétaire général du CSM, l'organe constitutionnel chargé de choisir les plus hauts magistrats du siège (ceux qui jugent), et de donner un avis engageant au gouvernement sur ses propositions de nomination des autres magistrats du siège et des hauts gradés du parquet (ceux qui dirigent l'enquête et engagent les poursuites).

Le nombre de postes vacants dans la justice n'arrange pas les choses. « *Le ministère utilise cette mobilité pour déplacer la pénurie d'une juridiction à l'autre* », explique Virginie Duval, présidente de

ADRIA FRUITOS

"L'inquiétant turn over ..."

*d'une juridiction à l'autre »*, explique Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire). Alors qu'il criait famine cet hiver, le tribunal de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, devrait se faire plus discret en septembre avec un nombre de juges et de parquetiers plus conforme à sa taille. La rentrée sera plus difficile ailleurs.

ADRIA FRUITOS

**Eviter les conflits d'intérêts**

Les garanties statutaires des magistrats sont élémentaires pour assurer l'indépendance des juges, mais elles compliquent la gestion des ressources humaines. On ne peut pas déplacer un juge qui n'a pas demandé à changer de fonction ou de tribunal, ni le nommer à un autre poste que celui qu'il sollicite. Ainsi, certains peuvent rester longtemps vacants tandis que de nombreux candidats se pressent à des postes qui ne le sont pas. « *A peine quelques mois après son arrivée dans une nouvelle fonction, un magistrat a le droit de manifester sa candidature pour un ou plusieurs autres postes* », explique le professeur de droit Jean Danet, une des personnalités extérieures membres du CSM.

Le législateur encourage la mobilité, notamment pour éviter les risques de conflit d'intérêts avec les milieux sociaux-économiques locaux. Depuis 2001, les juges spécialisés (instruction, affaires familiales, etc.) doivent changer d'affectation au bout de dix ans et les chefs de cour au bout de sept ans. C'est ce qui est arrivé à Marc Trévidic, qui a dû quitter l'instruction au pôle antiterroriste en août. Cette culture de la mobilité a été promue pendant des décennies par le ministère, l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) et le CSM.

La mobilité est un des facteurs pris en compte dans l'avancement et le passage aux grades supérieurs : plus on bouge, plus on gagne ! Un tourbillon intégré comme un état de fait. Ni les syndicats ni la chancellerie ne s'en plaignent. Pourtant, à ce rythme, le turnover désorganise les juridictions.

**Les magistrats qui sortent de l'école sont les seuls à ne pas choisir leur affectation**

A la cour d'appel de Besançon, 60 % des magistrats sont en poste depuis moins de deux ans. Difficile dans ces conditions de mettre en place des actions pluriannuelles. « *Ce turnover pose un problème de qualité* », reconnaît Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature. Sans compter la déperdition d'informations alors que le recul de la collégialité, avec les audiences à juge unique et les magistrats qui fonctionnent en cabinet, complique le « tuilage » entre le sortant et son successeur.

**Favoriser la stabilité**

A Saint-Etienne ou à Bourg-en-Bresse, il n'y a pas de candidats pour être substitut du procureur. Les jeunes magistrats qui sortent de l'école servent de variable d'ajustement. Ils sont les seuls à ne pas pouvoir choisir librement leur affectation puisqu'elle dépend du classement de sortie. Crise du parquet oblige, plus de 50 % des postes offerts à la sortie de l'ENM cette année sont pour le parquet, alors qu'il ne représente qu'un quart du corps. Très rapidement, et parfois même avant les trois ans minimum imposés pour le premier poste, un grand nombre de jeunes juges demanderont une mutation, souvent pour se rapprocher de la région de leur famille. A l'inverse, si un magistrat choisit de rester vingt ans au même poste, personne ne lui demandera de bouger. La religion de la mobilité serait donc à géométrie variable.

Comble de la situation, ni la direction des services judiciaires du ministère ni le CSM n'ont d'éléments statistiques précis sur la mobilité. « *Nous n'avons pas d'explication au phénomène, juste des hypothèses* », regrette Evelyne Serverin, directrice de recherche au CNRS, membre du CSM qui a plaidé pour le lancement d'une étude.

Au ministère de la justice, on reconnaît aujourd'hui que les chiffres de la mobilité « *sont importants et nécessitent que des réflexions soient menées* ». « *L'importance donnée au critère de mobilité dans l'évolution de la carrière* » et des mesures « *pour favoriser la stabilité* » font partie de ces réflexions « *en lien avec le CSM* ».

Une chose est sûre, pour freiner le tourbillon, il suffirait que le garde des sceaux décide de proposer moins de noms sur les listes de mobilité qu'il soumet deux fois par an au CSM. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

## Isabelle Prévost-Desprez nommée à Paris

Parmi les 865 propositions de nomination de magistrats du ministère de la justice qui devraient être confirmées avant la fin mai pour des entrées en fonction en septembre, figure la prochaine arrivée au tribunal de grande instance de Paris d'Isabelle Prévost-Desprez, au rang de première vice-présidente adjointe. C'est l'épilogue de l'affaire qui a valu à cette magistrate, actuellement vice-présidente à Nanterre, d'être poursuivie pour « *violation du secret professionnel* », au profit d'un journaliste du *Monde*, durant l'enquête Bettencourt. Elle a été relaxée en juillet 2015 par le tribunal correctionnel de Bordeaux, dans cet épisode du long conflit avec Philippe Courroye, aujourd'hui avocat général à la cour d'appel de Paris.

## Vers un statut pour le juge des libertés

**TOUS LES MAGISTRATS** sont nommés par décret. Pour certains postes, comme les juges d'instruction ou les juges des enfants, la fonction y est précisée. Tel n'est pas le cas des juges des libertés et de la détention (JLD). C'est le président du tribunal qui nomme ceux de sa juridiction, dans les rangs de ses vice-présidents. Une absence de statut spécifique qui permet à la hiérarchie de décharger un JLD de ses fonctions, même si celui-ci reste vice-président, inamovible comme tous les magistrats.

Créé il y a seize ans, notamment pour retirer au juge d'instruction le pouvoir de décider seul de la mise en détention des personnes mises en examen, le JLD a vu ses prérogatives sans cesse étendues depuis. Outre les mises en détention avant jugement ou les demandes de remise en liberté, c'est à lui qu'il revient d'autoriser les actes attentatoires aux libertés au cours d'une enquête : mise sur écoutes, perquisition, prolongation d'une garde à vue, etc. C'est également le JLD qui autorise les hospitalisations psychiatriques sans consentement de la personne.

Sans statut, ce magistrat désormais central dans le dispositif judiciaire est fragilisé. A Nîmes, Jean-Louis Galland est ainsi déstabilisé pour avoir pris des décisions concernant des migrants en rétention qui ont déplu au parquet et au gouvernement (*Le Monde* daté du 25 avril). Accusé d'avoir ordonné trop de remises en liberté, Xavier Lameyre, JLD à Créteil, avait, lui, tout bonnement été déchargé de ses fonctions en 2010.

C'est pourquoi Jean-Jacques Urvoas, le garde des sceaux, a réintroduit la nomination par décret des JLD par un amendement dans le projet de loi organique sur la justice voté mercredi 4 mai par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Ce statut protecteur qui figurait dans le projet élaboré par Christiane Taubira avait été supprimé en novembre 2015 par le Sénat en première lecture. ■

J.-B. J.

Le Monde 07/05/2016

Le Canard Enchaîné du 11/05/16

# Urvoas se prend une taule *(suite)*

DÉCIDÉMENT, le garde des Sceaux s'y prend comme un manche avec son projet de fermer la centrale de Clairvaux (Aube) pour ouvrir à la place une prison rutilante à Lavau, bâtie en partenariat public-privé, dans le même département. « *Tous ceux qui connaissent l'état de vétusté et de dégradation de Clairvaux, construite sur le site d'une abbaye en 1804, me comprendront* », a déclaré le ministre de la Justice, le 27 avril, pour justifier l'annonce de la fermeture de la célèbre centrale.

Mais les élus locaux et le personnel ne le comprennent pas et accusent Urvoas de méconnaître le dossier. Car les détenus ne sont plus logés dans les bâtiments du Moyen Age ou du XIXe siècle depuis belle lurette : les locaux actuels ont été construits à la fin des années 60 ! Qui plus est, contrairement aux affirmations du garde des Sceaux, ce ne sont pas une « *quarantaine* » de personnes qui travaillent à Clairvaux, mais bien 200…

Lors d'une réunion de mobilisation tenue à la salle des fêtes de Clairvaux le 4 mai, le conseiller départemental de l'Aube Philippe Dallemagne (DVD) a suggéré de « *faire venir le ministre pour qu'il voie qu'il s'est trompé quant à la vétusté et pour qu'on lui montre le savoir-faire à Clairvaux* ».

Vice-présidente de la région Grand Est et maire de Chaumont, où habitent quelques membre du personnel de la centrale, Christine Guillemy (DVD) a renchéri en réclamant la « *venue du Premier ministre, lequel peut faire annuler la décision de son ministre de la Justice* ».

Un peu plus, et ces élus forcenés vont se retrancher sur le toit de la centrale !

Acteurs Publics du 12 mai 2016

# Le Parlement valide le projet de réforme pénale

**Les députés et les sénateurs ont trouvé un accord, le 11 mai, sur le projet de loi de réforme pénale, prévu pour prendre le relais de l'état d'urgence, resté en vigueur depuis les attentats du 13 novembre. Parmi les autres dispositions du texte, figure l'assouplissement des règles d'usage des armes par les forces de l'ordre confrontées à un *"périple meurtrier"*.**

L'Assemblée et le Sénat sont parvenus à un accord, le 11 mai en commission mixte paritaire sur le projet de loi de réforme pénale. Ce texte doit prendre le relais de l'état d'urgence, en vigueur depuis près de six mois, à la suite des attentats du 13 novembre. Ce vaste projet de loi de *"lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement"*, qui traite aussi de *"l'efficacité et des garanties de la procédure pénale"*, sera voté par l'Assemblée le 19 mai, en même temps que la nouvelle prolongation de l'état d'urgence, de deux mois jusqu'au 26 juillet. Il fera ensuite l'objet d'un ultime vote au Sénat le 25 mai.
*"Ce n'est pas une transposition de l'état d'urgence, mais c'est un outil qui permet de se passer de l'état d'urgence"*, a résumé le rapporteur PS à l'Assemblée, Pascal Popelin, qui a trouvé un accord avec son homologue centriste au Sénat, Michel Mercier.

Parmi les dispositions phares du projet de loi, la possible retenue durant quatre heures après un contrôle d'identité d'un individu signalé pour vérifier sa situation ; la possibilité de recourir aux perquisitions de nuit lors des enquêtes préliminaires ; l'assouplissement des règles d'usage des armes par les forces de l'ordre lorsqu'elles sont confrontées à un *"périple meurtrier"* ; ou encore la possibilité d'un contrôle administratif, avec une assignation à résidence d'un mois, pour des individus de retour de théâtres d'opérations comme la Syrie.

Au cours de la discussion parlementaire, ont été ajoutés plusieurs autres mesures, comme la création d'une perpétuité dite incompressible (avec une période de sûreté relevée de vingt-deux à trente ans) et la réintroduction de fouilles intégrales, collectives et aléatoires en prison. Pascal Popelin a accepté un amendement du Sénat pénalisant la consultation de sites terroristes tout en émettant des doutes sur sa constitutionnalité.

Le délit de séjour intentionnel sur un théâtre étranger d'opérations terroristes, créé par le Sénat, n'a en revanche pas été retenu. Le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, s'est félicité d'un accord sur *"ce texte important"*, qui *"permet de mettre à niveau les moyens de prévention et de lutte contre le crime organisé et le terrorisme"* et *"vise à faciliter le travail des enquêteurs et des magistrats"*.

**Pierre Laberrondo avec AFP**

Les Echos - vendredi 6 mai 2016

# Rigueur budgétaire ou baisse d'impôt : les Français divisés

**SONDAGE**

## Seuls 50 % des Français plaident pour une « redistribution des fruits de la croissance », indique un sondage Elabe.

## La perception sur la situation économique ne s'améliore pas.

*Frédéric Schaeffer*
*@fr_schaeffer*

Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, prime aux enseignants du primaire, aide aux agriculteurs, perspective d'un geste fiscal pour les ménages modestes... Pour François Hollande, cela ne fait plus de doute : après l'effort, voici venu le temps du réconfort. Une façon pour le chef de l'Etat de démontrer que « *ça va mieux* » en France, comme il ne cesse de l'affirmer depuis mi-avril. Et de se placer dans la perspective de la présidentielle de 2017. Reste encore à convaincre les Français. Et, pour l'heure, cette stratégie semble fortement les diviser.

Entre redistribution et rigueur budgétaire, c'est, en effet, une France coupée en deux que dépeint un sondage Elabe pour « Les Echos », Radio Classique et l'Institut Montaigne. Interrogés sur la priorité budgétaire du gouvernement pour les prochains mois, 50 % des sondés plaident pour « *une redistribution des fruits de la croissance* » et 49 % pour une « *poursuite des efforts [...] pour réduire la dette et les déficits* ». Au vu du sentiment du « ras-le-bol fiscal » qui a dominé le début du quinquennat, le fait que seule la moitié des Français pousse pour ouvrir la page de la redistribution a de quoi surprendre. Mais « *pour qu'il y ait redistribution, il faut qu'il y ait, aux yeux des Français, amélioration préalable de la croissance* », souligne Yves-Marie Cann, directeur des études politiques. Or, précisément, une majorité de Français (54 %) estime que l'économie ne redémarre toujours pas. La semaine dernière aura pourtant été la meilleure pour l'exécutif depuis 2012 sur le front économique, avec l'annonce d'une forte baisse du chômage en mars et l'accélération de la croissance au premier trimestre. Mais, visiblement, « *il faudra que les résultats se confirment dans les prochains mois pour que les Français commencent à y croire* », poursuit Yves-Marie Cann.

## Pour croire à la redistribution, les Français ont besoin de croire à la reprise.

Un autre élément pouvant expliquer la prudence des Français en matière de redistribution tient sans doute à la situation budgétaire existante. Certes, le déficit se réduit (à 3,5 % du PIB en 2015). Mais la France n'est pas revenue dans les clous des traités européens et reste sous surveillance de Bruxelles.

### Clivage politique

« *Même s'il peut y avoir matière à redistribution aux yeux de certains Français, il peut aussi y avoir la crainte que les mesures catégorielles ou de baisse d'impôt ne s'appliquent qu'aux autres* », avance encore Yves-Marie Cann. Une chose est sûre, l'arbitrage entre redistribution et rigueur diverge nettement, selon les catégories de population. Par exemple, les moins de 50 ans, qui forment le cœur de la population active, sont majoritairement pour une redistribution des fruits de la croissance tandis que les retraités plaident au contraire pour une poursuite des efforts budgétaires (à 54 %).

Le clivage politique est également fort. Alors que les sympathisants de la droite et du centre sont aux deux tiers pour la poursuite des efforts de réduction du déficit, ceux du FN plaident (à 61 %) pour une priorité à la redistribution. Quant à la gauche, elle est profondément divisée, avec des sympathisants du PS pour la poursuite des efforts (à 57 %) et des sympathisants du Front de gauche très favorables à la redistribution (73 %). De quoi alimenter le débat sur les deux gauches irréconciliables. ■

**Quelle devrait être la priorité budgétaire du gouvernement ?**

En % selon l'appartenance politique

Sondage réalisé auprès de 1.000 personnes par Internet les 2 et 3 mai 2016.

«LES ÉCHOS» / SOURCE : OBSERVATOIRE EXCLUSIF ELABE

Urvoas imprime sa patte...

...

**Les syndicats saluent la « franchise » et l'« écoute » du cabinet du ministre. Ils attendent maintenant les actes**

# Vers une révolution : divorcer sans passer devant le juge

C'EST PAR UN SIMPLE amendement déposé auprès de la commission des lois de l'Assemblée nationale que Jean-Jacques Urvoas souhaite déclencher une révolution dans les divorces. Le ministre de la justice propose que les séparations par consentement mutuel, les cas les plus simples et les plus fréquents, puissent se faire sans passer par la justice.

Lorsque les deux époux se seront mis d'accord sur les modalités de leur rupture, l'accord contresigné par l'avocat de chacun des deux sera enregistré chez un notaire. Dans l'exposé des motifs de cet amendement, la chancellerie explique que le changement répond en partie aux critiques adressées à des procédures judiciaires considérées comme complexes, longues et coûteuses. Faute d'un nombre de magistrats suffisant dans de nombreuses juridictions, il n'est pas rare de devoir patienter un an ou plus avant d'obtenir un premier rendez-vous devant le juge des affaires familiales.

### Opposition des avocats

Ce nouveau type de divorce a vocation à s'ajouter aux autres cas actuels de divorce *« et à se substituer à la majorité des cas de divorce par consentement mutuel »*, y compris en présence d'enfants mineurs. Bon an mal an, ce sont quelque 70 000 divorces à l'amiable qui sont ainsi prononcés par les juges des affaires familiales.

Outre la simplification de la procédure pour les particuliers concernés, cette réforme devrait contribuer à désengorger les tribunaux. Le ministère de la justice tourne autour de ce sujet depuis de nombreuses années, en cherchant des pistes pour déjudiciariser les divorces non contentieux. Des projets auxquels s'opposent le plus souvent les avocats.

*« Le recours au juge a été institué pour éviter la vengeance privée, la loi du talion, et la domination du fort sur le faible*, explique Aurélie Lebel, avocate spécialisée au barreau de Lille. *Le juge veille au respect de l'intérêt des parties et évite des décisions inconsidérées dans des moments de grande détresse personnelle. »*

Le ministère de la justice propose deux *« garde-fous »*. Les époux auront un droit de rétractation dans un délai prévu par la loi, leur permettant de revenir sur la convention de séparation avant qu'elle ne devienne exécutoire.

Par ailleurs, lorsqu'un enfant mineur souhaitera être entendu, la procédure reviendra automatiquement à la forme classique d'un divorce prononcé par un juge, afin d'apporter toutes les garanties à l'audition du mineur.

Pour rassurer sur le coût de ce nouveau divorce, le tarif de l'enregistrement chez le notaire sera fixé à environ 50 euros. ■

J.-B. J.

la *« réelle volonté d'écoute »* du cabinet du ministre. Tous attendent maintenant les actes.

L'équipe de M. Urvoas s'est concentrée sur les sujets sur lesquels la plus-value des juges est faible ou inexistante, et qui pourraient ainsi être confiés à d'autres. C'est pourquoi il propose aux députés d'instaurer la possibilité de divorcer sans passer devant le juge. Dans le cadre d'une séparation par consentement mutuel, la convention de divorce négociée et contresignée par les avocats des deux époux pourra tout simplement être enregistrée chez un notaire.

### Limiter la paperasserie

Dans le même esprit, la chancellerie propose de supprimer le recours systématique au juge dans la mise en œuvre des plans de surendettement. Quelque 90 000 plans, synonyme d'une lourde paperasserie pour les greffes, sont soumis chaque année aux juges d'instance. 98 % sont homologués, précise la chancellerie. Supprimer l'homologation judiciaire des décisions de commissions de surendettement n'empêchera pas les parties qui le souhaitent de recourir au juge.

En revanche, après réflexion, M. Urvoas renonce à sortir des tribunaux la partie des délits routiers les plus légers, et les plus nombreux, pour les contraventionnaliser. Une mesure que tous les praticiens estiment efficace pour renforcer la répression de ces délits et alléger la charge des juges débordés, mais sans doute beaucoup trop sensible pour l'opinion publique. Manque de courage, pour les uns, pragmatisme pour les autres. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Le Monde - 05/05/2016

Les Echos - vendredi 6 mai 2016

LE POINT DE VUE

# Des pistes pour limiter le monopole syndical

*de* Gérard Adam et François Béharel

Le projet de loi de réforme de droit du travail affiche un objectif clair : faire de l'entreprise le lieu stratégique de la négociation collective, au plus près des réalités économiques et sociales. Cet objectif est cependant contredit par les modalités prévues pour les accords d'entreprise. Pour l'essentiel, les députés ont fait leur la position défendue par les dirigeants syndicaux : seuls les syndicats, ou en leur absence un salarié mandaté, doivent mener la négociation.

Cette affirmation est conforme à la tradition centralisatrice d'un mouvement syndical piloté « d'en haut » par des états-majors jugés seuls capables de bien définir l'intérêt des salariés. Elle s'appuie aussi sur une méfiance culturelle à l'égard de l'entreprise qui, de son côté, a longtemps refusé la présence syndicale sur les lieux de travail.

Ainsi s'est forgée une conception de la « démocratie sociale » fondée sur le monopole syndical de présentation des candidats au premier tour des élections professionnelles. Avec, à la clef, une appréciation de la représentativité syndicale mesurée par des élections reposant sur ce critère évidemment restrictif.

Aujourd'hui, le gouvernement s'est placé dans une contradiction majeure entre une démarche visant à faire naître un nouveau modèle social et le maintien de règles contraires à cet objectif. L'impasse dans laquelle on paraît s'engager est d'autant plus surprenante qu'elle veut ignorer la réalité : 57 % des entreprises de plus de 10 salariés n'ont pas d'instances représentatives du personnel (IRP). Ce constat de déserts syndicaux est cohérent avec la faiblesse du taux de syndicalisation en France (5 % dans les entreprises privées).

Or, dans un effet de contraste saisissant, les discours officiels soulignent depuis plusieurs décennies la nécessité de syndicats forts. Et, alors que la législation et les accords collectifs n'ont cessé de renforcer les moyens des organisations syndicales, celles-ci ont de moins en moins d'adhérents. Ce paradoxe souligne l'écart entre la reconnaissance officielle, désormais acquise, et le déficit de légitimité auprès des salariés, auquel aucune réponse n'a été apportée.

> La législation et les accords collectifs n'ont cessé de renforcer les moyens des syndicats.
>
> Mais cela ne répond pas à leur déficit de légitimité auprès des salariés.

Dès lors, il apparaît légitime de s'interroger sur la pertinence d'un système de représentation salarial hérité de l'après-guerre. Aussi formulons-nous trois propositions destinées à le rénover.

En premier lieu, le monopole de présentation des candidats aux élections professionnelles doit être supprimé. Si cette seule étape ne suffira pas à revitaliser le dialogue social dans l'entreprise, elle est cependant nécessaire. Contrairement aux apparences, le risque majeur auquel les syndicats sont exposés n'est pas l'influence patronale sur les militants, mais la perte de confiance des salariés. Pour les syndicats, regagner la confiance des salariés ne peut donc que passer par l'acceptation de libres candidatures, comme c'est d'ailleurs la règle dans la sphère politique.

Parallèlement, le principe devrait être posé d'une négociation sans contrainte par les institutions de représentation des salariés dès lors qu'il n'y a pas de délégué syndical. Concrètement, l'employeur devrait pouvoir négocier librement avec le CE, le CHSCT et les DP – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En dernier lieu, il faut légaliser sans tarder le référendum d'entreprise. Trois mesures doivent être prises : ne pas conditionner sa mise en place à un accord préalable, étendre son champ d'application aux questions sensibles – salaire, contrat et temps de travail –, et permettre aussi à l'employeur de le convoquer. Car il ne peut s'envisager à la seule main des syndicats.

L'action conjuguée de ces propositions est selon nous nécessaire pour rendre enfin légitimes aux yeux des salariés les organisations syndicales. De cette légitimité en reconquête dépend leur efficacité dans les PME.

**Gérard Adam** est professeur émérite au CNAM, **François Béharel** est président du groupe Randstad France. Tous deux sont coprésidents du rapport Institut Montaigne « Sauver le dialogue social ».

## social-emploi-chômage-syndicats-patronat
## Assurance chômage: Pôle emploi économise en ne cotisant pas à l'Unédic

**Paris, 6 mai 2016 (AFP)** - Pôle emploi, qui assure lui-même ses salariés contre le chômage, réalise de "40 à 50 millions d'euros" d'économies par an en ne cotisant pas au régime général géré par l'Unédic, selon un rapport d'expert-comptable consulté vendredi par l'AFP.

Les employeurs publics ne sont pas obligés de s'affilier à l'Unédic, mais ils doivent quand même assurer leurs salariés contre le risque chômage. Ils ont notamment la possibilité de gérer eux-même la gestion et le financement de l'indemnisation du chômage de leurs agents par l'auto-assurance.

En faisant ce choix, Pôle emploi s'exonère, chaque année, d'environ "80 millions d'euros de cotisations" patronales qu'il aurait théoriquement dû verser à l'Unédic, selon un rapport d'expertise du cabinet Sextant, réalisé pour le compte du Comité central d'entreprise (CCE) de Pôle emploi.

Dans le même temps, le régime d'auto-assurance de l'opérateur lui a coûté "entre 31 et 36 millions d'euros par an sur la période 2012-2014", soit "40 à 50 millions d'euros de moins par an que les cotisations patronales théoriques, si Pôle emploi était affilié au régime général".

Toutefois, l'Unédic reversant à l'opérateur 10% de sa collecte de cotisations, Pôle emploi reçoit, chaque année, 8 millions d'euros de moins que s'il était affilié au régime général. Ce manque à gagner "marginal" est toutefois "largement absorbé par les économies générées par le système d'auto-assurance".

L'Unédic, dont la dette devrait atteindre 30 milliards d'euros fin 2016, finance environ deux tiers du budget de Pôle emploi, à hauteur de plus de 3 milliards d'euros par an.

De son côté, Pôle emploi met une partie de sa trésorerie "à disposition de l'Unédic, sous forme de prêt en compte courant": 411 millions d'euros en 2014, soit 54% de la trésorerie nette de Pôle emploi, selon le rapport.

Ce placement "permet de limiter l'endettement de l'Unédic (de façon toutefois marginale)", précise le document.

Le patronat (Medef, CGPME et UPA) et la CFE-CGC réclament, dans le cadre de la négociation en cours sur l'assurance chômage, de faire cotiser au régime général toutes les entreprises publiques utilisant des contrats de droit privé.

jah/db/pad

**2016/05/06 16:02:23 GMT+02:00**
#681151 DVBP 1385 RLR82 (4) AFP (340 words)

Le Parisien - lundi 9 mai 2016

DÉCRYPTAGE

# Ces emplois menacés par l'automatisation

**Les progrès technologiques ont créé des emplois, notamment dans le domaine du numérique, mais en menacent d'autres, plus traditionnels. D'ici 2035, des métiers actuellement en recherche de candidats pourraient disparaître, selon l'université d'Oxford.**

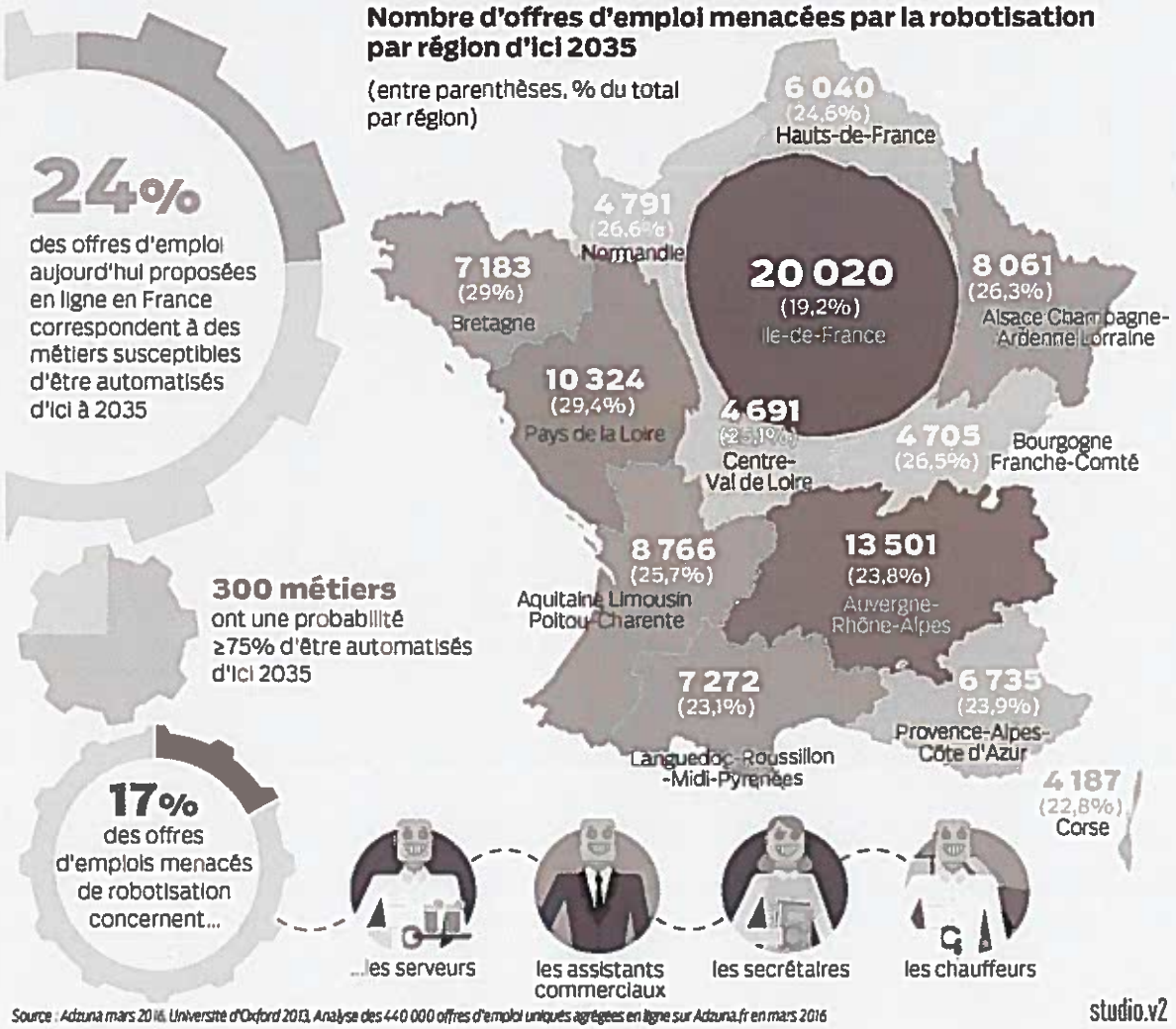


Source : Adzuna mars 2016, Université d'Oxford 2013, Analyse des 440 000 offres d'emploi uniques agrégées en ligne sur Adzuna.fr en mars 2016

Le Monde - jeudi 5 mai 2016

# Pôle emploi et le monde associatif doivent coopérer

La lutte contre le chômage a besoin d'initiatives communes entre le service public et les associations qui soutiennent les demandeurs d'emploi

PAR PATRICE BONY, JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD, MARIA NOWAK ET CHRISTIAN PIKETTY

Au moment où l'Assemblée nationale entame le débat sur le projet de « loi travail », un collectif d'associations engagées dans la lutte contre le chômage – regroupées dans le Pacte civique (www.pacte-civique.org) – vient de lancer une initiative citoyenne de coopération avec Pôle emploi, qui a mis en place un « Nouveau parcours du demandeur d'emploi » visant à individualiser davantage ses services.

Dans une économie en mutation, qui a des conséquences inévitables sur la législation du travail, l'emploi et le mode de recrutement des entreprises, il est en effet plus urgent que jamais de rapprocher l'action institutionnelle de l'action citoyenne, en améliorant leur efficacité commune au service des usagers.

Dans le cadre de la Fête du travail, Faites des emplois, organisée désormais chaque année par le Pacte civique, les responsables de ces associations et Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, ont débattu, le 3 mai, dans les locaux de l'Assemblée nationale, des trois objectifs de cette coopération.

**Améliorer les bonnes pratiques de coopération entre Pôle emploi et les associations.** Les pratiques mises en œuvre par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), les Clubs régionaux d'entreprises partenaires d'insertion (Crepi) et Nos quartiers ont des talents (NQT) doivent apporter aux demandeurs d'emploi et aux créateurs d'entreprise un accompagnement plus efficace, en combinant les moyens et le savoir-faire d'un grand acteur public et les services et contacts d'associations adaptées aux besoins spécifiques de chacun.

**Coproduire et coconstruire mieux et davantage avec les usagers ?** L'expérience des comités de liaison, créés grâce aux efforts des organisations des chômeurs et avec le soutien de Pôle emploi, est pleine d'enseignements à suivre, tels que la possibilité de report de rendez-vous par les demandeurs d'emploi sans conséquence sur leur situation, l'évolution du dispositif des droits rechargeables ou les travaux de refonte de courriers adressés aux demandeurs d'emploi, dans un style mieux adapté. Les représentants de Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et de la CFDT ont partagé leur expérience dans ce domaine.

**Innover et expérimenter entre associations et Pôle emploi.** Si l'innovation vient du terrain, elle ne se développe que par un soutien institutionnel. Le projet d'ATD Quart Monde « Territoires zéro chômeur de longue durée » va être expérimenté dans plusieurs sites, comme c'est déjà le cas de la microfranchise développée par l'ADIE, ou de la formation des publics précaires au numérique portée par Emmaüs-Connect. Chacun de ces projets peut décupler son impact potentiel en bénéficiant d'une bonne articulation avec Pôle emploi.

Ce débat public est l'étape importante d'une action commune développée à partir de partenariats noués au niveau local et régional entre les agences de Pôle emploi, le réseau du Pacte civique et les associations concernées. L'impulsion donnée aujourd'hui au niveau national vise à soutenir ces initiatives concrétisées localement en fonction des besoins du territoire, des moyens disponibles et de la volonté de collaboration des partenaires. Combinant la solidarité publique et la fraternité citoyenne, ces actions novatrices, menées au bénéfice des usagers, faciliteront les futurs ajustements indispensables du cadre légal à la réalité. Ils pourront conduire à généraliser des expérimentations qui ont déjà démontré leur efficacité. ■

**Patrice Bony** *est président de la Fédération des Crepi.* **Jean-Baptiste de Foucauld** *est coordonnateur du Pacte civique.* **Maria Nowak** *est présidente de l'ADIE International.* **Christian Piketty** *est administrateur de Solidarités nouvelles face au chômage.*

Le Parisien
Samedi 7 mai 2016

# Bientôt un nouveau Mai 68 ?

**CRISE.** De la place de la République à celle de la Nation, de Paris à la province, la contestation s'installe. Feu de paille ou signe avant-coureur d'une « révolution » de la jeunesse contre un système à bout de souffle ?

**LE « SYNDROME VIANSSON-PONTÉ »**, beaucoup le craignent aujourd'hui. Que penser du mouvement qui, de Nuit debout aux cortèges contre la loi El Khomri, mobilise depuis plus d'un mois les jeunes et les étudiants et demain peut-être les syndicats « ouvriers » ? Viansson-Ponté avait écrit le 15 mars 1968, dans « le Monde », « Quand la France s'ennuie », où il stigmatisait une société qui ne participe « ni de près ni de loin aux grandes convulsions qui secouent le monde [...], des étudiants français [qui] se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons, conception malgré tout limitée des droits de l'homme ». Quelques semaines plus tard, la jeunesse incarnée par Dany le Rouge, étudiant à Nanterre, appelait à « vivre sans temps mort et jouir sans entrave ». Relayant la révolution politique et sociale qui secouait, de San Francisco à Prague, les fondements de sociétés issues de la Seconde Guerre mondiale et de dix années de gaullisme. « Personne n'avait vu arriver Mai 68, donc je ne me prononcerai pas sur l'avenir de Nuit Debout, rappelle Daniel Cohn-Bendit, ex-député vert européen. Je constate que, pour le moment, le mouvement ne réussit pas à élargir son audience. »

Agissant hors de tout appareil syndical ou partisan, cette mobilisation d'« anti » (libéralisme ou mondialisation) pâtit, selon ses détracteurs, de l'absence d'un corpus idéologique qui, même utopique, avait permis aux révoltés de 68 de structurer leur action.

Alors mai 2016 fera-t-il long feu ? Pas si sûr. Les plus circonspects craignent que cette colère ne s'enracine, voire dégénère en violences. Pour les plus bienveillants, un mouvement profond est en marche. Une contestation plus sociale aujourd'hui — lutte contre le chômage, moins d'inégalités — que sociétale hier — libéralisation des mœurs. Une remise en cause qui, comme celle de 1968, ne ferait sentir ses effets que plusieurs années après. Détracteurs et supporters partagent la même analyse : le système actuel est à bout de souffle...

JANNICK ALIMI @jannick_alimi1

# Le débat

## « Une repolitisation de la jeunesse »

OUI

Thomas Guénolé, politologue, enseignant à Sciences-po. Auteur de « Les jeunes de banlieue mangent-ils les enfants ? », aux Editions du Bord de l'eau.

*« Même si le mouvement ne débouche pas sur une grève générale, il aura réussi »*

**Quels sont les points communs avec Mai 68 ?**

**THOMAS GUÉNOLÉ.** La mécanique est la même. D'abord, une mobilisation de jeunes et d'étudiants, sans programme précis mais très politisés, arborant des slogans antisystème de gauche. Ensuite, une tentative de susciter une convergence avec les syndicats ouvriers. Enfin, l'objectif stratégique est clairement la grève générale. La volonté du noyau dur des militants de 2016 de reproduire Mai 68 est donc manifeste.

**On en est encore bien loin...**

Qui peut savoir ? Ce qui est sûr, c'est que Nuit debout a pris conscience de ses divisions : entre les actifs, qui cherchent à s'organiser pour agir concrètement, les spontanéistes, opposés à toute forme d'organisation, voire de décision, et les passifs, qui se paient de mots en assemblée générale mais qui sont dans un narcissisme paresseux, pédant, bavard. Un noyau dur existe : François Ruffin et le journal « Fakir » en fers de lance, l'intellectuel Frédéric Lordon, la militante associative Leila Chaibi de Jeudi noir... Une quinzaine de proactifs mouillent la chemise pour que cet attelage disparate fonctionne mieux.

**Vous croyez à la convergence entre les jeunes et les syndicats ?**

Je ne suis pas devin, mais la CGT, depuis le Congrès de Marseille, — comme SUD — est sur une trajectoire de radicalisation des revendications ouvrières, qui peut converger avec Nuit debout. Il est vrai aussi que, pour atteindre son objectif de grève générale, le noyau dur de Nuit debout doit s'en remettre à la détermination des appareils syndicaux : c'est un point faible. Cela dit, même si le mouvement ne débouche pas comme en 1968 sur une grève générale, il aura réussi.

**Que voulez-vous dire ?**

Il a créé une dynamique nationale, inclusive, là où d'autres mouvements altersystème, comme les zadistes de Notre-Dame-des-Landes ont échoué. Comme en 1968, nous assistons à un retour de la politisation et du militantisme dans la jeunesse. Nuit debout a redonné souffle à une conscience de gauche chez les jeunes. Lesquels, selon les enquêtes d'opinion, soutiennent cette mobilisation à plus de 60 %.

**Mais Mai 68 a entraîné une révolution, celle des mœurs, notamment...**

Il ne faut pas confondre Mai 68 avec son mythe. L'impact sociétal réel de Mai 68 n'est apparu que plusieurs années après, notamment au travers de l'écologie et du féminisme. Je pense que ce sera le cas de mai 2016 : il débouchera sur le retour durable de la question sociale. A plus court terme, comme Mai 68 a généré les accords de Grenelle avec notamment la hausse du salaire minimum, mai 2016 peut déboucher sur le retrait de la loi El Khomri, ou au moins son évidage.

**Daniel Cohn-Bendit, l'icône de Mai 68, est plus dubitatif...**

Les jeunes d'aujourd'hui crient leur refus de la société de casse sociale que leur laissent les soixante-huitards. C'est une forme de retour à l'envoyeur qui doit leur être cruelle.

**Que doit faire le gouvernement ?**

Soit il renonce à la loi El Khomri, et le mouvement social se dégonflera — ce sera considéré comme une reculade, mais ce ne serait pas la première. Soit il persiste en espérant que le parlement vote le texte. Mais alors il prend le risque d'une expansion des mouvements sociaux, avec Nuit debout pour centre névralgique.

Propos recueillis par J.A.

## « Ni programme, ni appareil, ni stratégie »

NON

Dominique Reynié, chef de file de l'opposition les Républicains-UDI-Modem, au conseil régional de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées. Directeur général de Fondapol, la Fondation pour l'innovation politique.

*« On ne prend pas assez conscience de la violence dont la France est le théâtre »*

**Ce n'est pas encore Mai 68 , mais le mouvement tient bon...**

**DOMINIQUE REYNIÉ.** Je ne fais pas l'hypothèse que ce mouvement s'éteindra sans que rien ne se passe... Cependant, les différences sont importantes. La crise de Mai 68 était portée par des structures idéologiques — celles de l'extrême gauche — et encadrée par des appareils syndicaux — la CGT — et partisans — le Parti communiste, notamment. Contrairement aux étudiants révolutionnaires issus de la bourgeoisie parisienne, les ouvriers engagés dans la protestation étaient en mesure de définir des objectifs clairs. Ils ont débouché sur les accords de Grenelle, avec un Etat plus puissant qu'aujourd'hui, et libre de toute dette.

**« Nuit debout » aussi se structure...**

Il manque de cadres efficaces, partisans ou syndicaux. Tout encadrement est rejeté par le mouvement qui craint de se faire récupérer. Surtout, quelle est la toile de fond historique à laquelle se réfère Nuit debout ? Et vers quel horizon cherche-t-il à se projeter ? Mai 68 était l'expression d'idéologies variées mais toutes liées à la grande matrice du socialisme en lutte contre le capitalisme et un régime incarné par un leadeur de droite, le général de Gaulle, contesté mais respecté. Aujourd'hui, la contestation de l'ultra gauche s'exprime alors que la gauche est au pouvoir. Une première. La gauche de gouvernement est en bout de course, défiée par une gauche contestataire sans programme, sans appareil, sans leadeur ni stratégie.

**Et si les syndicats se rallaient ?**

Je n'y crois pas. Les deux organisations les plus proches du mouvement, la CGT et FO, sont totalement intégrées à la gestion du modèle social national. Ils y ont un rôle clé et leur sort en dépend, y compris financièrement. En outre, aucun syndicat — et surtout pas la CGT qui perd déjà du terrain au profit de la CFDT dans les entreprises — ne prendrait le risque de s'agréger à une contestation qu'il ne maîtrise pas et qui a déjà donné lieu à de nombreux débordements.

**Vous craignez une vague de violences ?**

Oui, car l'Etat n'a plus les moyens budgétaires qui, comme en 1968, lui permettraient de calmer cette agitation. Je n'exclus donc pas que ce mécontentement donne lieu — contrairement à ce qui s'est passé en Mai 68 — à un phénomène d'installation des comportements violents, d'autant plus que, à l'évidence, l'ultra gauche adresse un signal à la droite dont elle attend le retour au pouvoir en 2017, pour pouvoir en découdre vraiment... On ne prend pas assez conscience de la violence dont la France est le théâtre. Les attentats islamistes, les départs de Français en Syrie, les zadistes, les Bonnets rouges... Des paysans s'invitent de nuit au domicile du ministre Stéphane Le Foll, Nuit debout veut aller au domicile du Premier ministre... On franchit des degrés inquiétants.

**Où se trouve la vraie contestation ?**

Elle est protéiforme, en partie portée par des mouvements sporadiques comme Nuit debout. Mais ce sont aussi ces jeunes qui quittent la France pour trouver un emploi ou créer leur entreprise. C'est bien sûr le vote FN, massif désormais. Mais la crise historique et violente viendra de la faillite financière et budgétaire de l'Etat. L'ensemble de notre organisation sera alors contraint de muter, et très vite. Comme le disait Edgar Faure, « la France est toujours en avance d'une révolution car elle est toujours en retard d'une réforme ».

Propos recueillis par J.A.

# Pour que la Nuit soit douce

**«Sérénité»** Souvent inexpérimenté, le service d'ordre du mouvement tente d'éviter les débordements et les tapages, souvent liées aux personnes qui ont trop bu.

RÉCIT

Par **SYLVAIN MOUILLARD**

Les interventions se succèdent depuis une bonne heure sur la place de la République. L'assemblée générale de ce premier jeudi de mai («66 mars», selon le calendrier de Nuit debout) est essentiellement consacrée à l'appel au rassemblement du syndicat policier Alliance le 18 mai. «*Une provocation*», tranchent les participants de Nuit debout *(lire page suivante)*. Soudain, un homme débraillé s'approche du micro en marmonnant des borborygmes. Il tient à la main un paquet de chips. Très vite, quelques personnes, brassards blancs au bras, l'exfiltrent en douceur sur un côté de la place. Ce sont les membres de la commission «accueil et sérénité», chargés d'assurer le calme à République. Ils ne veulent pas être considérés comme un service d'ordre classique, dont les gros bras se chargeraient de rabrouer les excités. L'homme est maintenant posé sur un banc. On le fait boire (de l'eau), on lui apporte une cigarette. «*Il est parti très loin*, remarque Théo (1), un des membres de la commission. *On va le laisser récupérer avant de l'emmener à l'infirmerie.*»

## «Beaucoup de progrès»

Quelques minutes plus tard, le jeune homme, accompagné de trois autres personnes, reprend sa mission de veille. Ce soir-là, l'atmosphère est détendue, la présence discrète des forces de l'ordre n'y étant sans doute pas étrangère. Pour les membres chargés de la «*sérénité*», tous formés sur le tas, le principal du boulot sera de faire la chasse aux bouteilles en verre. «*On a fait beaucoup de progrès depuis un mois*, raconte Théo. *On demande aux vendeurs à la sauvette, si possible, de ne plus vendre d'alcool au milieu de la place, et de privilégier les canettes en alu.*» Objectif: limiter le nombre de projectiles qui pourraient atterrir sur les CRS en cas d'échauffourées. D'ailleurs, en «*gage de bonne foi*», les membres de la commission rapportent les bouteilles en verre derrière les camionnettes des forces de l'ordre. Mais Thomas, un grand gaillard venu prêter main-forte depuis quelques jours sur ses congés, reste dubitatif sur leur attitude. «*Ils sont dans toutes les rues adjacentes, où ils font des contrôles d'identité. On se demande pourquoi ils laissent passer les vendeurs d'alcool.*» Ce n'est pas le seul à pointer un double discours des autorités. Le préfet de police de Paris, Michel Cadot, n'a-t-il pas récemment dénoncé les «*sérieux problèmes de salubrité et de tranquillité pour le voisinage*»? Emilien, en retour, se demande pourquoi la mairie n'a «*toujours pas installé*» des toilettes sur la place, où des centaines de personnes se réunissent depuis le 31 mars.

Théo, son collègue du soir, se désole d'une forme «*d'acharnement médiatique*» qui se concentrerait sur le «*petit nombre de choses qui déconnent à Nuit debout*», et pas «*toutes celles positives*». «*L'image négative véhiculée depuis quelques semaines, à travers les affrontements entre "casseurs" et policiers, c'est ce qui nous inquiète le plus.*» Les volontaires de la commission estiment faire tout leur possible pour que les soirées se passent dans le calme. Les groupes hétéroclites qui se rassemblent aux quatre coins de la place autour de djembés ou de sound-system sont invités à limiter le volume, tandis que les accrochages sporadiques entre badauds plus ou moins alcoolisés sont gérés par la «*médiation*». «*Il y a toujours un mec chiant en soirée*, philosophe Emilien. *Quand des gens vont à la bagarre, on les neutralise, mais sans leur faire de mal. Le but, c'est d'éviter qu'ils ne se blessent ou ne s'en prennent aux autres.*» Il est 22 h 15. «*Et avec la nuit, le public change*», sourit Emilien. Son talkie-walkie grésille. On appelle le groupe pour gérer une embrouille entre un vieux monsieur chauve à l'insulte facile et quelques énervés. Le quinquagénaire est escorté jusqu'à l'infirmerie, où il reprendra ses esprits. C'est dans les parages qu'on retrouve Loïc Canitrot, un des initiateurs de Nuit debout. Ce membre de la compagnie Jolie Môme avait déjà participé à des services d'ordre, au sein des mouvements des intermittents et antifascistes. Mais pour Nuit debout, il voulait autre chose, «*que ça relève plus de la sérénité que de l'ordre*». «*On est pacifiques, mais déterminés*, explicite-t-il. *Notre objectif, c'est que la politique se fasse sereinement. En un mois, on a expulsé quelques personnes qui tenaient des*

Les membres de la commission «accueil et sérénité», le 1er Mai. PHOTO MARTIN COLOMBET HANS LUCAS

*discours racistes, sexistes ou homophobes.»* Ce sont aussi les membres de la commission qui ont escorté le philosophe-polémiste Alain Finkielkraut hors de la place lorsqu'il y fut chahuté, le 17 avril.

### «Ils se sentent humiliés»

Reste un problème de taille: comment réagir en cas de confrontation violente avec les forces de l'ordre? Canitrot: *«On ne veut pas le conflit, mais quand des centaines de gens sont en colère, on n'a ni les moyens ni la légitimité de les arrêter.»* Pour lui, la commission n'a pas vocation à effectuer le *«travail des flics»* – *«Ça serait contre-productif.» «Je remarque aussi que les soirs où il y a eu le plus de problèmes, les 28 avril et 1er mai, c'est quand les cortèges de l'après-midi ont été gazés, nassés. En arrivant à République, les gens se sentent humiliés, en colère. En revanche, quand la présence policière est plus discrète, ça apaise.»*

Certains tentent toutefois de jouer les Casques bleus. Dimanche, une trentaine de personnes se sont interposées entre les policiers et les militants les plus énervés, en improvisant une chaîne humaine. Ludivine, de l'équipe médicale, y voit une manière de mettre en application ses convictions pacifistes. Pas facile. Ce soir-là, elle a écopé des lazzis de certains de ses camarades: *«On se faisait traiter de collabos.»* Ce jeudi soir, l'AG se dispersera dans le calme peu après minuit. ◆

(1) Les prénoms ont été modifiés.

# Côté police, appel à toutes les patrouilles

**Les syndicats des forces de l'ordre appellent à manifester le 18 mai contre la «haine antiflics». A Nuit debout, on dénonce une «provocation».**

Que serait une provocation si elle passait inaperçue? De ce point de vue, l'initiative du très droitier syndicat de police Alliance a fait mouche. *«Halte à la haine antiflics», «Non a (sic) la stigmatisation!»* lance en bleu, blanc, rouge son affichette appelant au rassemblement place de la République et dans toutes les régions de France le 18 mai. Jeudi, l'initiative monopolisait les conversations sur la place et les prises de parole à l'AG de Nuit Debout, reflétant la diversité des profils des noctambules. Christian, véhément: *«Le rassemblement d'Alliance est assez violent et injurieux pour nous quand on connaît le contexte de violences policières. C'est un syndicat de fachos. Doit-on les laisser faire? Je propose un rassemblement dès le matin à 10 heures puis un envahissement de la place pour les empêcher de tenir leur.»* Une femme propose une solution un peu moins radicale: *«Il faut qu'on se rassemble dans la paix, sans violence, qu'on n'entre pas dans leur jeu. Il y a des manières de résister pacifiquement sans leur jeter des pavés, par exemple en remplissant des œufs de peinture et en les lançant sur leurs casques et boucliers. Comme ça, ils ne verront plus rien.»* Une autre suggère de quitter la place en *«signe de deuil»*. A l'opposé, Damien voudrait l'occuper massivement: *«La venue d'Alliance reflète une volonté de casser le mouvement Nuit Debout, de faire place nette avant l'Euro de foot. Ce jour-là, il faut qu'on soit 1000, 2000 personnes. Ils sont là pour nous provoquer. Ils veulent qu'on soit là pour nous matraquer, et si on est que 200, ça va être un bain de sang.»*

Le syndicat Unsa Police a lui aussi appelé à manifester le 18 mai *«pour dire non à la haine»*, taclant au passage *«l'irresponsabilité de la CGT, avec ses affiches aussi stupides qu'infamantes [qui] donnent une légitimité aux exactions commises par les casseurs»*. La tension entre forces de l'ordre et manifestants s'est exacerbée ces dernières semaines, avec des affrontements plus nombreux et une multiplication des témoignages de violences policières. Les deux affiches de la CGT Publicis, appelant à la fin de la répression avec un graphisme sanglant, sont restées en travers de la gorge de bien des fonctionnaires de police et de leurs représentants syndicaux. Le 18, l'ambiance risque d'être particulièrement électrique. Le collectif Urgence Notre Police Assassine, qui réunit des familles de victimes, a lancé un contre-appel à manifester le même jour place de la République, mais une heure avant le rassemblement d'Alliance *«pour dénoncer ceux qui dénoncent la dénonciation des violences policières»*.

**PIERRE ALONSO** *et* **S.M.**

Le Journal du Dimanche - dimanche 8 mai 2016

*Déchiffrage*
*Axel de Tarlé*

# *Allocations familiales: le début de la fin*

La Sécurité sociale discrimine 455.100 familles qu'elle considère comme trop riches. La Caisse d'allocation familiale a dressé un premier bilan après la décision de François Hollande de raboter les « allocs » pour les familles aisées. Les ménages qui gagnent – à deux – plus de 6.000 € par mois les ont vues divisées par deux. Pour ceux qui gagnent plus de 8.000 €, elles sont divisées par quatre. Concrètement, pour trois enfants, les aides passent de 295 € par mois à... 73 €. Une jolie claque!

**MAIS APRÈS TOUT,** politiquement, « casser du riche » est plutôt habile pour un président qui veut restaurer son image d'homme « de gauche ». Il n'empêche, François Hollande a ouvert une faille très dangereuse. Car quelle est la suite de l'histoire? Pour réduire le trou de la Sécu, que va-t-on faire? Abaisser ce plafond de ressource à 5.000 € par mois, puis 4.000 €? C'est bien la fin des allocs « pour tous » qui se profile. La fin d'une politique familiale – qui par ailleurs était l'un des rares succès de l'État français – pour une politique sociale qui consiste à aider les familles modestes avec enfants.

**ALLONS PLUS LOIN.** Pourquoi ne pas appliquer la même logique à la branche santé ? Après tout, les « riches » peuvent payer. On voit l'engrenage: l'avènement d'un système « à l'américaine », avec d'un côté une santé privée, qui attirera les meilleurs docteurs, et de l'autre une Sécurité sociale gratuite, pour tous, mais qui, dans les faits, sera réservée aux plus modestes.

**C'EST BIEN POUR CELA QUE LA CGT ET FO** étaient contre cette décision de François Hollande de réduire les allocations familiales pour les « ménages aisés ». *« Ce n'est pas l'esprit de la Sécurité sociale »*, avait alerté Thierry Lepaon. Un esprit d'universalité où tous les Français sont traités de la même façon, qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres. Depuis juillet, ce n'est plus le cas. ●

**Parfois accusés de prescrire trop facilement des arrêts maladie, les médecins mettent en avant la montée de la souffrance au travail chez leurs patients.**

**Des abus existent mais « dans des proportions moindres qu'imaginé », selon le sociologue Denis Monneuse.**

**Les médecins affirment aussi que certains patients, avec un réel problème de santé, refusent de s'arrêter par peur de perdre leur travail.**

# Arrêts de travail, des médecins témoignent

**La volonté de la « Sécu » de mieux accompagner la prescription des arrêts maladie irrite de nombreux médecins.**

**Les généralistes affirment qu'ils sont confrontés à des patients parfois usés physiquement ou psychologiquement par le travail.**

Au départ, ils viennent chez leur médecin pour un motif banal. Un coup de fatigue ou un simple mal de dos. Puis, peu à peu, la parole finit par se libérer. *« Il suffit de gratter un peu. Et là, subitement, on voit parfois des gens qui craquent et qui vous disent que leur problème, en fait, c'est le boulot »*, raconte le docteur Muriel Goudier, généraliste à Varreddes, une commune de Seine-et-Marne. *« On découvre alors des gens qui n'en peuvent plus, qui sont cassés par ce qu'ils vivent dans leur travail »*, ajoute-t-elle.

Un constat partagé par le docteur Catherine Jung, généraliste dans le quartier populaire du Neuhof, à Strasbourg. *« Cela fait trente-cinq ans que je fais ce métier. Et je peux vous assurer que je vois les effets de la crise. La montée d'une très forte souffrance chez des gens qui ont peur de perdre leur emploi. Cela m'agace d'entendre dire que les médecins passent leur temps à donner des arrêts de travail à des tire-au-flanc qui vont au golf ou à la pêche. Ce n'est pas la réalité du terrain. »*

Les médecins prescrivent-ils trop d'arrêts maladie ? La question est dans l'air du temps. En septembre dernier, un reportage diffusé sur France 2 avait déjà bien irrité la profession. On y voyait une journaliste qui, en caméra cachée, se rendait chez un médecin parisien. *« Je travaille énormément. Je suis épuisée. Je ne dors plus depuis trois semaines, un mois »*, expliquait la journaliste au médecin qui, au bout de trois minutes et sans lui prendre la tension, avait fini par lui délivrer un arrêt de sept jours.

> *« C'est vrai que les gens employés dans des secteurs protégés, sans risque de perte d'emploi, ont tendance à demander des arrêts plus fréquents ou plus longs ».*

Le mois dernier, c'est le maire de Poissy (Yvelines), Karl Olive, qui a écrit aux médecins de sa ville pour leur demander de faire preuve d'une *« vigilance accrue »* dans la délivrance des arrêts aux agents municipaux. *« À la mairie de Poissy, la moyenne est de 22 jours d'arrêt de travail par an par agent, contre 11 jours dans les entreprises privées »*, affirme ce maire dans sa lettre.

Cette question de la « pertinence » des arrêts de travail a aussi été au cœur d'une récente réunion entre l'assurance-maladie et les syndicats de médecins (*La Croix* du 29 avril). En 2014, la « Sécu » a versé 9,3 milliards d'euros d'indemnités journalières et elle souhaite mieux encadrer la délivrance de ces arrêts en incitant financièrement les médecins à mieux respecter certains référentiels de bonne pratique. Une volonté de *« standardiser »* nos prescriptions, se sont insurgés les syndicats. *« Aujourd'hui, il y a des médecins qui sont harcelés par la Sécu à cause de leurs prescriptions »*, affirme le docteur Fadila Bouneb, généraliste à Meaux.

Ces médecins ne contestent pas la réalité de certaines demandes abusives. *« Les "professionnels" de l'arrêt de travail existent. C'est vrai que les gens employés dans des secteurs protégés, sans risque de perte d'emploi, ont tendance à demander des arrêts plus fréquents ou plus longs »*, indique Marie-Hélène Certain, généraliste aux Mureaux (Yvelines) et membre du syndicat MG France. *« Mais ces patients restent ultra-minoritaires. Et il faut cesser de dire qu'on distribue des arrêts à la chaîne »*, ajoute-t-elle.

En écho au reportage de France 2, le docteur Jung estime qu'un médecin n'a pas vocation à estimer que derrière chaque patient se cache un fraudeur potentiel. *« Quand un patient me dit qu'il est épuisé ou qu'il a mal quelque part, mon travail est d'essayer de comprendre pourquoi*, dit-elle. *De lui parler, de faire un examen clinique. Mais en médecine, on n'a pas des examens pour tout vérifier. Face à un patient qui me dit qu'il va mal, mon rôle de médecin est d'abord de penser qu'il me dit la vérité. »*

Dans leur cabinet, ces généralistes voient aussi beaucoup de personnes qui ne demandent qu'une chose : tout, sauf un arrêt de travail. *« C'est quelque chose*

## *repères*

### Des indemnités en hausse en 2014

**Les indemnités journalières.** Après un délai de carence de trois jours, un patient peut percevoir des indemnités journalières versées par l'Assurance-maladie pour compenser la perte de salaire pendant son arrêt de travail. L'indemnité est égale à 50 % du salaire journalier de base. L'employeur verse un complément de salaire qui est dégressif au-delà des 30 premiers jours d'arrêt.

**Une tendance à la hausse.** En 2014, le régime général de la Sécurité sociale a versé près de 12 milliards d'euros d'indemnités journalières, dont 9,3 milliards pour la maladie, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Soit une hausse de 4,5 % après deux années de recul en 2012 et 2013.

**Les fiches repères de la Sécu.** Pour aider les médecins à mieux prescrire les arrêts de travail, l'Assurance-maladie met à leur disposition des fiches élaborées par la Haute Autorité de santé (HAS). La durée de référence d'un arrêt est de 3 jours pour une angine ou une gastro, 5 jours pour une grippe, de 1 à 35 jours pour une lombalgie, 14 jours pour des troubles anxio-dépressifs mineurs et de 28 à 60 jours pour un infarctus.

*qu'on ne voyait pas il y a dix ou vingt ans. Des patients souffrant d'un vrai problème de santé mais qui veulent continuer à travailler coûte que coûte. Parce qu'ils ont peur d'être sanctionnés, d'être mal vus ou d'être virés »*, explique le docteur Christian Bianchi, qui exerce dans le Gers.

*« Il faut arrêter de penser que tous les patients veulent rouler la Sécu ou leur employeur. Ce matin, j'ai vu un fonctionnaire qui ne voulait pas s'arrêter en dépit d'une sciatique pour laquelle un arrêt aurait été justifié »*, explique le docteur Philippe Zerr, généraliste à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Tout en jugeant légitime de traquer les abus, ces médecins s'agacent de n'entendre parler des arrêts de travail que sous l'angle de la fraude. *« Car le plus fréquent, c'est de voir des patients cassés par un travail physiquement très usant,* confie le docteur Jung. *Des gens de 57 ou 58 ans qui ont bossé toute leur vie et qui, au bout d'un moment, n'en peuvent tout simplement plus. Le travail, cela abîme et il faudrait que la société s'en rende compte. »*

Le plus souvent, ces patients *« au corps laminé par le boulot »* se retrouvent en arrêt de longue durée. Parce que le médecin, même avec tout son savoir, n'a pas de baguette magique pour régler tous leurs problèmes. *« Souvent, ces salariés sont très difficiles à reclasser car ils ont exercé durant toute leur vie ce métier qu'ils ne peuvent plus faire aujourd'hui. Alors, ils restent en arrêt maladie durant deux ou trois ans avant une mise en retraite anticipée »*, souligne le docteur Goudier.

> *« On voit de plus en plus de gens en dépression car ils sont harcelés psychologiquement sur leur lieu de travail. »*

Et puis, il y a cette autre souffrance liée au travail. Ces patients qui, dans le secret du cabinet du médecin, confient qu'ils vont travailler avec une *« boule au ventre »*. Sans jamais pouvoir se défaire d'un sentiment d'angoisse, de peur, de dévalorisation ou de culpabilité. *« On voit de plus en plus de gens en dépression car ils sont harcelés psychologiquement sur leur lieu de travail. Des salariés qu'on veut pousser à la démission pour ne pas leur verser d'indemnités de licenciement »*, souligne le docteur Goudière. Des patients déboussolés, aussi, parfois, par la perte de sens de ce qu'on leur demande de faire au quotidien. *« Ce problème est réel mais on ne le retrouve pas dans toutes les professions. Les gens du bâtiment, par exemple, ont un métier très dur physiquement. Mais ils aiment souvent leur travail car construire une maison ou un immeuble, cela signifie quelque chose »*, explique Catherine Jung. *« Souvent, la souffrance vient d'un management dépersonnalisant,* ajoute-t-elle. *Par exemple, je suis plusieurs soignantes qui travaillent dans des maisons de retraite. Et elles ne vont pas bien, simplement parce qu'on les oblige à changer chaque jour de service ou d'étage. Juste pour ne pas qu'elles s'attachent aux résidents. Alors que, pour elles, c'est justement ce qui donne du sens à ce qu'elles font. »*

**Pierre Bienvault**

*entretien*

# « Les abus existent, mais moins que ce qu'on imagine »

Denis Monneuse

*Chercheur à IE Business School de Madrid, directeur du cabinet de conseil Poil à gratter*

**— Pour le sociologue, la démographie et l'intensification du travail expliquent l'évolution des arrêts maladie.**

DR/denismonneuse@gmail.com

***Les arrêts maladie sont-ils de plus en plus nombreux ?***

**Denis Monneuse :** Les études publiées chaque année peuvent parfois le laisser penser mais quand on regarde sur le moyen terme, on observe plutôt une stabilité. Grosso modo, on est à 11 ou 12 jours d'arrêt maladie par salarié et par an dans le privé, un peu plus dans le public. Si on regarde la dernière étude Malakoff Médéric *(qui se base sur des données issues de 44 500 entreprises, NDLR)*, en 2014, on était à 11,4 jours d'absence pour maladie par salarié et par an, contre 10,8 en 2013.

Environ 40 % des arrêts sont de moins de trois jours. Si ces arrêts très courts, souvent non prévus, peuvent désorganiser les entreprises, ce n'est pas eux qui pèsent le plus lourd car ils représentent seulement 5 % du nombre de jours d'arrêt. À l'inverse, les arrêts de plus de six mois sont rares (environ 2 % du nombre d'arrêts) mais ils coûtent cher puisqu'ils pèsent presque le tiers du nombre total de jours d'arrêt.

Au total, environ le tiers des salariés s'arrêtent au moins une fois dans l'année. Et quand il y a un arrêt, il dure en moyenne 18 jours.

***Cela paraît beaucoup. Comment expliquer ce phénomène ?***

**D. M. :** Au-delà des raisons de santé individuelles, il y a plusieurs explications de fond. D'abord, le vieillissement démographique. Les seniors ne s'arrêtent pas forcément plus souvent mais quand ils s'arrêtent, c'est plus longtemps. Cela peut expliquer une partie des arrêts de longue durée.

La deuxième chose à noter, c'est l'intensification du travail depuis les années 1990. On aurait pu penser que le passage aux 35 heures allait atténuer le phénomène mais c'est le contraire qui s'est produit : quand les salariés sont au travail, ils travaillent plus, et quand ils sont en RTT, ils font parfois plein de choses qui ne les reposent pas. Du coup, les gens peuvent éprouver le besoin de souffler périodiquement et ressentir une sorte d'usure prématurée.

Cette intensification peut aussi expliquer une explosion des troubles musculo-squelettiques, qui, troisième évolution importante, sont mieux reconnus qu'avant. On voit des caissières qui ont des tendinites à force de passer des tonnes de produits, des personnes qui travaillent sur ordinateur avoir mal au cou…

***Quelle est la part des abus ?***

**D. M. :** Il y a des abus, à la fois dans les arrêts très courts et plus longs. Il est très difficile pour un médecin d'évaluer les choses. Il n'existe pas d'outils pour vérifier la réalité d'une douleur ou d'une dépression. Et il n'a que la version du patient. Il y a quelques années, je m'étais livré à une analyse de plusieurs études et j'étais arrivé à la conclusion que dans neuf cas sur dix, quelqu'un qui vient avec l'idée d'avoir un arrêt maladie, à bon ou à mauvais escient, l'obtient.

Les abus existent donc bien, mais dans des proportions moindres qu'imaginé. Les sociétés qui proposent aux entreprises d'aller contrôler la pertinence des arrêts maladie de leurs salariés communiquent sur 30 à 40 % d'abus, parce qu'elles font des visites ciblées sur des personnes suspectées par leur employeur d'exagérer. Mais quand l'assurance-maladie fait des contrôles aléatoires, on est plutôt sur un pourcentage de 10 %.

À l'inverse, il existe aussi un phénomène de « surprésentéisme ». Dans un livre que j'ai publié en 2013 (1), j'estimais que chaque année, à peu près une personne sur deux ne s'arrête pas alors que son état de santé le nécessiterait.

**Recueilli par Nathalie Birchem**

*(1) Le Surprésentéisme : travailler malgré la maladie, Éd. De Boeck, 2013.*

**Parmi les 2018 collaborateurs de députés dénombrés au 1er janvier, 31% travaillent au Palais-Bourbon et 69% en circonscription.**

# Les collaborateurs parlementaires voient enfin venir un statut

Les assistants et attachés de députés de l'Assemblée nationale seront bientôt couverts par un accord collectif. Un statut inédit pour ces 2000 collaborateurs aux trajectoires et aux ambitions diverses.

L'inédite association de députés-employeurs lancée fin avril à l'Assemblée nationale est une étape décisive vers un non moins inédit prochain accord collectif couvrant les 2018 collaborateurs parlementaires du Palais-Bourbon. *«Mon objectif est de signer, idéalement avant l'été, à l'automne au plus tard, un accord qui portera sur les enjeux du temps de travail des collaborateurs, de leur fin de contrat et de problématiques relatives à l'action sociale»*, détaille pour *Acteurs publics* la questrice Marie-Françoise Clergeau. Car jusqu'à présent, explique cette députée PS très investie sur le sujet depuis 2012, il n'y avait pas de collège employeur en face des syndicats et des associations de collaborateurs parlementaires pour négocier. *«Il n'y avait donc pas de cadre pour évoquer les problématiques relatives à leurs conditions de travail et poser les bases d'un statut»*, développe-t-elle.

Un accord collectif? Les assistants et attachés parlementaires de l'Assemblée en rêvaient depuis des lustres, eux qui, comme leurs 950 collègues sénateurs, ne sont couverts par aucun accord de branche – en France, quelque 400000 salariés sont dans cette situation – et ne bénéficient d'aucun statut. Alors ils ont applaudi très fort lorsqu'en début d'année, à l'occasion de ses vœux aux collaborateurs, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, a relancé le chantier. *«Nous avons engagé une négociation afin de poser un cadre,* avait-il affirmé, *et j'ai souhaité, avec les questeurs* [les trois députés en charge de l'administration de l'Assemblée, ndlr] *compléter cette démarche et relancer une piste nouvelle pour réglementer le temps de travail des collaborateurs.» «Les mots "négociation" et "accord" ont été prononcés pour la première fois»*, avait alors réagi le syndicat SNCP-FO, saluant comme les autres organisations *«une grande première»*, mais prévenant que l'année 2016 serait celle du quitte ou double avant celle du renouvellement de l'Assemblée nationale, et donc des députés et de leurs équipes, en 2017.

*«Selon que l'Hémicycle va basculer ou non politiquement et selon le degré de ce possible changement, une très grande partie des collaborateurs va du jour au lendemain rester sur le carreau, eux dont le contrat est calé sur le mandat de leur député,* relève Florence Faye, secrétaire générale de l'Union syndicale des collaborateurs parlementaires (Unsa-USCP). *Et ils ne bénéficient aujourd'hui d'aucun plan de reclassement.»* La création de l'association de députés-employeurs est donc déterminante. *«C'est une avancée majeure,* confie Anne-Laure Blin, secrétaire générale de l'Association française des collaborateurs parlementaires, *qui nous permettra de cadrer certaines procédures telles que les embauches, les indemnités de fin de mandat, les primes, la question du temps de travail.»* Bien sûr, tout ne sera pas finalisé dans les prochains mois. Mais,

DENIS ALLARD/RÉA

dit-elle, collaborateurs et députés pourront d'abord travailler sur *« la base de la base »*, c'est-à-dire l'application du droit du travail qui, à en croire les syndicats, n'est pas toujours respectée.

## Méconnaissance du code du travail

Selon des documents de l'Assemblée nationale qu'a pu consulter *Acteurs publics*, il y avait, au 1er janvier dernier, 2 018 collaborateurs parlementaires à l'Assemblée nationale – mais 2 099 contrats, un même collaborateur pouvant travailler pour plusieurs parlementaires –, parmi lesquels 91 % en CDI, 6 % de fonctionnaires détachés et 3 % en CDD. Parmi eux, 61 % de femmes et 39 % d'hommes, 31 % des collaborateurs œuvrant à l'Assemblée quand 69 % exercent en circonscription. Des chiffres stables par rapport à janvier 2015. Chaque député emploie en moyenne 2 à 5 collaborateurs – un nombre situé en-deçà du seuil de représentation collective du personnel –, qu'il rétribue grâce à un crédit collaborateurs de 9 500 euros que lui attribue l'Assemblée. Il doit donc s'acquitter des obligations d'un patron de très petite entreprise (TPE), mais n'en est pas toujours conscient. *« La création de l'association aidera les députés à mieux appréhender leur rôle d'employeur »*, espère Florence Faye.

La questure avait demandé l'année dernière à deux avocats de réfléchir à un texte fixant les conditions de travail et d'emploi des collaborateurs parlementaires. Ce mémorandum d'une vingtaine de pages remis à l'été 2015 identifie la forte diversité de leurs missions, qui vont *« des tâches de secrétariat et de gestion de l'agenda du député à celles d'assistance juridique et administrative dans le travail législatif, en passant par la réception et l'échange avec les administrés dans les permanences, s'agissant des élus en circonscription »*. Autant d'activités mobilisant des compétences de natures juridique, sociale et administrative pouvant être assumées par des collaborateurs « spécialisés » ou par un seul et même assistant parlementaire.

Le document pointait les règles du code du travail non respectées par certains députés employeurs *« du fait d'une méconnaissance des principes applicables ou d'une forme de négligence à appliquer les dispositions protectrices aux collaborateurs parlementaires »*, notamment sur des sujets tels que la durée du temps de travail, le remboursement des frais de déplacements professionnels ou la visite médicale obligatoire, mais aussi plus généralement en raison *« de l'inadéquation de leurs missions et de leurs conditions d'exercice par rapport à la règle légale »*. On pouvait encore lire que l'emploi de collaborateur *« ne devrait ne constituer qu'une étape dans la carrière professionnelle d'un salarié et non pas un emploi de longue durée »*.

De fait, pour nombre d'entre eux le poste de collaborateur ne dure qu'un temps. Selon des éléments statistiques de 2015, les collaborateurs de l'Assemblée – cadres pour 35 % d'entre eux, mais à hauteur de 50 % pour ceux exerçant au Palais-Bourbon– ont pour les trois quarts une ancienneté de moins de cinq ans, eux qui ont en moyenne 41 ans. Alors qu'est-ce qui anime ces travailleurs de l'ombre payés en moyenne, selon une étude de la questure, 2 643 euros brut par mois en 2013, toutes rémunérations confondues, quand le salaire de leurs 950 collègues du Sénat grimpait cette année-là à 4 100 euros ? *« Il ne faut* ■■■

# Les collaborateurs parlementaires voient enfin venir un statut ...

*pas oublier que nous sommes là parce que nous aimons ce que nous faisons*, souligne Anne-Laure Blin. *Nous participons à la vie démocratique en travaillant au côté d'un élu et c'est passionnant. Certes, il peut y avoir des situations parfois délicates pour un certain nombre de collègues. Mais dans la très grande majorité des cas, les relations entre le député et son collaborateur sont très bonnes.* » Surtout quand cette relation est de proximité, mais les emplois familiaux ou de complaisance ne seraient, à en croire les organisations syndicales, qu'une toute petite minorité. « *Le député qui fait travailler sa maîtresse, c'est un cliché*, assure un syndicaliste. *Ce ne sont que quelques cas tout au plus...* »

## Huit ministres actuels parmi les anciens collaborateurs

« *Pour les passionnés de politique, c'est le meilleur endroit où travailler parce que c'est très formateur, c'est correctement rémunéré et cela permet de développer son réseau*, acquiesce Maxence Gille, coprésident de l'Association de gauche des assistants parlementaires du Sénat et ancien collaborateur parlementaire de l'Assemblée. *C'est un métier à faire jeune, après des études généralistes de type sciences politiques pour ceux qui veulent ensuite devenir avocat ou juge, passer un concours administratif, éventuellement partir vers le privé, voire se lancer en politique.* » « *De nombreux collaborateurs sont ainsi des militants politiques ayant souvent commencé à tracter très jeunes et qui aimeraient poursuivre en cabinet ministériel ou exercer un mandat électif* », poursuit Maxence Gille.

Exercer comme collaborateur parlementaire peut en effet constituer un tremplin pour la suite. Selon un décompte d'*Acteurs publics*, 8 des 39 actuels membres du gouvernement sont ainsi passés par la case assistant ou attaché parlementaire : Manuel Valls (collaborateur du député Robert Chapuis en 1983-1986), Jean-Vincent Placé (des députés Maxime Bono puis Michel Crépeau en 1995-2000), André Vallini (de la députée Gisèle Halimi en 1981-1982), Barbara Pompili (du député Yves Cochet en 2002-2007), Jean-Jacques Urvoas (du député Bernard Poignant en 1984-1986), Pascale Boistard (du député Gaëtan Gorce en 1998-2001), Laurence Rossignol (du président du groupe PS de l'Assemblée Pierre Joxe en 1983-1988) et Najat Vallaud-Belkacem (de la députée Béatrice Marre en 2002-2003).

> « Nombre d'entre eux espèrent poursuivre en cabinet ministériel ou briguer un mandat électif. »

Si les échanges sont nourris entre les questeurs du Sénat et ceux de l'Assemblée, le palais du Luxembourg n'a pour l'heure pas entamé de négociations pour se doter d'une association de sénateurs-employeurs similaire. Certes, l'Association pour la gestion des assistants de sénateurs (Agas) mutualise certaines tâches administratives : bulletins de paye, gestion des congés, contrats, etc. Mais elle n'est pas le porte-voix des sénateurs-employeurs et ne peut pas négocier sur des enjeux relatifs aux conditions de travail de leurs collaborateurs. « *Nous regardons donc de très près l'installation de l'association à l'Assemblée*, glisse Maxence Gille. *Elle fait figure d'exemple pour porter nos demandes au sein du Sénat et permettre de trouver un cadre sécurisant pour tous.* » En 2013, Maxence Gille avait soudainement perdu son emploi lorsque l'élection de la députée qui l'employait, Daphna Poznanski-Benhamou (PS), élue de la huitième circonscription des Français de l'étranger (Italie, Grèce, Turquie, Israël), avait été invalidée. L'année suivante, le sénateur auprès duquel il collaborait, Christian Bourquin (PS), décédait des suites d'une longue maladie. S'il a aujourd'hui pu rebondir auprès du sénateur Alain Bertrand (PS), il se sait, comme l'ensemble des collaborateurs du Sénat et de l'Assemblée, sur un siège éjectable. Des fins de contrat que l'accord collectif amorcé à l'Assemblée nationale devrait rendre moins brutales.

*Sylvain Henry*

Le Parisien
Mardi 10 mai 2016

# Aux impôts, vous ne viendrez

**EXCLUSIF.** Le fisc veut transformer sa relation avec les contribuables. Sous le nom d'« accueil personnalisé », il prône la simplification et la dématérialisation des échanges. Les syndicats s'inquiètent.

**EXIT LE GUICHET,** bonjour le rendez-vous en tête à tête. Les centres des impôts font leur révolution. Avec un leitmotiv, presque un slogan : l'« accueil personnalisé ». C'est ce qu'a présenté la Direction générale des finances publiques (DGFIP) aux syndicats de Bercy, mardi dernier. Objectif : améliorer l'accueil des usagers en évitant... de les recevoir. Concrètement ? Tout faire pour qu'ils ne se déplacent pas au centre des finances publiques.

Et si l'usager souhaite s'y rendre, il fera face d'ici à la fin de l'année à un nouvel accueil. Les démarches simples seront traitées soit par un agent avancé, soit par le contribuable lui-même, au moyen d'ordinateurs en libre-service reliés à Internet ! Les demandes plus complexes, elles, seront prises en charge « en box, et uniquement sur rendez-vous ». Avec, systématiquement, un entretien par téléphone pour préparer la rencontre.

Une usine à gaz ? Pas du tout. L'« accueil personnalisé » sur rendez-vous est expérimenté dans l'Aube et le Val-de-Marne depuis 2014. Les résultats des enquêtes de satisfaction sont « excellents », fait valoir la DGFIP, qui souligne que l'accueil aux guichets a baissé d'un tiers depuis la mise en place de ce système. L'administration envisage de déployer ce nouvel accueil « à l'ensemble du réseau » dès l'automne prochain. Les syndicats, eux, grincent des dents. « Inacceptable », tonne Anne Guyot, la représentante du premier syndicat des impôts *(lire interview ci-dessous)*. « Et si le rendez-vous est fixé quinze jours plus tard ? s'inquiète Olivier Vadebout, le secrétaire général de la CGT. Le risque, c'est de pénaliser des cas simples qui auraient pu être réglés en quelques minutes au guichet. » Bruno Parent, directeur général des finances publiques, balaie ces arguments d'un revers de main : « Les syndicats nous prêtent des intentions qui ne sont pas les nôtres. Nous avons 16 millions de personnes dans nos guichets en 2015, ils ne vont pas disparaître du jour au lendemain. »

**Le contribuable va devoir se mettre à Internet... Même l'accueil au guichet va disparaître dès la fin de l'année !**

### Les usagers jugeront

Et le patron des impôts de vanter les avantages de l'accueil personnalisé : « Non seulement vous n'attendez pas, mais, comme vous avez eu un contact préalable, vous arrivez avec toutes les pièces nécessaires. » Pas sûr que les arguments convainquent les salariés... Hier, sur les 350 employés du centre de Perpignan, plus de 200 étaient en grève — la première, dans les Pyrénées-Orientales, en pleine campagne de déclaration des revenus. « L'accueil personnalisé, c'est l'adaptation à l'absence de moyens », pestait un syndicaliste. Dès l'automne prochain, les contribuables jugeront sur pièces.

BORIS CASSEL
ET MATTHIEU PELLOLI

## « C'est un palliatif au manque de moyens »

**Anne Guyot, secrétaire nationale de Solidaires-Finances publiques**

**LA REPRÉSENTANTE** du premier syndicat des impôts juge « inacceptable » le projet de sa direction générale de déployer « l'accueil personnalisé ».

**La Direction générale des finances publiques (DGFIP) entend systématiser l'« accueil personnalisé ». Une évolution souhaitable ?**

**ANNE GUYOT.** Sur le papier, l'accueil personnalisé — qui, au passage, a toujours existé — semble effectivement représenter le meilleur service que l'administration des impôts puisse offrir au contribuable. Hélas, tel que le conçoit la DGFIP, cela signifie simplement adapter les structures à la pénurie. Les agents n'ont plus les moyens de répondre correctement à l'ensemble des sollicitations des usagers. L'idée, pour éviter les longues files d'attente au guichet, c'est donc de leur proposer des rendez-vous à des dates ultérieures. Avec l'espoir, entre-temps, d'être en mesure de répondre — par téléphone ou par mail — à leur demande.

> *« Nous allons laisser un pan de la population en déshérence »*

**Au guichet, un contribuable pourrait donc ne pas avoir sa réponse ?**

C'est l'idée. A quelqu'un qui se présentera pour récupérer une copie de ses avis d'imposition, l'agent rétorquera : *Non, vous avez le site Internet pour ça*, où alors, *Revenez tel jour à telle heure*. C'est inacceptable. C'est un palliatif au manque de moyens. Alors que la vraie solution est simple : mettre davantage de moyens en personnel.

**Le projet vient d'être présenté aux syndicats. Quelles sont les réactions ?**

Personne n'a dit oui ! Nous, Solidaires-Finances publiques et la CGT, nous sommes opposés. Mais la CFDT et FO se sont abstenus. Le projet de la direction est donc sur les rails...

**Quelles personnes risquent d'être le plus désavantagées ?**

Les usagers les plus précaires, ou ceux qui vivent dans des zones blanches. Nous allons laisser un pan de la population en déshérence... Quelle que soit son origine sociale et géographique, un usager doit avoir accès à l'intégralité du service public.

Propos recueillis par B.C. ET M.P.

## Notre guide des impôts vous aide !

Tic-tac, tic-tac... L'horloge tourne. Plus que quelques jours pour déclarer vos revenus 2015 à l'administration fiscale. Et comme toujours, d'immanquables questions pratiques se posent. Suis-je obligé de tout déclarer ? Comment faire si c'est la première fois ? A quoi ai-je accès comme niche fiscale ? Et surtout, combien vais-je payer d'impôts ? Alors que l'impôt sur le revenu est en pleine ébullition — il baisse pour la deuxième année consécutive —, le « Parisien » - « Aujourd'hui en France » vous épaule pour répondre à vos principales interrogations. Tout ce qu'il faut savoir avant de déclarer ses revenus — en ligne ou sur papier — se trouve dans un supplément exceptionnel inséré dans votre journal. Avec, notamment, la présence du barème applicable cette année. Des règles amenées à évoluer au 1er janvier 2018 lors du passage au prélèvement à la source.

INTERACTIF leparisien.fr

**Calculez ce que vous devez payer avec notre simulateur**

■ VOIX EXPRESS

Propos recueillis par LAURE PARNY

## Trouvez-vous cela simple de télédéclarer ?

**Julien Harouart**
35 ans, pompier
Servaville-Salmonville (76)

**« Oui, c'est même encore plus facile que sur papier ! »** Quand on habite comme moi à la campagne, on n'a même plus besoin de se déplacer pour apporter sa déclaration au centre des impôts. En quelques clics, c'est fait. Il faut bien lire, on a toujours un peu peur de se tromper, mais le risque d'erreur est le même qu'avec un stylo. Il faut que ça reste aussi simple qu'aujourd'hui ! »

**Cindy Vasseur**
25 ans, coiffeuse
Beaumont-sur-Oise (95)

**« Non, pas aussi simple que je le croyais. »** J'ai essayé l'an dernier, mais il y avait trop d'étapes, je me suis perdue dans les rubriques à cause de mes déclarations de frais professionnels. Du coup, je suis allée au centre des impôts : j'ai fait une déclaration papier grâce à un peu d'aide sur place. Je vais réessayer cette année, mais comme j'utilise très peu Internet, ce n'est pas gagné. »

**Christine Charrier**
54 ans, vendeuse
Paris (XXe)

**« Plutôt.** Jusqu'à présent je le faisais avec mon ex et on s'en sortait très bien. Là, je vais le faire seule pour la première fois, mais je me suis bien mise à Internet, alors ça devrait aller. Le fait que se soit prérempli, ça aide beaucoup, il me faudra dix à quinze minutes maximum. Mais on pourrait faire une exception pour les personnes âgées et ne pas les obliger à s'y mettre. »

**Shérif Ibrahim**
55 ans, peintre en bâtiment
Paris (XIIIe)

**« Pas du tout ! »** En 2013, on a essayé avec l'aide de ma fille, mais on a abandonné avant la fin. C'était assez simple à comprendre mais pas à remplir. Je préfère avoir mes feuilles devant moi et gérer ça sans l'ordinateur, ça me semble plus fiable. Je n'ai aucune envie de m'y remettre, mais si ça devient obligatoire il me faudra l'aide de quelqu'un qui s'y connaît. »

**Solange Renard**
44 ans, assistante production
Mantes-la-Jolie (78)

**« C'est même très simple,** ce qui peut paraître étonnant pour quelqu'un comme moi qui suis intermittente du spectacle et qui donc a plusieurs employeurs. Je le fais depuis 4 ou 5 ans, avec les cases préremplies je n'ai pas d'inquiétude. J'ajoute mes gardes d'enfants, ma mutuelle, et en cinq minutes top chrono, c'est bouclé. Je gagne du temps, c'est écolo, c'est parfait ! »

# plus sans rendez-vous

## MOINS DE MOYENS POUR ACCUEILLIR LES USAGERS AUX GUICHETS...

| | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---|---|---|
| Budget général de la DGFIP* | 8 382 M€ | 8 355 M€ | 8 287 M€ |
| Dont rémunérations de personnel | 4 411 M€ | 4 386 M€ | 4 346 M€ |
| Effectifs de la DGFIP | 115 411 | 113 286 | 111 305 |

* Direction générale des finances publiques.

**544** trésoreries fermées depuis le 1er janvier 2009
*(Source : syndicat Solidaires-Finances publiques)*

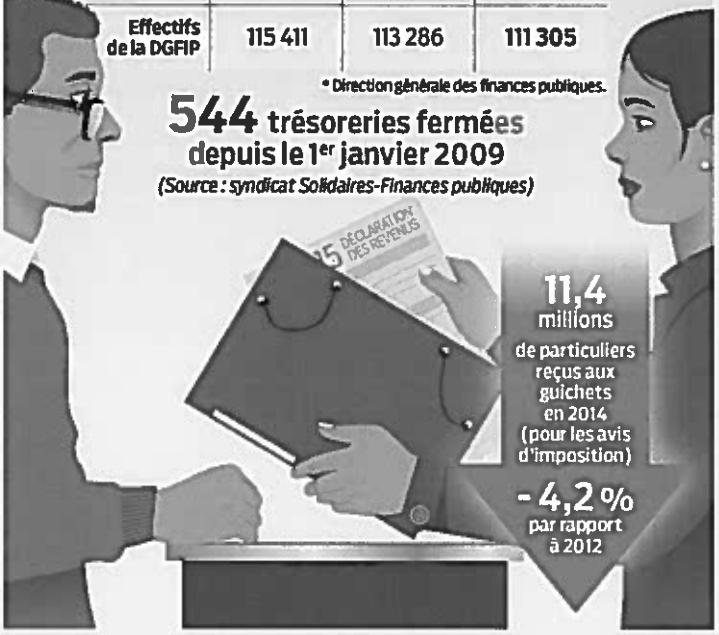


**11,4** millions de particuliers reçus aux guichets en 2014 (pour les avis d'imposition)

**- 4,2 %** par rapport à 2012

**37,1** millions de contribuables à l'impôt sur le revenu en 2014

## ... AU PROFIT DES SERVICES EN LIGNE

| En millions | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---|---|---|
| Visites cumulées sur le site impots.gouv.fr | 67,9 | 85,5 | 103,1 |
| Nombre d'accès à l'espace particulier | 24,5 | 42,5 | 60,2 |
| Nombre de déclarations de revenus en ligne | 12,8 | 13,9 | 15 |

### Calendrier de généralisation de la déclaration en ligne

| Année de mise en œuvre | Montant du RFR* | Déclarants en ligne supplémentaires cumulés |
|---|---|---|
| 2016 | 40 000 € en 2014 | 2 millions |
| 2017 | 28 000 € en 2015 | 4 millions |
| 2018 | 15 000 € en 2016 | 9 millions |
| 2019 | *Ensemble des foyers fiscaux* | |

**4,6** millions de courriels reçus par le service des impôts des particuliers en 2014

**+ 53 %** par rapport à 2012

* Revenu fiscal de référence.

Source : DGFIP. L'Infographie - T. Higashiyama.

# Tout est fait pour renvoyer le contribuable sur Internet

**C'EST UN PROJET** d'une ampleur sans précédent. Et gardé, jusqu'ici, secret. Appelé « Accueil personnalisé », il va complètement changer la vie des contribuables. Concocté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), il a été présenté officiellement aux syndicats de Bercy mardi dernier.

Avec quatre objectifs, listés dans un document interne que le « Parisien » - « Aujourd'hui en France » a pu consulter : « familiariser les usagers avec les procédures en ligne », éviter « aux usagers de se déplacer pour les situations les plus simples », réduire « progressivement les files d'attente » et « faciliter l'organisation des services d'accueil [...] par une atténuation du stress lié à la réception de masse » (sic). Voici, concrètement, ce qui va changer dans les centres des finances publiques d'ici à la fin de l'année.

### *Fini le guichet pour les problèmes simples*

Jusqu'ici, dans la plupart des centres des finances publiques, il suffisait aux contribuables de pousser la porte pour décrocher un entretien avec un agent des impôts. D'ici à la fin de l'année, il sera beaucoup plus compliqué d'avoir accès à un fonctionnaire puisque les services des impôts feront une distinction entre les cas simples et les cas compliqués. « Les démarches simples seront traitées [...] soit par un agent à la banque d'accueil *(NDLR : un accueil avancé)*, soit par l'usager lui-même, le cas échéant avec l'accompagnement d'un agent, dans l'espace libre-service du centre des finances publiques », écrit la Direction des finances publiques.

En clair, l'agent des impôts pourra vous demander de faire vos démarches en ligne sur un ordinateur mis à votre disposition dans le centre des impôts...

### *Favoriser la prise de rendez-vous pour les demandes complexes*

« Sauf exceptions, seules les demandes complexes seront traitées en box », écrit la DGFIP. Autrement dit, les entretiens en tête à tête entre le contribuable et l'agent du fisc doivent être de moins en moins nombreux. Les administrations locales qui le souhaitent pourront donc rendre la prise de rendez-vous « obligatoire » pour les cas les moins simples à gérer. Mais, attention, « c'est l'administration qui déterminera les cas dans lesquels l'usager pourra obtenir un rendez-vous », écrit la DGFIP. Et, pour y arriver, elle sélectionnera les dossiers en amont, lors du premier contact à l'accueil, par Internet ou par téléphone.

### *Une refonte du site impots.gouv.fr*

Comme la prise de contact passera beaucoup par impots.gouv.fr, le site devrait être complètement revu dans les mois à venir. Avec, notamment, la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne. Et, à plus long terme, un « avatar » (un petit personnage) pourrait faire son apparition sur le site Internet des impôts. Un peu à la manière de ce qui se fait, par exemple, sur le site d'EDF.

### *Un contact téléphonique quasi systématique*

Ce sera la technique dite du « contre-appel ». Vous prenez un rendez-vous, un agent vous passe un coup de fil. Histoire de voir si vous avez vraiment besoin d'un entretien physique pour régler votre problème. « Le service local sera particulièrement invité à réaliser un contre-appel et ainsi à donner autant que possible une réponse par téléphone », écrit la direction des finances publiques.

**BORIS CASSEL ET MATTHIEU PELLOLI**

# Des milliers de courriels d'usagers... disparus !

« Rien ne sert de courir : il faut partir à point. » Le célèbre vers du « Lièvre et la Tortue », de Jean de La Fontaine, est toujours d'actualité. En témoigne l'incroyable imbroglio informatique auquel a fait face, il y a quelques semaines, la Direction générale des finances publiques (DGFIP). A l'époque, elle cherche à mettre en orbite « e-contact ». Pour reprendre le vocabulaire de la DGFIP, il s'agit d'une « messagerie sécurisée pour les usagers particuliers » qui « constitue la première étape » de sa « démarche volontariste d'amélioration de son dispositif d'accueil des usagers » *(lire ci-contre)*. Bref, le départ de sa course à la modernisation. Patatras. En début d'année, selon les syndicats, la mise en place de ce logiciel s'est traduite par un énorme couac informatique. Selon un tract commun de la CGT, Solidaires et FO-Finances publiques, quelque 32 000 courriels envoyés par des contribuables à l'administration ont tout simplement disparu. Plus aucune trace. Une information que relativise la Direction générale des finances publiques. « Par définition, quand on reçoit et qu'on traite plus de 8 millions de courriels par an, 32 000, ce n'est rien du tout », dédramatise Bruno Parent, le directeur général des Finances publiques. Et d'ailleurs, le patron du fisc précise au « Parisien » qu'il « n'avalise pas » ce chiffre, qu'il le « récuse » même. Tout en admettant que « probablement quelques milliers de cas » posent problème. « C'est vrai que les contribuables n'ont pas trace de leur demande. Mais aucun message électronique n'a été perdu. Nous avons ces courriels », promet Bruno Parent. Simplement, selon ce dirigeant d'administration, lorsqu'il a fallu changer de logiciel, tout le « stock » de courriels n'a pas pu être transféré dans la nouvelle application. Et d'ajouter : « Nous les avons mis, en quelque sorte, de côté. Mais cela ne signifie pas que nous n'allons pas répondre à ces demandes. »

> Selon les syndicats, la mise en place d'un logiciel s'est traduite par un énorme couac informatique

**B.C. ET M. PE.**

# Le brouillard de l'état d'urgence

## Analyse

FRANCK JOHANNÈS

Le gouvernement s'apprête à faire voter une troisième fois l'état d'urgence pour deux mois, que le Sénat examinera le 10 mai, et l'Assemblée huit jours après. *« Chacun a pu constater que l'état d'urgence n'était pas synonyme d'arbitraire,* a déclaré le plus sérieusement du monde Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur, devant la commission des lois du Sénat. *Que les choses soient claires : les mesures de police administrative que nous prenons en application de l'état d'urgence présentent un caractère exceptionnel. »* Un caractère exceptionnel qui perdure donc pendant huit mois, et devra théoriquement prendre fin le 26 juillet, après l'Euro 2016 et le Tour de France, *« des cibles particulières pour les terroristes »*. C'est à l'évidence un prétexte, le gouvernement a en réalité besoin de deux mois pour faire adopter la loi contre le crime organisé qui intègre les principales dispositions de l'état d'urgence.

**EN DOUCEUR, LE GOUVERNEMENT S'EST APPROPRIÉ LE TRIPTYQUE DE GEORGE ORWELL, « LA GUERRE, C'EST LA PAIX. LA LIBERTÉ, C'EST L'ESCLAVAGE. L'IGNORANCE, C'EST LA FORCE »**

L'état d'urgence, théoriquement décrété *« en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public »*, se trouve ainsi digéré, banalisé, et en fin de compte vidé de sa substance. Au point que le gouvernement ne maintient que 70 assignations à résidence (il y en a eu jusqu'à 400), qu'il faudra bien lever un jour, et renonce même cette fois aux perquisitions administratives – une des dispositions phares de cet état d'exception.

*« Nous sommes en guerre »*, a répété Manuel Valls le 22 mars, après les attentats de Bruxelles. La menace terroriste est toujours présente, et le restera. Mais il faut un œil bien exercé pour distinguer aujourd'hui la guerre de la paix. La sécurité, bien incertaine, est devenue même pour la gauche, la première des libertés. Le « contrôle parlementaire de l'état d'urgence » dort du sommeil du juste, on ne sait plus trop jusqu'où ira la limitation des libertés fondamentales. Le gouvernement, drapé dans ce brouillard sécuritaire, s'est finalement approprié en douceur le triptyque de George Orwell, *« la guerre, c'est la paix. La liberté, c'est l'esclavage. L'ignorance, c'est la force »*.

Il ne s'agit évidemment pas de minimiser la menace terroriste. Mais quel est le bénéfice de l'état d'urgence ? Douze attentats ont été déjoués depuis 2013, assure Bernard Cazeneuve, dont sept depuis janvier 2015 – l'état d'urgence n'est entré en vigueur que le 14 novembre 2015. Preuve que la police faisait déjà son possible, dans un cadre républicain classique. Certes, les perquisitions administratives, à coups de portes fracassées en pleine nuit, *« ont permis d'effectuer un important travail de renseignement, de levée de doute et de mise à jour des fichiers »*, indique benoîtement le ministre, mais les terroristes interpellés se comptent sur les doigts d'une main.

Il y a plus grave. L'exécutif en a profité pour se libérer de tout contrôle sérieux, et le dogme de Montesquieu, *« pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir »*, n'est plus qu'un souvenir. Le juge judiciaire, d'abord avec la loi sur le renseignement, puis avec l'état d'urgence, a été écarté durablement du contrôle du respect des libertés, au profit du juge administratif.

Le Conseil d'Etat se veut, non sans raison, un ardent défenseur des libertés, mais il les contrôle après coup. Et avec mesure. N'a-t-il pas fallu attendre l'audience du 11 décembre 2015, sur le recours des écologistes interdits de manifestation pendant la COP21, du 30 novembre au 11 décembre à Paris, pour que la juridiction admette qu'il existait, pendant l'état d'urgence, *« une présomption d'urgence »*, condition nécessaire pour qu'un référé soit examiné par un juge administratif ? On croit rêver.

### « LIBERTÉ INDIVIDUELLE »

Depuis le début de l'état d'exception, 210 recours contre des assignations à résidence ont été examinés, 16 suspensions prononcées, 12 annulées, ainsi que 9 perquisitions (sur 3 559). *« Ces chiffres montrent que le contrôle exercé par le juge administratif a été rigoureux »*, se réjouit sans rire Bernard Cazeneuve. Une dizaine de juges administratifs ont signé le 29 décembre 2015 dans Mediapart un texte pour s'inquiéter de ce qu'*« imperceptiblement, l'équilibre entre ordre public et libertés publiques se déplace. Et nous nous retrouvons juges administratifs, dotés d'une responsabilité accrue sans avoir véritablement les moyens de l'assumer »*.

La mise à l'écart du juge judiciaire n'était pourtant pas prévue par les constituants de 1958. L'avant-projet de Michel Debré indiquait le 12 août 1958, *« le peuple français déclare qu'aucune personne ne peut être privée de sa liberté (...) sans décision de l'autorité judiciaire compétente »*. Et pour Damien Salles, professeur de droit à Paris-II, Debré père n'entendait confier la protection des libertés *« qu'au seul juge judiciaire »*, qui est *« par essence »*, *« le protecteur naturel et historique des droits individuels fondamentaux »* (*Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel*, août 2009).

Que s'est-il passé ? L'article 66 de la Constitution dispose que l'autorité judiciaire est la *« gardienne de la liberté individuelle »*, mais le Conseil constitutionnel a mis au point une jurisprudence byzantine qui vide le principe de sa substance. Il a distingué le 23 juillet 1999 « la liberté personnelle » de « la liberté individuelle » : la liberté personnelle – notamment celle d'aller et venir – relève pour lui de l'autorité administrative, et donc du juge administratif. Bertrand Louvel, le premier président de la Cour de cassation, bataille depuis pour que le juge retrouve ses droits, il a proposé au Sénat, le 1er mars, qu'on rajoute un simple pluriel à l'article 66 pour que le juge reste le seul garant *« des libertés individuelles »*. Mais le pouvoir s'est toujours méfié des magistrats et préfère ne pas s'encombrer de procédures quand il lui suffit de gérer ses préfets. ■

johannes@lemonde.fr